

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude / janvier 2011

**Les Senneton,
marchands-libraires
à Lyon au XVI^e siècle**

Marie-Dominique Tamet

Sous la direction de Raphaële Mouren
Maître de conférences – ENSSIB

Remerciements

J'adresse tout particulièrement mes remerciements à ma directrice de recherche, Madame Raphaële Mouren, pour les conseils et l'aide qu'elle a pu me prodiguer tout au long de ce travail.

Je tiens également à adresser une pensée amicale à toutes les personnes et tous les professionnels des bibliothèques, trop nombreux pour être cités, qui m'ont accordé aide et attention et ont ainsi participé à la réalisation de ce travail.

Résumé :

Jacques, Jean et Claude Senneton exercèrent une activité éditoriale entre 1544 et 1575, au cours d'un siècle qui marque l'âge d'or de l'imprimerie lyonnaise. Pourtant, ils ne comptent pas parmi les imprimeurs dont les siècles suivants ont retenu le nom. L'essentiel de leur production est constituée de livres de grand format dans le domaine du droit civil et du droit canonique.

Mais Claude Senneton, le dernier frère, converti au protestantisme et contraint à l'exil vers Genève en 1568, utilisa aussi son activité professionnelle à des fins religieuses : une petite partie de sa production fut le reflet de son engagement religieux, et c'est probablement cet engagement qui contribua à la fin des activités éditoriales de la famille Senneton.

Descripteurs :

Senneton, Jacques (15..-1553)

Senneton, Jean (15..-1559)

Senneton, Claude (15..-1574)

Libraires -- France -- Lyon (Rhône) -- 16^e siècle

Édition -- France -- Lyon (Rhône) -- 16^e siècle

Édition religieuse -- France -- Lyon (Rhône) -- 16^e siècle

Abstract :

Jacques, Jean et Claude Senneton carried on their editorial activity between 1544 and 1575, during a century symbolizing the golden age of printing in Lyon. However, they don't rank among publishers whose names will be remembered in the following centuries. The main part of their production is composed of full-sized books dealing with civil and canon laws.

Nevertheless, C. Senneton, the last brother both converted to Protestantism and exile to Geneva in 1568, used his professional activity for religious purposes : a minor part of his publishing work highlighted his spiritual commitment and this commitment probably helped at stopping the Senneton family's editorial activities.

Keywords :

Senneton, Jacques (15..-1553)

Senneton, Jean (15..-1559)

Senneton, Claude (15..-1574)

Booksellers and bookselling -- France -- Lyon (Rhône) -- 16th century

Publishers and publishing -- France -- Lyon (Rhône) -- 16th century

Religious literature -- Publishing -- France -- Lyon (Rhône) -- 16th century



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

INTRODUCTION.....	7
LES SENNETON, MARCHANDS-LIBRAIRES.....	9
I. Les débuts dans le monde du livre.....	9
1. <i>La naissance de l'activité de librairie.....</i>	<i>9</i>
2. <i>Une puissante famille.....</i>	<i>11</i>
II. L'activité éditoriale des frères Senneton.....	13
1. <i>Collaborateurs et associés.....</i>	<i>13</i>
2. <i>Échanges commerciaux et réseaux relationnels.....</i>	<i>16</i>
III. L'impact des troubles religieux du seizième siècle sur l'activité.....	20
1. <i>Le contexte lyonnais.....</i>	<i>20</i>
2. <i>La conversion au protestantisme et ses conséquences.....</i>	<i>22</i>
LA PRODUCTION ÉDITORIALE DES FRÈRES SENNETON.....	25
I. Description d'ensemble.....	25
1. <i>L'évolution de la production.....</i>	<i>25</i>
2. <i>Les genres couverts.....</i>	<i>27</i>
3. <i>Les auteurs édités.....</i>	<i>33</i>
II. Quelques caractéristiques matérielles.....	35
1. <i>L'abondance des grands formats.....</i>	<i>35</i>
2. <i>Langues et traductions.....</i>	<i>37</i>
3. <i>Marques et mentions d'édition.....</i>	<i>40</i>
ASPECTS REMARQUABLES DES PUBLICATIONS DES SENNETON.....	43
I. Les livres religieux.....	43
1. <i>Les livres publiés.....</i>	<i>43</i>
2. <i>Leurs caractéristiques matérielles.....</i>	<i>45</i>
3. <i>Des livres de combat idéologique ?.....</i>	<i>46</i>
II. La richesse des illustrations des éditions Senneton.....	48
1. <i>L'édition du Corpus Juris Civilis de 1548-1550.....</i>	<i>50</i>
2. <i>Le Tractatus De Fluminibus de Bartole (1546).....</i>	<i>51</i>
III. Une mystérieuse édition parisienne des Senneton.....	51
CONCLUSION.....	55
BIBLIOGRAPHIE.....	57
TABLE DES ANNEXES.....	59
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	104

Introduction

Les frères Senneton sont plutôt méconnus dans l'histoire de l'imprimerie lyonnaise du seizième siècle : ils ne peuvent prétendre à rivaliser avec un Sébastien Gryphe déjà reconnu par ses contemporains comme l'un des plus grands imprimeurs de son époque. Il est néanmoins utile de s'intéresser également aux plus anonymes afin de pouvoir, au terme de recherches collectives, dresser un panorama le plus complet possible du monde des marchands-libraires de Lyon au XVI^e siècle.

Jacques, Jean et Claude Senneton ont mené leurs activités éditoriales dans la seconde moitié du siècle, plus précisément entre 1544 et 1575. Cette donnée temporelle revêt une importance capitale : en effet, le contexte politique et religieux contemporain a lourdement pesé sur les activités professionnelles de l'ensemble de la population lyonnaise et bien sûr sur celles du monde du livre.

Le Lyon du XVI^e siècle est avant tout une métropole florissante, deuxième ville du royaume en terme de démographie avec ses 50 000 habitants mais aussi ville puissante à l'échelle du continent européen : ses quatre foires annuelles attirent des marchands venus des quatre coins du royaume mais aussi d'Italie, d'Espagne ou des pays germaniques, marchands qui trouvent à Lyon de vastes réseaux de confrères et de nombreux moyens d'écouler ou de faire connaître leurs productions. La situation géographique de la cité, bâtie au confluent de deux fleuves coulant entre Vosges, Valais suisse et Méditerranée, la place au centre d'importantes routes commerciales. La conjonction de ces deux aspects contribue à faire de Lyon une cité cosmopolite prospère, mais surtout apte aux changements. Les toutes jeunes idées réformées vont rapidement prendre leur essor au sein d'une ville dépourvue d'Université, dépourvue de parlement et géographiquement très proche de Genève : les élites du monde du livre notamment se laissent rapidement gagner par les idées de la Réforme, entraînant souvent à leur suite les ouvriers du livre. En 1561, les premiers Consuls protestants sont élus et l'année 1562 voit la prise en mains de la ville par les Protestants : Lyon est désormais « capitale protestante ». Jusqu'en 1567, cette situation va perdurer, non sans difficultés et sans affrontements entre les deux camps, frappés de plein fouet par l'épidémie de peste qui s'abat sur la ville en 1564 et décime presque un tiers de sa population. Toutefois les Catholiques reprennent peu à peu le contrôle de la ville : le début de l'année 1568 est pour bon nombre de Protestants lyonnais synonyme d'exil ou d'abjuration forcée. La répression catholique s'abat sur la communauté réformée de la ville et atteint son paroxysme avec les massacres des Vêpres lyonnaises, à partir du 31 août 1572, quelques jours après la Saint-Barthélémy.

Dans ce contexte plus que troublé, le livre devient un vecteur d'idées et une arme de propagande pour le camp catholique comme pour le camp protestant. Il est donc naturel pour les imprimeurs des deux confessions de prendre parti pour un groupe ou l'autre, même si cette corrélation entre production éditoriale partisane et foi personnelle est loin d'avoir été systématique. Les éditions réalisées par les frères Senneton au cours de leurs trente-et-une années d'activité témoignent de l'engagement d'un des leurs, Claude, dans le camp de la Réforme protestante.

Le corpus des éditions Senneton a été étudié successivement par Henri Baudrier dans sa *Bibliographie lyonnaise*¹ et Sybille von Gültlingen dans sa *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au XVI^e siècle*²: ces deux volumineux instruments de recherche bibliographique ont servi de points de départ à notre étude du corpus Senneton. Les catalogues papier ou les catalogues en ligne des bibliothèques aussi bien que les bibliothèques numériques européennes et américaines ont ensuite contribué à donner une vision plus précise de ce corpus. Il n'a pas été matériellement possible de consulter les presque deux cents exemplaires édités par les Senneton, mais les études menées dans les fonds anciens des bibliothèques et la consultation de fichiers numériques reproduisant certains volumes ont permis d'affiner notre analyse du corpus. Cette étude n'est donc pas exhaustive et se doit d'être considérée plutôt comme une première rencontre avec les éditions des frères Senneton.

Nous appuyant sur les nombreuses pièces d'archives retranscrites par Baudrier ou consultées sur le site en ligne des Archives municipales de Lyon, nous avons établi un portrait de la famille Senneton et surtout des trois frères qui ont exercé la profession de marchand-libraire. Puis nous avons commencé l'étude de la production éditoriale des frères Senneton en essayant d'identifier les caractéristiques principales de ces éditions, d'un point de vue intellectuel comme d'un point de vue matériel. La dernière partie de l'étude met en avant deux aspects importants de la ligne éditoriale des Senneton, l'impression de livres touchant au domaine religieux et l'importance des illustrations dans leurs éditions.

¹ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. Volume VII, p. 367-448.

² GÜTLINGEN, Sybille von. *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au seizième siècle*. Dans *Bibliotheca bibliographica aureliana, CXC*. Baden-Baden : éd. Valentin Koerner, 2002. VIII, 234 p.

Les Senneton, marchands-libraires

Avant d'étudier la production éditoriale des Senneton, il convient de présenter les origines de cette famille de marchands-libraires et d'analyser la place occupée par les frères Senneton dans le monde du livre lyonnais du XVI^e siècle.

I. LES DÉBUTS DANS LE MONDE DU LIVRE

1. La naissance de l'activité de librairie

Les premières traces laissées par la famille Senneton dans l'histoire de la ville de Lyon le sont par Antoine Senneton : en effet, en 1523 et 1528, Antoine est membre du Consulat³ et se livre alors au commerce des draps. Notons dès à présent que l'orthographe du nom de famille n'est pas encore définitivement fixée : on trouve ainsi indifféremment « Senneton », « Seneton », « Sanneton » ou encore « Saneton ». Les racines familiales semblent par ailleurs se situer dans la région troyenne comme en témoignent par exemple les documents conservés par les archives du département de l'Aube⁴.

L'entrée de la famille Senneton dans les métiers du livre peut être datée de novembre 1535 : en effet, c'est à cette date que Jean Senneton, fils d'Antoine marchand-drapier, épouse Claude ou Claudine Savore, fille de Henri Savore, marchand papetier et libraire lyonnais installé rue Mercière. En épousant Claude Savore, Jean Senneton reprend en mains la destinée du fonds de commerce de son beau-père décédé quelques jours avant la célébration du mariage. D'après Baudrier, Jean Senneton, troisième fils d'Antoine, semblait disposer de suffisamment de fonds pour investir dans son commerce de libraire et le rendre florissant en seulement sept ans grâce à son « habile administration »⁵.

Tous les membres de la famille Senneton ne participèrent pas à ce commerce de librairie. Antoine Senneton eut onze enfants dont huit fils : seuls trois d'entre eux - Jean, Jacques et Claude - prirent part aux activités éditoriales. Un arbre généalogique simplifié⁶ permet d'éclaircir l'identité et la position familiale des différents « frères Senneton ». En effet, Jean Senneton, seigneur de Bellescize, fondateur des activités éditoriales familiales, s'associe rapidement à son frère aîné Jacques jusqu'à la mort de celui-ci en 1553. En 1556, Jean Senneton - sans enfant - rédige un testament⁷ qui institue pour héritiers universels d'une part son frère cadet Claude et d'autre part ses neveux, Antoine et Philippe, fils de Jacques. Ce n'est qu'en 1559, à la mort de Jean, que Claude - seigneur de La Reclaye, du Magny-Fouchard et de l'Arche en Champagne - quittera définitivement la région troyenne où il menait des activités dans le commerce des draps pour venir reprendre en mains les activités de librairie initiées par ses frères à Lyon.

³ Archives municipales de Lyon, BB 370-1 et 370-2 mentionnant l'élection d'Antoine Senneton ou "Sanneton".

⁴ Archives départementales de l'Aube, Fichier Chandon de Briailles : le nom de Senneton est attesté entre 1554 et 1662.

⁵ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondateurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921 ; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. VII, p. 368.

⁶ Voir page suivante : Figure1 - Arbre généalogique simplifié de la famille Senneton

⁷ Testament « de noble Jean Senneton, citoyen de Lyon » daté du 5 janvier 1556. Cité par BAUDRIER, Henri et BAUDRIER Julien, op. cit. p. 379-381.

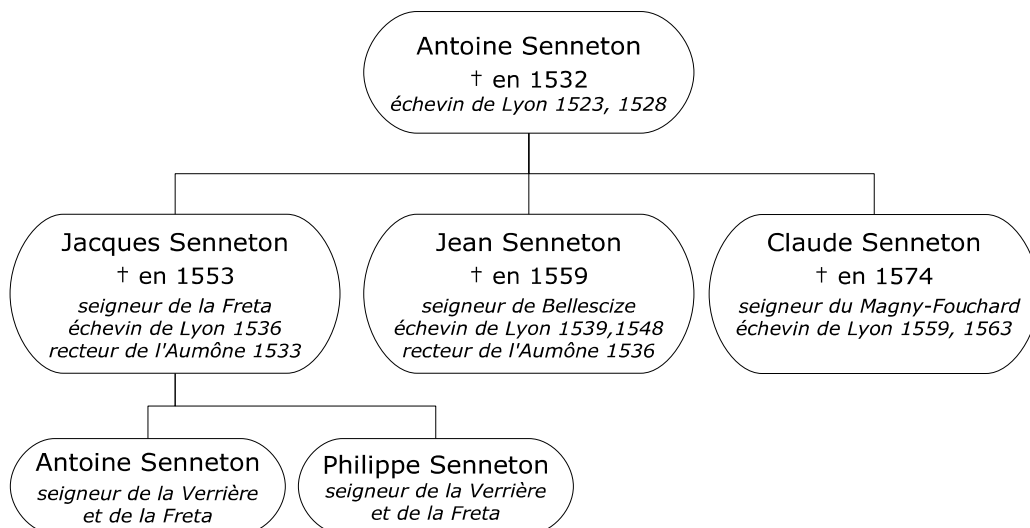


Figure 1 - Arbre généalogique simplifié de la famille Senneton

L'étude des mentions d'éditions figurant sur les pages de titre des livres édités par les Senneton rend compte de cette organisation familiale. On trouve ainsi trois mentions d'éditions principales en français ou en latin : « Jacques et Jean Senneton », « Frères Senneton » et enfin « Claude Senneton ». 130 ouvrages - parmi ceux répertoriés par Henri Baudrier⁸ et Sybille von Gültlingen⁹ - comportent dans la page de titre une trace de l'identité du ou des éditeurs.

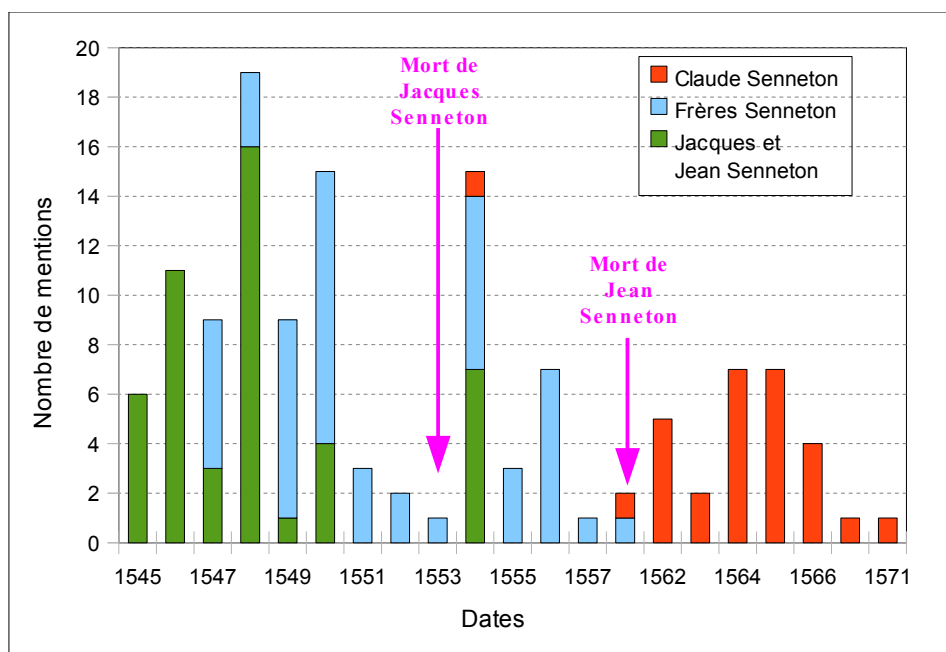


Figure 2 - Étude des mentions d'édition

Le tableau ci-dessus permet ainsi de constater que la mention « Jacques et Jean Senneton » est utilisée 48 fois entre 1545 et 1554, dont 7 fois en 1554, alors même que

⁸ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. VII, p. 398-448.

⁹ GÜTLINGEN, Sybille von. *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au seizième siècle*. Dans *Bibliotheca bibliographica aureliana, CXC*. Baden-Baden : éd. Valentin Koerner, 2002. VIII, p. 181-209.

Jacques Senneton est mort en 1553. Baudrier avance l'explication que Jean fit toujours figurer le nom de son frère « *par déférence* »¹⁰, même si ce dernier ne semblait prendre qu'une part limitée aux activités éditoriales. De même, la mention « Claude Senneton » est utilisée à 29 reprises entre 1554 et 1571 : il apparaît que Claude Senneton, bien que officiellement domicilié à Troyes jusqu'en 1559, participait aux activités de librairie, probablement en mettant à disposition de la famille ses moyens financiers personnels issus du commerce des draps. Quant à la mention « Frères Senneton » utilisée entre 1547 et 1559, elle recouvre des réalités différentes selon les exemplaires : les prénoms exacts des frères sont souvent précisés dans les extraits de privilège figurant en général au verso de la page de titre. Ainsi le *In sacrosanctioris lateranensis concilii titulum de publicis concubinariis commentarii* de Bernard Choveron (1550) mentionne-t-il au privilège les prénoms de « Jacques, Jean et Claude Senetons frères » alors même que le *Milleloquium summam totius doctrinae* de Saint Ambroise (1556) fait référence à « Jehan et Claude ». Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les privilèges étaient accordés pour des périodes allant jusqu'à dix ans : ainsi les prénoms de Jacques et Jean Senneton peuvent apparaître dans les mentions d'édition ou les extraits de privilèges d'ouvrages réédités bien après la date de leurs décès, respectivement 1553 pour Jacques et 1559 pour Jean.

2. Une puissante famille

La famille Senneton semble, dès le début du seizième siècle, jouer un rôle important dans l'administration de la ville de Lyon. Antoine Senneton a, nous l'avons dit, exercé la charge de Consul en 1523 et 1528. Ses fils Jacques, Jean et Claude vont suivre ses traces : l'aîné Jacques Senneton, seigneur de la Freta, est membre du Consulat en 1536¹¹; Jean l'est à son tour en 1539 et 1548¹²; Claude est quant à lui membre du Consulat en 1559 ainsi qu'en 1563 alors que la ville est tenue par les Protestants¹³.

D'après les *Fleurs armoriales* de Chaussonnet¹⁴, les Senneton portaient "*d'azur au cerf courant d'or, en chef, en fasce, à une couronne et en pointe, à un poisson du même*"¹⁵. On pourra d'ailleurs retrouver un rappel de ces armoiries sur certains frontispices des livres édités par la famille Senneton¹⁶.

Dans les archives municipales de Lyon se trouvent de nombreuses mentions des propriétés, des revenus mais également des agissements des membres de la famille Senneton : les délibérations consulaires témoignent ainsi d'une mission confiée au « *marchand de soie* » Antoine Senneton afin de trouver une nouvelle maison pour le Collège de la Trinité¹⁷. De même, entre 1540 et 1543, Jean Senneton « *conseiller-échevin* » est chargé de passer les marchés nécessaires pour la construction d'une nouvelle tuerie à établir sur le bord du Rhône¹⁸. Les *Nommées des habitants de Lyon dans les paroisses du lyonnais* de 1518 établissent ainsi qu'Antoine Senneton possède un

¹⁰ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondateurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. VII, p. 370.

¹¹ Archives municipales de Lyon, BB 370-2

¹² Archives municipales de Lyon, BB 370-2

¹³ Archives municipales de Lyon, BB 370-2 et BB 371-1

¹⁴ CHAUSSONNET, Pierre-François. *Les fleurs armoriales consulaires de la ville de Lyon, avec les noms, surnoms, qualités et armoiries blasonnées de MM. les conseillers et échevins de ladite ville depuis l'année 1499*. [s. l.], 1779

¹⁵ Voir Annexe 2

¹⁶ Voir Annexe 2

¹⁷ Archives municipales de Lyon, BB 049. Cité par COOPER, Richard. *Les dernières années de Symphorien Champier*. Dans *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*. N°47, 1998. p. 29.

¹⁸ Archives municipales de Lyon, BB 059

domaine dans la paroisse de Saint-Romain de Couzon¹⁹. Les *Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon* de 1545 permettent de se faire une idée de la fortune des frères Senneton - qualifiés de « *marchands* » et non pas d'« *imprimeurs* » ce qui est intéressant à noter - qui sont taxés à hauteur de 1 500 livres²⁰. Par comparaison, le même texte signale que le célèbre imprimeur Sébastien Gryphe (dénommé ici Bastien Greffius) est lui imposé à hauteur de 300 livres. Ces mêmes *Nommées ou dénombrement des biens meubles et immeubles possédés par les habitants de Lyon* de 1545 attestent de la présence à Lyon de vingt-neuf libraires - les marchands capitalistes - pour la plupart sans presse, et d'une soixantaine d'imprimeurs qui travaillent pour eux²¹.

Le testament de Jean Senneton daté de 1556²² ordonne le versement de nombreux legs - aux parents, alliés et serviteurs - pour un montant estimatif d'environ 11 000 livres. Les exemples pourraient être multipliés en prenant notamment comme source l'ensemble des actes notariés ou des documents d'archives de la ville de Lyon qu'Henri Baudrier a pu identifier dans sa *Bibliographie lyonnaise*²³ : tous ces actes établissent en tout cas la puissance financière de la famille ainsi que son assise dans la ville.

Les Senneton semblent également avoir joué un rôle de premier plan dans l'administration de l'Aumône générale. Cette institution laïque vît le jour à l'époque de la Grande Rebeyne : en 1532, sous l'égide du Consulat de la ville, huit recteurs, un trésorier et un économiste sont élus au sein d'une nouvelle institution, l'Aumône générale, pour apporter des secours aux miséreux (aumône, distribution de vivres, recueil des enfants abandonnés). Jacques, Jean et Claude Senneton ont tous les trois, entre 1533 et 1555 exercé les fonctions de recteur voire de trésorier au sein de l'Aumône²⁴. On peut d'ailleurs noter que Claude Senneton est élu recteur dès le 24 décembre 1553, ce qui laisse à penser que bien que menant toujours des affaires dans le commerce de draps en Champagne, il était suffisamment reconnu par ses pairs et sa famille suffisamment influente pour qu'il prenne part aux activités de l'Aumône dès le début des années mille cinq cent cinquante.

En novembre 1551, c'est Jean Senneton qui est délégué, accompagné par Hugues de la Porte, Luxembourg de Gabiano et Antoine Vincent, tous « *marchands libraires citoyens de Lyon* » auprès du procureur du roi à la sénéchaussée de Lyon pour discuter (et tenter de rendre caduque) l'ordonnance indiquant que tous les « *libraires, imprimeurs ou aultres* » ont interdiction de faire imprimer quelque livre que ce soit sans « *les avoir monstré audit s^r gouverneur ou audit s^r son lieutenant ... sans leur ou de l'un desdictz permission, congé ou licence ... à peine de confiscation de corps et de bien* »²⁵.

Les Senneton sont associés à Étienne Turquet, marchand génois - également trésorier de l'Aumône en 1535 - dans le développement de l'industrie de la soierie à Lyon, sous l'œil bienveillant des institutions consulaires²⁶. On évoque même le fait que les Senneton aient formé une véritable compagnie commerciale avec Turquet et un second associé, Naris²⁷. Il est donc établi que les Senneton continuent à mener de front commerce des draps et activités éditoriales.

¹⁹ Archives municipales de Lyon, CC 056-1

²⁰ Archives municipales de Lyon, CC 041-3

²¹ BOUCHER, Jacqueline. *Vivre à Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : éd. d'Art et d'Histoire, 2001. p. 120

²² Voir note 7 p. 9

²³ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921 ; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. VII, p. 371-397

²⁴ *Catalogue des noms de Messieurs les recteurs et administrateurs de l'Hôpital général de la Charité & Aumône générale de Lyon, depuis son institution*. Lyon : 1742. p. 5-14

²⁵ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER Julien. *Bibliographie lyonnaise ...* op. cit. p. 289-290

²⁶ BOUCHER, Jacqueline. *Vivre à Lyon au XVI^e siècle*. op. cit. p. 48

²⁷ GASCON, Richard. *Grand commerce et vie urbaine au XVI^e siècle. Lyon et ses marchands (environs de 1520 - environs de 1580)*. Paris : S.E.V.P.E.N., 1971. p. 311

La famille Senneton a par ailleurs laissé quelques traces dans l'œuvre d'auteurs du XVI^e siècle qui, dans une dédicace ou une note, ont rendu hommage à l'un des membres de la fratrie. On peut citer une épigramme publiée à Lyon en 1557 par Charles Fontaine - poète parisien qui s'était installé à Lyon vers 1555 - dans ses *Odes, énigmes et épigrammes* :

« *A Iean Seneton & Iean de Rochefort,
L'oncle & neveu sont double fort
Qui se munit en double sorte
Pour defendre la maison forte
De Seneton & Rochefort* »²⁸

Le juriste Pierre Pithou dédicace quant à lui le second livre de son *Adversariorum subsecivorum* « *ad Claud. Sennetonum I.C.* » : la dédicace est datée d'octobre 1564 et rédigée depuis Troyes. On retrouve ici les liens toujours renouvelés avec Troyes et l'élite champenoise.

La réussite de la famille se trouve affichée en août 1575 dans le contrat de mariage de la nièce de nos trois frères imprimeurs, c'est-à-dire la fille de leur frère Antoine, conseiller du roi et avocat à Paris, puis en 1558 délégué à la justice de Metz et Président en 1564 de cette même cour : Catherine épouse un bourgeois de Paris en présence de « *Pierre de Gondi évêque de Paris, conseiller du roi en son privé conseil, parent et allié, noble homme et discret Messire Pierre de Senneton, conseiller et aumônier du roi, abbé de Beaulieu oncle paternel, Messire Philippe de Senneton, officier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, sieur de la Verrière, cousin germain, noble homme maître Sébastien de Senneton avocat en parlement, sieur d'Esc [...] frère* » et de bien d'autres²⁹.

La famille Senneton semble donc tirer profit d'une solide assise familiale et être capable d'entretenir un réseau social de qualité. Du point de vue plus strictement lyonnais, les trois frères Jacques, Jean et Claude jouissent d'une position avantageuse et bénéficient de la reconnaissance de leurs pairs. Cette puissance symbolique et surtout financière leur donne une capacité à nouer des partenariats économiques et leur permet donc de disposer de suffisamment de capitaux pour mener une politique éditoriale ambitieuse.

II. L'ACTIVITÉ ÉDITORIALE DES FRÈRES SENNETON

1. Collaborateurs et associés

Nous avons vu précédemment que trois frères - Jacques, Jean et Claude - avaient successivement ou conjointement pris en mains l'activité éditoriale de la famille

²⁸ *Odes, énigmes et épigrammes, adressez pour etreines, au roy, à la royne, à Madame Marguerite, & autres princes & princesses de France.* Lyon : Jean Citoys, 1557, p. 73. Cité par BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. op. cit. p. 370

²⁹ MAGNIEN, Catherine. « *A Paris, pour Claude Senneton, 1565* » : le mystère de l'édition du Second livre des Recherches de la France d'Étienne Pasquier. Dans : *Lyon et les livres.* Sous la direction de Dominique Varry. Genève : Droz, 2006. *Histoire et Civilisation du livre, II.*, p. 75

Senneton. Les trois frères utilisèrent pendant leur période d'activité - entre 1544 et 1575 - la marque de la Salamandre dont voici ci-dessous un exemple en rouge et noir³⁰ :



Figure 3 - Marque de la salamandre

Cette salamandre « couronnée, au milieu des flammes »³¹ était parfois accompagnée d'une devise en français ou en latin : les Senneton employèrent la devise « *Virtuti sic cedit invidia* » comme ici, puis « *Durare, mori et non perire* » et sa traduction « *Durer, mourir et non périr* » de manière assez indifférenciée. Baudrier recense au total neuf marques distinctes ayant été utilisées sur les éditions des frères Senneton³².

Néanmoins cette marque de la salamandre ne fut pas une propriété exclusive de la famille Senneton. En effet, Sybille von Gültlingen répertorie pas moins de trois autres imprimeurs ayant utilisé cette même marque³³ : Maurice Roy, Louis Pesnot et son frère Charles Pesnot. Pour analyser l'histoire de la maison d'édition Senneton, il faut bien comprendre que son évolution compte plusieurs grandes phases : au départ, en 1535, Jean Senneton collabore avec Maurice Roy et Charles Pesnot - facteurs et alliés de son beau-père Savore - et œuvre en compagnie de son frère Jacques. A la mort de Jacques en 1553, Jean Senneton s'associe avec Roy et Pesnot. Claude Senneton, le troisième frère, n'est qu'un associé lointain, puisqu'il réside en Champagne. Ce n'est qu'en 1559, à la mort de Jean, que Claude Senneton prend officiellement la direction de la nouvelle compagnie de librairie qui se compose de Charles Pesnot, de son frère Louis Pesnot et des deux neveux de Claude Senneton, Antoine et Philippe, héritiers testamentaires de leur oncle Jean. Cette situation perdure jusqu'en 1568, date du départ de Claude Senneton pour Genève : c'est alors Charles Pesnot qui prend la direction de la société, réorganisée sous la raison sociale de la Salamandre, jusqu'en 1569. C'est encore Charles Pesnot, de retour de Genève, qui administre la société entre 1571 et 1574, année de la mort de Claude Senneton : Charles Pesnot s'attache alors à rendre ses comptes d'administrateur de la société aux héritiers de Claude Senneton. Les résultats sont peu brillants et les héritiers de Claude décident de mettre fin aux activités de la société de la Salamandre. Cette cessation d'activité va faire l'objet de nombreux et longs litiges entre les premiers héritiers Senneton - les fils de Jacques qui avaient hérité en même temps que leur oncle Claude de parts de la société - et les héritiers de Claude mais également avec les héritiers de Charles Pesnot, dernier administrateur qui demandera pourtant à

³⁰ Estampe conservée à l'École des Chartres sous la cote 4° 1/10. Cette marque figure sur une édition de 1556 du *Corpus juris canonici* : « *Decretales Gregorii noni pontifici fidelius et ornatus quam antea restitutæ, quibus additæ fuerunt doctissimorum virorum non minus necessariæ quam utiles annotationes & expositiones* ».

³¹ DELALAIN, Paul. *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la collection du cercle de la librairie*. Paris : Cercle de la Librairie, 1892. p. 119

³² BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. VII, p. 394-396. Des reproductions de ces neuf marques figurent en Annexe 3.

³³ GÜTLINGEN, Sybille von, *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au seizième siècle*. Dans *Bibliotheca bibliographica aureliana, CXC*. Baden-Baden : éd. Valentin Koerner, 2002. Tome VIII, p. 151

être enterré dans l'église de Saint-Nizier « *en la chapelle des Senneton* »³⁴. Baudrier retrace, pièces d'archives à l'appui, tout l'historique de ces litiges³⁵.

Par ailleurs, les Senneton vont employer à leur service plusieurs « facteurs » dont le nom va figurer au colophon des éditions : Macé Bonhomme notamment - qui imprime 25 ouvrages entre 1546 et 1561 - mais aussi Benoît Bonyn, Thomas Bertheau, Barthélémy Frein ou encore Hector Penet. Cette pratique est tout à fait habituelle à l'époque, la plupart des éditeurs lyonnais confiant à d'autres imprimeurs de la ville la fabrication des ouvrages qu'ils faisaient paraître. L'édition de douze volumes de Johann Ulrich Zasius, datée de 1548, est à ce titre exemplaire : en effet, ces livres de droit ont été imprimés de manière conjointe par Macé Bonhomme (6 volumes), Benoît Bonyn (4 volumes) et Hector Penet (2 volumes) selon une répartition qui semble « aléatoire » : Macé Bonhomme est ainsi chargé de l'impression des tomes 3, 4, 6, 7, 10 et 12, Benoît Bonyn des tomes 1, 2, 5 et 9 et enfin Hector Penet des tomes 8 et 11. On peut tenter d'expliquer cette manière de procéder à la lumière de plusieurs hypothèses. Tout d'abord, la taille des ouvrages : les douze volumes forment un total de 2 030 pages - le nombre moyen de pages par volume étant de 169, avec un minimum de 74 pages pour le volume 2, *In usus feudorum epitome*, jusqu'à un maximum de 336 pages pour le volume 11 des *Enarrationes*. La somme de travail étant énorme, on peut comprendre que les Senneton aient réparti les travaux d'impression entre différents ateliers. Néanmoins, pour pousser les calculs encore plus loin, la répartition du travail entre les trois imprimeurs n'est pas équitable : Bonhomme va imprimer 1 008 pages, mais Bonyn seulement 570 et Penet 452. On peut par ailleurs noter que Macé Bonhomme s'étant vu confier en 1546 et 1547 l'impression de huit autres volumes par les frères Senneton, les deux parties étaient accoutumées à travailler ensemble : il semble donc cohérent que Macé Bonhomme se soit vu confier la plus grosse charge de travail. La deuxième hypothèse concernant ces impressions partagées nous amène à nous interroger sur le coût et l'investissement en matériel et en hommes que représente l'édition de ces douze volumes : partager la tâche entre plusieurs facteurs réduit les risques économiques encourus, même si cette façon de procéder nécessite de coordonner les travaux de chacun pour produire des volumes de qualité égale.

Les Senneton ne se contentent pas de faire travailler pour eux les facteurs lyonnais mais participent également, avec d'autres membres de la profession, aux grandes compagnies de libraires qui se créent successivement à Lyon. En effet, l'importance des frais à engager pour l'édition d'un livre obligeait souvent les libraires à s'associer - le temps de l'édition d'un ouvrage ou pour plusieurs années - afin de partager les dépenses et les risques : un des membres de la compagnie était ensuite chargé de la vente des ouvrages au nom de la compagnie³⁶. Claude Senneton a ainsi participé à la « *Compagnie des lectures* » fondée pour publier des commentaires et lectures essentiellement sur des textes de droit civil : les comptes de cette compagnie³⁷ datés de 1558 indiquent la présence, aux côtés de Claude Senneton, d'autres libraires lyonnais éminents tels Hugues de la Porte, les frères Gabiano, Guillaume Regnault et Antoine Vincent. Les comptes définitifs de 1565 montrent que cette « *Compagnie des lectures* » a réalisé un gain, pendant la dernière année, de plus de 5 000 livres pour un capital total d'environ 30 000 livres, soit un gain de 17 % à partager à part égales³⁸.

³⁴ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondateurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921 ; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. VII, p. 387

³⁵ Ibid. p. 384-397

³⁶ *Nouvelles études lyonnaises*. Dir. Roger Chartier. *Histoire et Civilisation du Livre*, 2. Genève : Droz, 1969. p. 2

³⁷ Inventaire des biens de Luxembourg de Gabiano. Cité par BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise*. op. cit. p. 75-76

³⁸ GASCON, Richard. *Grand commerce et vie urbaine au XVI^e siècle. Lyon et ses marchands (environs de 1520 - environs de 1580)*. Paris : S.E.V.P.E.N., 1971. p. 659

Les activités de la « *Compagnie des lectures* » se ralentissant, une nouvelle « *Compagnie des libraires* » ou « *Grande compagnie* » se crée à Lyon . Au départ, les Senneton ne participent pas à l'aventure : une lettre de février 1548 adressée par Hugues de la Porte - au nom de la Compagnie - à Robert Estienne témoigne de la « *concurrence que le dict Seneton nous [fait] et non nous a luy* »³⁹ et prie Estienne d'intervenir. Les concurrents d'hier devenant fréquemment les associés de demain, les Senneton rejoignent la Grande compagnie en 1560 : une dernière compagnie, à la marque du lion, est alors créée en mars 1560 et regroupe une nouvelle fois Claude Senneton, Hugues de la Porte, les Gabiano, Guillaume Regnault et Antoine Vincent. Les cinq membres s'associent à part égales et « *font ensemble societe et compaignie au faict, train et trafficq de librairie pour et durant le temps de dix annees entieres* »⁴⁰ : ils fournissent chacun quatre mille livres tournois pour « *faire imprimer les livres en droit civil et canon* » et se doivent de rester solidaires « *tant desdicts profficts qu'il plaira à Dieu d'envoyer que des pertes qui en pourroient advenir* »⁴¹. A noter également que chaque membre de la compagnie s'engage à ne faire imprimer pour son propre compte aucun texte en droit civil et droit canon sans en avoir au préalable fait la demande à ses associés.

Le départ de Claude Senneton et de Barthélémy de Gabiano pour Genève en 1568 marque le début des difficultés : les trois autres membres de la Compagnie les somment de payer leurs cotisations faute de quoi des livres de la compagnie seront saisis⁴². Les années 1578 et 1580 marqueront la fin de cette Grande compagnie dont témoignent nombre d'actes notariés apurant les comptes entre les différents héritiers des cinq membres fondateurs⁴³.

2. Échanges commerciaux et réseaux relationnels

L'activité éditoriale des trois frères Senneton à « l'enseigne de la salamandre » s'étend de 1544 à 1575 : 174 volumes ont été édités au cours de ces 31 années d'activité. Ce chiffre de 174 ouvrages n'est pas énorme si on le compare au nombre de livres édités par d'autres imprimeurs lyonnais contemporains : ainsi plus de 500 ouvrages sortirent des ateliers de Jean de Tournes entre 1542 et 1564 et Sybille von Gültlingen dans sa *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au seizième siècle* a répertorié pas moins de 1 375 éditions de Sébastien Gryphe entre 1524 et 1556⁴⁴. Cette différence quantitative s'explique aisément par l'implication de Jean, Jacques et Claude Senneton au sein des activités des compagnies de libraires : cette association avec d'autres confrères lyonnais met entre parenthèses l'activité « personnelle » des Senneton et donc réduit d'autant le total des éditions de la Salamandre. D'autre part, l'étude des formats et du nombre de pages ou encore de la qualité graphique des volumes édités par les Senneton pourra nous

³⁹ Archives Départementales du Rhône, série E, Fonds Chartron, cité par DUREAU-LAPEYSSONIE, Jeanne-Marie. *Recherches sur les grandes compagnies de libraires lyonnais du XVI^e siècle*. Dans *Nouvelles études lyonnaises*. Dir. Roger Chartier. *Histoire et Civilisation du Livre*, 2. Genève : Droz, 1969. p. 29

⁴⁰ Archives Départementales du Rhône, 3 E 3949, cité par DUREAU-LAPEYSSONIE, Jeanne-Marie, *Recherches sur les grandes compagnies de libraires lyonnais du XVI^e siècle*. op. cit. p. 37

⁴¹ Archives Départementales du Rhône, 3 E 3949, cité par DUREAU-LAPEYSSONIE, Jeanne-Marie, *Recherches sur les grandes compagnies de libraires lyonnais du XVI^e siècle*. op. cit. p. 37

⁴² BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. VII, p. 382

⁴³ Ibid. p. 384-387

⁴⁴ Chiffres cité par SIRDEY, Jérôme. *Réforme/Contre-Réforme. La production comparée de deux libraires lyonnais de la seconde moitié du XVI^e siècle : Michel Jouve et Jean Saugrain*. Mémoire d'étude, Enssib, 2010, p. 15

montrer le lien entre le nombre de livres produits et l'importance réelle de l'activité éditoriale au sein de l'imprimerie lyonnaise, et donc de relativiser ce nombre relativement faible d'ouvrages édités.

Pourtant les Senneton occupent une place importante dans le monde de l'édition lyonnaise en partie grâce à leur position sociale mais aussi de part leur réseau relationnel dans le monde du commerce comme dans le monde de la librairie. Leurs relations avec l'Espagne sont attestées : depuis la fin du XV^e siècle, un important courant commercial s'était développé entre Lyon et des villes comme Medina Del Campo, Salamanque ou Valence, courant de négoce qui restera actif jusque dans les années 1560-1565. De nombreuses familles d'éditeurs lyonnais ouvrent alors des comptoirs en Espagne ou s'adressent à des correspondants locaux pour écouler leur production. Christian Péligray souligne la participation à ce négoce de Barthélémy Buyer, des Giunta, de Guillaume Rouillé, des Senneton, des Gabiano ou encore d'Antoine Vincent, ces derniers ayant exercé - on le rappelle - des activités conjointes à travers la Grande Compagnie de Librairie : il a étudié aussi bien les contrats d'impression que le réseau commercial lui-même et les routes empruntées par les balles de livres⁴⁵. Les achats de livres étaient effectués soit lors des foires de Lyon ou par correspondance grâce à des intermédiaires ou à des membres des familles lyonnaises installées en Espagne : Charles Pesnot, proche des Senneton, tient ainsi un comptoir à Medina; il semble que les Senneton adressent leurs envois à André Ruys et Mathelin Popelin, libraires à Nantes, plaque tournante du commerce de livres vers l'Espagne⁴⁶.

Les quatre foires de Lyon profitent ou accompagnent le développement de l'imprimerie lyonnaise et deviennent de grandes foires de livres : les marchands expédient en France et en Espagne des livres italiens, allemands ou suisses ou envoient vers l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne des grandes éditions juridiques sorties des presses lyonnaises, comme celles des frères Senneton⁴⁷.

Mais, bien évidemment, les Senneton s'intègrent à d'autres courants commerciaux tout aussi vastes. En témoigne l'histoire de l'édition d'une partie des Commentaires des Décrétales de Grégoire IX rédigés par Gilles Bellemère⁴⁸ et des œuvres de Geoffroy de Salignac publiées sous le nom générique de *Commentariorum*. L'aventure éditoriale débute en 1544, date à laquelle l'Université d'Avignon passe un contrat avec l'imprimeur lyonnais Hector Penet pour l'impression des œuvres de Gilles Bellemère et de Geoffroy de Salignac dont l'Université détient les manuscrits : à l'issue de l'impression de ces ouvrages, Hector Penet sera dans l'obligation d'en donner un exemplaire imprimé à l'Université ainsi qu'à chacun des docteurs agrégés, alors au nombre de vingt-sept. Mais le 10 février 1545, Hector Penet passe par contrat son engagement aux frères Senneton qui établissent donc un nouveau contrat avec l'Université : il s'agit désormais pour eux d'imprimer en deux ans l'ensemble des travaux de Gilles Bellemère et de Geoffroy de Salignac sur le droit canonique. Une clause prévoit même l'annulation du contrat au cas où un concile vienne à modifier le contenu du droit canon. Le lendemain, 11 février, les manuscrits sont officiellement remis à l'agent des Senneton, envoyé à Avignon à cet effet. Plus de deux années s'écoulent sans que les travaux d'impression débutent. En mai 1548, à la requête des frères Senneton, l'Université proroge de deux ans le délai

⁴⁵ *Livre et lecture en Espagne et en France sous l'Ancien Régime*. BBF, 1983, n° 5, p. 559-561

⁴⁶ MATHOREZ, Jules. *Notes sur les rapports de Nantes avec l'Espagne*. In : *Bulletin Hispanique*, Tome 15, n° 2, 1913, p. 192-193. En ligne sur http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hispa_0007-4640_1913_num_15_2_1814. URL vérifiée le 6 décembre 2010.

⁴⁷ FEBVRE, Lucien et MARTIN, Henri-Jean. *L'apparition du livre*. Paris : Albin Michel, 1958, rééd. 1999. p. 323

⁴⁸ La chronologie de cette édition est retracée par GILLES, Henri. *La vie et les œuvres de Gilles Bellemère*. Dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1966, tome 124, p. 382-431. En ligne sur http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bec_0373-6237_1966_num_124_2_449726. URL vérifiée le 12 décembre 2010.

initialement accordé pour imprimer les « *œuvres de bonne mémoire Geoffroy de Salinhac, faictes sur l'Inforciat* »⁴⁹. L'impression des commentaires de Salignac est finalement parachevée en 1552 : elle comprend huit volumes in-folio auxquels s'ajoute un index. Le 6 février 1552, les Senneton - « *fratribus mercatoribus civibus Lugduni* » - font remettre au collège des docteurs de l'Université les 27 exemplaires des œuvres de Salignac prévus par le contrat⁵⁰. L'impression de l'énorme compilation de Gilles Bellemère se révèle plus ardue. Après la parution des 6 premiers in-folio en 1548 et 1549, les Senneton semblent vouloir mettre fin au contrat : à l'automne 1553, ils expliquent à leur commanditaire que leurs dépenses se montent déjà à douze mille livres et estiment qu'il en faudrait encore trente-cinq mille pour mener l'ensemble de la publication à bien. La situation est à ce point problématique qu'il « *leur vouldroit mieux avoir perdu quatre ou cinq mille livres que d'avoir entrepris ladite impression, pour ne se pouvoir vendre lesdcits livres* ». Les Senneton demandent donc à l'Université de les « *mectre en liberté d'imprimer les dictes œuvres de Bellemère quant bon leur semblera* » arguant du fait qu'ils sont « *grandement lesés, intéressés et damnifiés* » par la mévente de ces ouvrages⁵¹. L'université accède à leur demande en prorogeant le délai initialement prévu de 6 ans. Pourtant après l'impression des premiers volumes en 1548-1549 et de trois volumes supplémentaires en 1550, la publication de la gigantesque œuvre de Gilles Bellemère ne sera jamais achevée.

D'autres actes notariés nous donnent un deuxième exemple d'une collaboration entre l'Université d'Avignon et la famille Senneton. En effet, une convention, datée du 19 mai 1548, est établie au sujet de l'édition d'un cours de droit civil accompagné des gloses d'Accurse, célèbre juriste florentin du XIII^e siècle. Cette fois, il n'est pas question d'une commande de l'Université : les Senneton, afin d'imprimer les volumes correspondants à ce cours de droit civil, demandent à l'Université le prêt d'un manuscrit de 643 feuillets qu'elle détient afin de servir de contre-copie⁵² à celui qui est en leur possession. La sollicitation émanant cette fois des Senneton, ceux-ci se doivent d'offrir en contrepartie à l'Université une somme de 500 écus - par l'intermédiaire d'un collègue marchand d'Avignon qui se porte garant - ainsi que la promesse de rendre le manuscrit, dont ils vont disposer pendant trois ans, sans « *aucune fracture, corruption, rature ni macule* ». A la restitution des manuscrits, les éditeurs devront fournir en outre un exemplaire imprimé à chacun des membres éminents de l'Université, soit de nouveau environ une trentaine de personnes⁵³. A peu près au même moment, les trois frères Senneton reçoivent du roi le privilège exclusif d'imprimer ou faire imprimer tous les « *cours des droitz civils et canon [...] selon les vrays et anciens exemplaires, lezquels ilz ont recouvré, faict veoir, conférer, corriger, émender et annoter, avesques grands labeurs et despens* » pour une durée de dix ans à compter de la première édition⁵⁴. Des extraits de ce privilège figurent bien évidemment au recto de la page de titre des six volumes de ce *Corpus Juris Civilis* imprimé par les frères Senneton au cours de l'année 1549⁵⁵. En

⁴⁹ Archives du Vaucluse, Fonds Pons, n° 921, f. 52-53. Cité par PANSIER, Pierre. *Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon du XIV^e au XVI^e siècle*. Nieuwkoop : De Graaf, 1966. Tome III, Pièces jointes et Tables, p. 139-140

⁵⁰ Archives du Vaucluse, Fonds Pons, n° 924, f. 35. Cité par PANSIER, Pierre. *Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon ...* op. cit. p. 143-144

⁵¹ Archives du Vaucluse, Fonds Pons, n° 926, f. 211-216. Cité par PANSIER, Pierre. *Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon ..* op. cit. p. 151-153

⁵² « *aux fins icelly imprimer et servir de contrecopie* ». Archives du Vaucluse, Fonds Pons, n° 921, f. 49-51. Cité par PANSIER, Pierre. *Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon ...* op. cit. p. 140-141

⁵³ Archives du Vaucluse, Fonds Pons, n° 921, f. 49-51. Cité par PANSIER, Pierre. *Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon ...* op. cit. p. 140-141

⁵⁴ Privilège du 12 septembre 1548. Cité par BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. p. 374-375.

⁵⁵ Volumes consultés à la Bibliothèque Municipale de Lyon sous les cotes 21508 (1 vol.), 21511 (3 vol.), 21512 (1 vol.) et 21513 (1 vol.)

novembre 1552, les docteurs de l'Université d'Avignon reconnaissent avoir récupéré leur manuscrit original et l'avoir retrouvé « *en la sorte et qualité* » dans lesquelles ils l'avaient confié à Macé Bonhomme, intermédiaire des Senneton dans cette affaire⁵⁶. Un autre quitus daté de novembre 1553, entérine la réception par l'Université des volumes du *Corpus* dus aux docteurs d'Avignon. Les trois contraintes fixées par le contrat signé en 1548 ont donc été respectées à la lettre par les Senneton : délai d'exécution, contrepartie en livres et restitution d'un manuscrit intact.

C'est peut-être grâce à leur faculté à tenir leurs engagements que les Senneton vont collaborer encore une fois avec Avignon. En effet, en 1554, le couvent des Jacobins d'Avignon accepte de prêter à Jean et Claude Senneton le *Milleloquium beati Ambrosii* ainsi que le *Milleloquium Augustini* « *relies et scriptz a la main en parchemin* » afin de les imprimer : ces deux oeuvres sont des compilations réalisées au XIV^e siècle par l'évêque Bartholomaeus d'Urbino des pensées de Saint Ambroise et Saint Augustin. La convention signée entre possesseurs des manuscrits et imprimeurs est extrêmement précise : les cinq volumes manuscrits seront acheminés à Lyon pour deux ans en échange de quoi les Senneton s'engagent principalement à fournir au couvent, à l'issue de ces deux années, six volumes de chaque titre. Macé Bonhomme se porte encore une fois garant de la somme de deux cents écus d'or, à verser en cas de dommages subis par les manuscrits. Toutes les parties prêtent par ailleurs serment sur les « *Saint evangiles de Dieu* » de respecter les multiples clauses du contrat signé⁵⁷. Les Senneton vont effectivement publier deux gros in-folios : en 1555 le *D. Aurelii Augustini Milleloquium veritatis* puis en 1556 le *Divi Ambrosii Milleloquium summam totius doctrinae...*

Les trois exemples évoqués nous donnent de précieuses indications sur la manière dont pouvaient se traiter les affaires dans le monde du livre au XVI^e siècle. La signature de contrats pour des prêts de manuscrits, des éditions conjointes ou des échanges de livres nécessitaient la présence de nombreux intermédiaires : libraires installés dans une autre ville, notaires, témoins de moralité, cautions financières. De plus, la signature par les frères Senneton de trois contrats successifs avec des membres du clergé avignonnais témoigne de leur bonne réputation, dans les années 1550, auprès de la communauté ecclésiastique de la ville : le non-respect des clauses d'un contrat aurait probablement mis fin à toute perspective de travail ou de négociation avec les membres de l'élite locale. On peut donc mettre l'accent sur l'importance que revêtait pour un imprimeur la possibilité d'entretenir un réseau de relations professionnelles bien implantées localement et jouissant d'une réputation favorable auprès des élites.

⁵⁶ Archives du Vaucluse, Fonds Pons, n° 924, f. 217-220. Cité par PANSIER, Pierre. *Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon du XIV^e au XVI^e siècle*. Nieuwkoop : De Graaf, 1966. Tome III, Pièces jointes et Tables, p. 146-148

⁵⁷ Archives du Vaucluse, Fonds Pons, n° 927, f. 192-194. Cité par PANSIER, Pierre. *Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon ...* op. cit. p. 154-156

III. L'IMPACT DES TROUBLES RELIGIEUX DU SEIZIÈME SIÈCLE SUR L'ACTIVITÉ

1. Le contexte lyonnais

La ville de Lyon est, au milieu du XVI^e siècle, en plein épanouissement : 50 000 habitants environ peuplent cette ville installée au confluent de deux fleuves majestueux et jouissant d'une situation géographique privilégiée, au carrefour de l'Italie, des Alpes et du monde méditerranéen, à proximité de routes commerciales très fréquentées. Entre 1460 et 1540, en trois générations, la population lyonnaise a quintuplé et la ville est devenue, à l'échelle de l'Occident, une immense métropole qui ne se trouve dépassée que par Paris, Venise et Naples⁵⁸. Depuis le XV^e siècle, Lyon assoie sa prospérité économique sur l'organisation de quatre grandes foires annuelles franches de taxes, à l'Épiphanie, à Pâques, en août et à la Toussaint. Cet afflux cyclique d'une foule de marchands venus de toute l'Europe contribue à l'essor d'un réseau de relations commerciales entre Lyon et les autres grandes métropoles européennes.

Lyon est l'une des premières villes françaises à s'être dotée de cet exceptionnel instrument de diffusion du savoir qu'est l'imprimerie. Le premier atelier à avoir fonctionné est celui du juriste et libraire Barthélémy Buyer, en 1473 : c'est grâce à la fortune acquise par le négoce qu'il aurait eu la possibilité de se consacrer à l'imprimerie naissante, tout en étant conseiller de ville. Le contexte lyonnais est favorable à cette innovation : situation géographique privilégiée, cosmopolitisme des marchands lyonnais, aisance économique favorisée par le succès des foires. Au début du XVI^e siècle, on compte une cinquantaine d'ateliers d'imprimerie. Vers 1550, une centaine d'ateliers sont attestés dans la ville de Lyon et emploient environ un millier de personnes, au sein des métiers de l'imprimerie proprement dits mais aussi dans une vingtaine de métiers connexes - fabrication du papier, de l'encre, fonte des caractères, métiers de la reliure et de l'illustration... Les maîtres des ateliers d'imprimerie travaillent pour leur propre compte ou pour celui de marchands-libraires - comme les frères Senneton - qui financent l'impression sans posséder eux-mêmes de presses.

La deuxième moitié du siècle marque un tournant abrupt qui met rapidement fin à plusieurs décennies de prospérité et d'insouciance relative. L'essor d'une Réforme protestante qui se veut conquérante va briser l'unité lyonnaise. Au début, les imprimeries de Lyon - pourtant ville sans parlement et sans Université - semblent avoir peu contribué aux balbutiements du livre réformé : c'est la Suisse francophone, avec Genève et Neuchâtel, qui devient dans les années 1530-1540 le plus grand centre éditorial de la Réforme⁵⁹. A Lyon, autour de 1540, des imprimeurs lyonnais commencent à produire des éditions à la limite de l'orthodoxie - comme les frères Frelon ou Jean de Tournes - mais le châtement subi par Étienne Dolet, imprimeur humaniste devenu propagandiste de l'évangélisme, brûlé en place de Grève en 1546, refroidit les ardeurs des imprimeurs. L'édit de Châteaubriant du 26 juin 1551 renforce la lutte contre l'hérésie et accroît le contrôle des autorités françaises sur le commerce du livre : il condamne explicitement tout ouvrage venant de Genève, exclut la vente de tout livre figurant au catalogue des livres censurés, développe le système de la visite des librairies (deux visites par an à

⁵⁸ *Lyon 1562, capitale protestante. Une histoire religieuse de Lyon à la Renaissance*. Sous la direction d'Yves KRUMENACKER. Lyon : éditions Olivétan, 2009, p. 20

⁵⁹ GILMONT, Jean-François. *La Réforme et le livre : l'Europe de l'imprimé (1517-v. 1570)*. Paris : éditions du Cerf, 1990, p. 111

Paris, trois à Lyon) et tente d'installer un contrôle spécifique sur les livres venant de l'étranger. Une première vague d'imprimeurs et de libraires fuit alors vers Genève, tels Robert Estienne, Jean Crespin ou Antoine Vincent. Alors que l'imprimerie genevoise est tournée presque exclusivement vers la propagande religieuse, l'imprimerie lyonnaise conserve une plus grande diversification et se montre moins ouvertement acquise aux idées de la Réforme. Mais certains Lyonnais, comme Sébastien Honorat ou Jean Saugrain, se lancent dès le début des années cinquante dans des éditions ouvertement calvinistes : le milieu du livre est très largement acquis aux idées de la Réforme. N. Z. Davis affirme ainsi que « *la Réforme a touché très tôt tous ces milieux et vers 1555 [à Lyon], la grande majorité des gens du livre lui est acquise* »⁶⁰.

A la fin des années 1560, le nombre de protestants lyonnais connaît une nette augmentation. Après une première tentative avortée en 1560, les Protestants s'emparent de la ville et des charges du Consulat en avril 1562 : Lyon devient « capitale protestante » pendant quatorze mois jusqu'à la chute du Consulat protestant en juin 1563. Après l'édit de pacification d'Amboise de mars 1563, la ville fait sa soumission au roi : à partir de juin, la nomination des échevins va se faire sous le contrôle du Roi avec quatre échevins protestants et huit échevins catholiques. Lyon compte à la fin de l'année 1563 environ 5 000 Protestants avoués, soit environ un dixième de la population⁶¹, c'est-à-dire plus de cinq fois moins de Protestants qu'au début de l'année 1562.

Avec la prise en mains de la ville par les Huguenots en 1562, la production éditoriale lyonnaise ressemble à s'y méprendre à la production genevoise : nouvelles traductions de la Bible, catéchismes, psaumes, livres de controverse... A ce moment, on définit la ville par rapport à Genève : les autorités expriment la crainte que toute la Chrétienté ne croie que Lyon vit comme Genève⁶². Les Protestants lyonnais proviennent surtout des métiers les plus récents et aux taux d'alphabétisation les plus élevés, ce qui peut expliquer la proportion importante de gens du livres dans la population convertie. Cependant, l'alphabétisation au sein des métiers du livre est très loin d'être universelle : Jean-François Gilmont relève ainsi qu'à Lyon en 1580, 43 compagnons imprimeurs sur 115 sont incapables d'écrire leur nom⁶³.

Entre 1562 et 1567, les deux camps prônent la modération et la tolérance et malgré une volumineuse production de littérature de controverse, les deux populations cohabitent plus ou moins pacifiquement, même si le Consulat protestant de 1562 rend obligatoire l'assistance au culte. En septembre 1567, les Catholiques reprennent le contrôle de la ville de Lyon et la répression ne tarde guère à s'abattre : les ouvriers du livre reviennent presque tous dans le giron de l'Église catholique alors que les grands libraires et les maîtres imprimeurs restent fidèles au protestantisme et émigrent pour la plupart à Genève⁶⁴. On constate donc une corrélation entre parti religieux et statut économique : ceux qui restent dans la Réforme sont les plus aisés, peut-être justement parce que cette puissance économique leur donne appuis politiques éventuels et surtout moyens de fuir. Abjurations plus ou moins sincères et départs forcés, destruction du temple réformé de Paradis et renaissance d'un catholicisme conquérant font décroître rapidement le nombre de Protestants à Lyon, durement touchés par les massacres des Vêpres lyonnaises du 31 août 1572.

⁶⁰ DAVIS, Natalie Zemon. *Les cultures du peuple : rituels, savoirs et résistances au XVIe siècle*. Paris : éd. Aubier-Montaigne, 1979. p.16

⁶¹ Gennerat, Roland. *Histoire des Protestants à Lyon des origines à nos jours*. Mion : éditions du Jet d'ancre, 1994. p. 38

⁶² DAVIS, Natalie Zemon. *Les cultures du peuple*. op. cit. p. 36, note 22

⁶³ GILMONT, Jean-François. *La Réforme et le livre : l'Europe de l'imprimé (1517-v. 1570)*. Paris : éditions du Cerf, 1990, p. 146

⁶⁴ Ibid. p. 113

La conjonction de ces années de combat religieux et d'une terrible épidémie de peste qui s'abat sur la région lyonnaise en 1564 entraîne le déclin progressif de la ville : à la fin du XVI^e siècle, Lyon ne compte plus que 30 à 35 000 habitants. Le déclin des activités économiques, avec une mise en concurrence accrue des foires lyonnaises, participe également à faire des dernières décennies du siècle des années noires.

2. La conversion au protestantisme et ses conséquences

D'après Baudrier, c'est durant son passage à Lyon - c'est-à-dire après 1559 - que Claude Senneton embrasse le protestantisme et devient « *l'un des membres les plus militants et les plus influents de la nouvelle religion* ». ⁶⁵

Les premières archives témoignant de la conversion de Claude Senneton à la religion réformée se trouvent dans les archives consulaires : nous l'avons évoqué précédemment, Claude Senneton compte parmi les échevins protestants du Consulat en 1563, alors que les Protestants ont pris le contrôle de la ville. En août 1564, le testament du libraire Angelin Benoît institue « *noble Claude Senneton, seigneur de la Reclaye* » comme l'un de ses héritiers, à charge pour lui de verser la somme de 300 écus d'or « *pour l'édification des temples de l'esglize refformée de ceste ville de Lyon* » ⁶⁶. Cette conversion aux idées protestantes est donc clairement établie.

Henri Baudrier affirme également que Claude Senneton faisait à ses nouveaux coreligionnaires des « *avances de fonds considérables* » ⁶⁷ sans pour autant en apporter des preuves matérielles.

Les années 1562-1566 correspondent à une période où la ville est contrôlée par les Protestants. L'activité éditoriale de Claude Senneton témoigne de ce contexte politico-religieux : dès l'année 1563, il commence à éditer des œuvres protestantes ou tout au moins très polémiques et poursuivra dans cette voie jusqu'en 1566, avec une dernière édition d'un ouvrage du pasteur Pierre Viret, *Des principaux poincts qui sont aujourdhui en different touchant la sainte cene et la messe*. Claude Senneton ne fait que suivre un mouvement qui touche largement le monde des métiers du livre, et notamment celui des grands libraires. On ne possède malheureusement aucun écrit témoignant de son engagement doctrinal personnel ou de sa pratique de la religion réformée.

L'année 1567 marque le retour des Catholiques à la tête de la ville et la reprise en mains du Consulat : dans un premier temps, le Consulat impose un emprunt forcé aux riches marchands protestants - ou à tous ceux qu'on soupçonne de sympathie envers les protestants - et ordonne de conduire les marchandises de tous les réformés dans les magasins de la ville. Claude Senneton est ainsi amputé de plusieurs centaines de livres ⁶⁸. Dans ce contexte de privation de liberté religieuse, d'atteintes aux biens, par ailleurs compromis par son attitude durant l'occupation de Lyon en 1562 et accusé d'avoir pris part au pillage des églises et des biens des catholiques, Claude Senneton est contraint - comme beaucoup d'autres grands libraires protestants - de fuir vers Genève pour échapper à l'ordonnance du 31 janvier 1568 prise à l'encontre de certains Protestants de la ville. Sur cette ordonnance figurent « *les deux frères Senneton, eux disans seigneurs*

⁶⁵ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondateurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. VII, p. 369

⁶⁶ Ibid. p. 382

⁶⁷ Ibid. p. 370

⁶⁸ GASCON, Richard. *Grand commerce et vie urbaine au XVI^e siècle. Lyon et ses marchands (environs de 1520 - environs de 1580)*. Paris : S.E.V.P.E.N., 1971. p. 521-522

de la Reclaye, et quatre de leurs serviteurs »⁶⁹. L'identité du deuxième frère n'est pas clairement établie, étant donné qu'à la date de 1568 il restait à Claude Senneton encore quatre frères vivants. Ce départ vers Genève est également attesté par une sommation datée du mois de mars 1568 : Hugues de la Porte, Antoine Vincent et Guillaume Regnaud enjoignent à Claude Senneton et à Barthélémy de Gabiano, leurs associés au sein de la Compagnie des Libraires, de payer les cotisations qu'ils ont omis de régler avant leur fuite, ce qui met la Compagnie dans une situation financière délicate⁷⁰. La base de données RIECH (Répertoire des imprimeurs et éditeurs suisses actifs avant 1800) développée par la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne identifie Claude Senneton comme imprimeur à Genève entre 1567 et 1570⁷¹, sans que l'on puisse néanmoins lui attribuer au moins une édition genevoise.

Cet exil à Genève - qui va durer jusqu'en 1574 - va avoir de lourdes conséquences sur l'activité commerciale de la famille : tout d'abord, la nécessité de confier l'administration de la librairie à des alliés ou parents - demeurés fidèles au catholicisme ou, tout au moins, assimilés à des réformés modérés - comme Charles Pesnot. De cette administration à distance des affaires familiales résulte une situation de confusion ou du moins d'attente : le réseau professionnel est distendu, les communications moins faciles, les fonds plus difficiles à réunir. On trouve également dans les archives trace des dommages subis par les stocks d'ouvrages de Claude Senneton : il est fait allusion à des livres « *pris et brulés dans les troubles et guerres de Lyon* »⁷². La deuxième partie des années 1560 correspond donc à une période de ralentissement de l'activité éditoriale⁷³ due aux difficultés personnelles et financières de la famille Senneton. La décennie 1570 voit la mort de Claude Senneton, la fin de la compagnie de la Salamandre et sa liquidation par Charles Pesnot, mais aussi, un peu plus tard, la vente par les héritiers de la propriété familiale du Magny-Fouchard⁷⁴ : la fin des éditions Senneton est somme toute peu glorieuse.

Nous verrons ultérieurement l'impact qu'a eu la conversion de Claude Senneton sur le contenu mêmes des ouvrages édités, en étudiant plus précisément la part des ouvrages religieux et des ouvrages dits de controverse dans sa production éditoriale, notamment à partir de 1563.

⁶⁹ *Ordonnance de Messieurs les Seneschal et gens tenans le siège presidial en la ville de Lyon, contre les détenteurs des biens de ceux de la religion prétendue réformée : ensemble les noms et surnoms des seditieux et rebelles contre le Roy*. Lyon, par Michel Jove, 1568. In-8°. Musée de l'imprimerie de Lyon, sous la cote INV 286.

⁷⁰ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondateurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. p. 382

⁷¹ Référencement de Claude Senneton dans la base RIECH : sur <http://dbserv1-bcu.unil.ch/riech/imprimeur.php?ImprID=-8519646&submit=Chercher>. URL vérifiée le 10 décembre 2010.

⁷² Acte de 1569, par Ragneau, notaire à Genève, vol. II, p. 57. Cité par BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondateurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. p. 382-383

⁷³ Voir Figure 4 p. 25

⁷⁴ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondateurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. p. 388

La production éditoriale des frères Senneton

Nous l'avons dit précédemment, les trois frères Senneton éditèrent 174 volumes entre 1544 et 1575. Ces 174 volumes correspondent, en tenant compte des rééditions, à 113 œuvres distinctes. Il ne s'agit pas dans cette étude d'analyser chaque édition titre par titre mais plutôt d'apporter des éléments d'informations sur la production des frères Senneton à l'enseigne de la salamandre.

I. DESCRIPTION D'ENSEMBLE

1. L'évolution de la production

Les deux graphiques ci-dessous permettent de visualiser les grandes phases de la production éditoriale des frères Senneton.

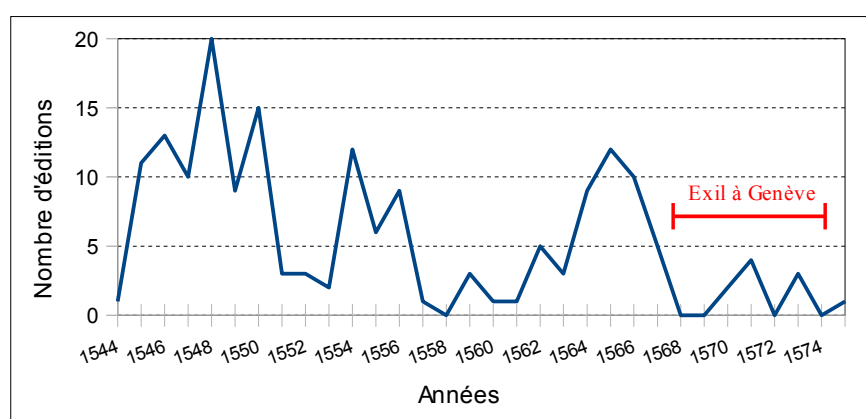


Figure 4 - Évolution chronologique de la production

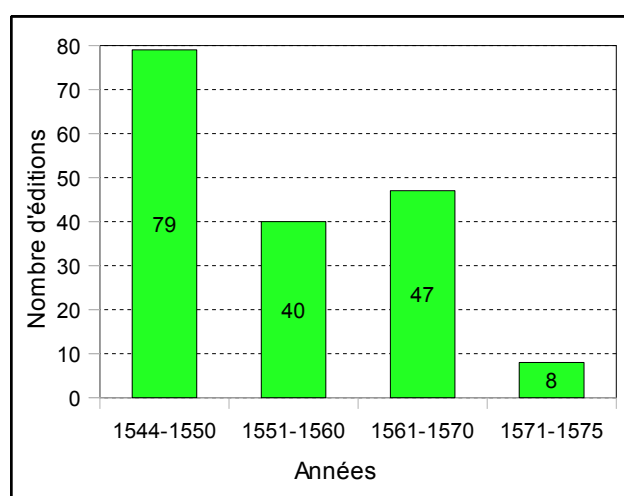


Figure 5 - Évolution de la production par périodes de 5 ans

En effet, on peut constater que l'activité éditoriale de la famille Senneton n'a pas été linéaire et régulière : certaines années la production est nulle - comme en 1558, 1568, 1569, 1572 ou encore 1574 - mais elle peut aussi compter jusqu'à 20 volumes édités en 1548, la moyenne annuelle du nombre d'éditions se situant à un peu plus de 5 volumes. 45% des titres ont été imprimés sur une période de 7 ans - entre 1544 et 1550 - qui semble marquer l'apogée de l'activité.

Mais il faut lier cette évolution de l'activité éditoriale aux vicissitudes de la famille aussi bien dans le domaine privé - conversion au protestantisme de Claude Senneton et événements liés au contexte politique et religieux de Lyon - que dans le domaine professionnel - participation aux différentes compagnies de librairie. Le premier recul de production est visible entre 1551 et 1553 : il correspond à une phase où l'édition de livres de droit est fortement concurrencée à Lyon par la Compagnie des libraires - nous avons précédemment évoqué la lettre d'Hugues de la Porte se plaignant de cette concurrence des Senneton. La période 1554-1560 voit la production des Senneton reprendre progressivement grâce notamment à la réédition de *Corpus juris civilis* et *Corpus juris canonici* aux nombreux volumes ainsi que de titres de Pierre Rebuffi. 1560 est l'année où les Senneton rejoignent la Compagnie des libraires ce qui a pour conséquence de ralentir le rythme des éditions « privées » des Senneton faites à l'enseigne de la Salamandre. Entre 1564 et 1566, la production reprend essentiellement grâce à la publication d'ouvrages de controverse religieuse - ceux de Jean Calvin ou de Pierre Viret - et de rééditions d'ouvrages de droit de Charles du Moulin ou de Pierre Rebuffi : les Senneton se contentent alors, si l'on en croit la *Bibliographie lyonnaise* de Baudrier, « d'éditer les ouvrages des auteurs dont ils avaient le privilège exclusif »⁷⁵. Puis en 1568, tout s'arrête ou presque : le protestant Claude Senneton fuit vers Genève, tente de gérer sa maison à distance avec, par intermittence, l'aide de Charles Pesnot, mais l'activité cesse progressivement pour s'interrompre définitivement en 1575.

La proportion des rééditions et leur répartition chronologique au sein de la production éditoriale des Senneton se révèle intéressante à analyser : 113 titres distincts ayant été édités par les Senneton sur un total de 174 ouvrages, le pourcentage des rééditions s'élève donc à 35 %. Le graphique ci-dessous (qui exclut les années sans production) nous montre la répartition dans le temps de ces rééditions :

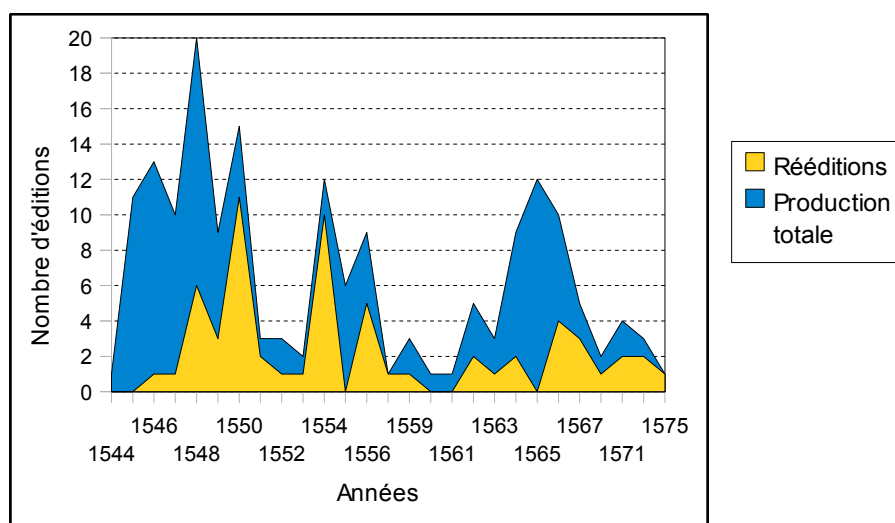


Figure 6 - Part des rééditions dans la production éditoriale

⁷⁵ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER Julien, *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*, Lyon, 1895-1921, rééd. anast., Paris, F. de Nobele, 1964, VII, p. 370

On constate au premier coup d'œil que la proportion des rééditions par rapport au nombre total des éditions faites pour le compte des Senneton n'est pas équivalente selon les périodes. Par exemple pour les années postérieures à 1560 - année où les Senneton rejoignent la Compagnie des libraires - le pourcentage des rééditions se monte à un peu plus de 32 % du total des éditions, ce qui est inférieur à la moyenne calculée sur l'ensemble de la période d'activité des Senneton : on peut donc nuancer très fortement la position de Baudrier qui affirmait qu'après 1560 les Senneton s'étaient contentés de rééditer les auteurs pour lesquels ils détenaient un privilège d'impression⁷⁶.

Pour affiner cette analyse, on peut également établir, au sein de la production éditoriale des Senneton, des ratios entre trois types d'ouvrages distincts : les éditions uniques (ouvrages qui ne font pas l'objet d'une réédition ultérieure), les premières éditions (première édition d'ouvrages qui seront réédités ultérieurement) et enfin les rééditions (deuxième, troisième ... édition d'ouvrages précédemment édités)⁷⁷. Les éditions uniques représentent 38 % de la production des Senneton, les premières éditions 27 % et les rééditions, nous l'avons déjà indiqué, 35 %. On peut déduire de ces chiffres que la plus grande partie de l'activité éditoriale - 62 % très exactement - des frères Senneton était dédiée aux éditions multiples. L'ouvrage le plus réédité est un titre de Pierre Rebuffi, juriste français du XVI^e siècle : son *Praxis beneficiorum* a fait l'objet de quatre éditions in-folio distinctes et quasiment identiques (à l'exception du nombre de feuillets liminaires ou de feuillets blancs) entre 1554 et 1573.

Pour établir un point de comparaison, Michel Le Noir, imprimeur lyonnais du tout début du XVI^e siècle, avait consacré 48 % de sa production aux éditions multiples⁷⁸. Les Senneton semblent avoir donc consacré une part plus qu'importante aux rééditions des mêmes ouvrages et des mêmes auteurs tout au long de leurs trente-et-une années d'activité, phénomène qui doit être également considéré en lien avec les contenus des ouvrages édités eux-mêmes.

2. Les genres couverts

Afin de caractériser la production des frères Senneton du point de vue des contenus, il faut appliquer aux documents un classement thématique. Toute la difficulté - au-delà du choix même de la typologie - consiste à répartir l'ensemble des ouvrages dans des catégories prédéfinies. Malheureusement, les pages de titre des documents ou encore l'étude de la biographie et des autres publications d'un auteur ne suffisent pas toujours à se faire une idée précise du contenu d'ouvrages se situant parfois à la frontière entre deux disciplines. Il a donc fallu trancher pour quelques ouvrages et décider, à l'aide notamment des catalogues en ligne de bibliothèques, du domaine dans lequel serait rattaché ces documents. Mais ces approximations restent tout à fait marginales au vu de la taille du corpus considéré et ne peuvent remettre en cause les résultats globaux de l'analyse.

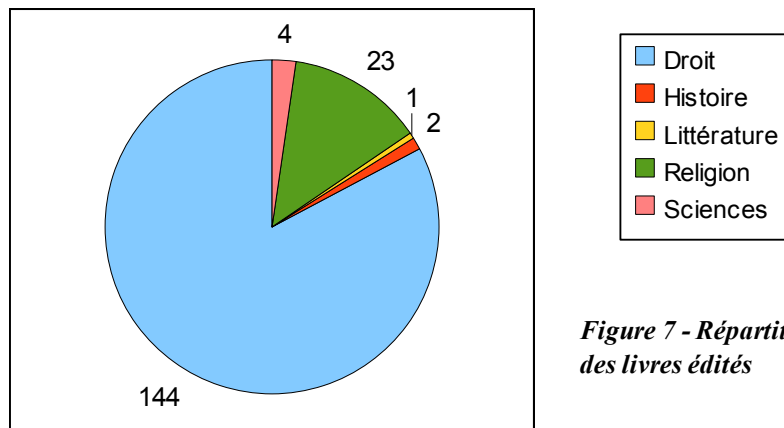
La typologie que nous allons utiliser s'inspire directement de celle des libraires de Paris, héritée des travaux menés par Nicolas Clément au XVII^e siècle. Bien que largement postérieure aux éditions qui nous intéressent, cette classification est la première qui ait

⁷⁶ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER Julien, *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondateurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*, Lyon, 1895-1921, rééd. anast., Paris, F. de Nobele, 1964, VII, p. 370

⁷⁷ Voir Annexe 4 - Éditions et rééditions

⁷⁸ STANKIEWICZ, Florine. *Répertoire de l'imprimeur Michel Le Noir. L'EAD au service du livre ancien*. Mémoire d'étude, Essib, 2009, p. 48

été utilisée pour organiser une bibliothèque. Elle compte cinq classes principales : théologie, jurisprudence, histoire, arts et sciences, littérature et langues. Le graphique ci-dessous donne une image de cette répartition pour la production des frères Senneton :



Le constat est simple : l'édition du droit reste l'axe éditorial privilégié au cours des décennies par Jean, Jacques et Claude Senneton. Les textes de droit représentent en effet 144 titres sur 174, soit plus de 82 % du total des éditions. Le deuxième domaine qui compte une production qui ne soit pas quantité négligeable est le domaine de la religion, avec 23 livres édités - soit environ 13 % des éditions : on s'aperçoit immédiatement de l'énorme différence en termes de quantité d'ouvrages publiés entre ces deux premiers domaines.

Les trois autres domaines d'édition - littérature, histoire et sciences - ne totalisent que sept éditions sur 31 ans d'activité. On peut ici, à titre indicatif citer ces sept documents :

- les *Discours de Justin Tonnelier* de Giambattista Gelli (1566) pour la littérature : le florentin Gelli y met en scène un vieux tonnelier - Giusto Bottaiio dans l'original - homme sans instruction mais doté de bon sens et d'expérience. La nuit tombée, l'insomniaque Justin entretient un dialogue avec son âme, propos recueillis précieusement par le neveu dudit tonnelier. Ces *Discours* maintes fois retouchés et complétés par l'auteur et dont la première publication intégrale en italien date de 1548 oscillent entre littérature, philosophie morale et comédie.
- dans le domaine historique, deux titres ont été édités : le *De laudibus provinciae* de Pierre Quiqueran de Beaujeu et le *Second livre des Recherches de la France* d'Étienne Pasquier, tous deux datés de 1565. Une fois encore, ces ouvrages sont à la frontière de plusieurs disciplines : droit, politique, science et histoire. Pierre Quiqueran de Beaujeu, issu d'une famille aristocratique d'Arles et évêque de Senes, retrace l'histoire de la Provence arlésienne du XVI^e tout en évoquant sa géographie, son climat ou sa faune. L'humaniste Étienne Pasquier s'attache quant à lui dans ses *Recherches de la France* à chercher les origines historiques de l'unité de la nation française naissante jusque dans le passé antique du pays.
- le domaine scientifique concerne deux auteurs : Pline l'Ancien et Laurent Joubert. *L'Histoire du monde* de Pline l'Ancien, éditée en 1562 et 1566 et plus connue sous le nom d'*Histoire naturelle*, est une somme des connaissances du savoir humain du I^{er} siècle après J.-C. : structure de l'univers, géographie, botanique, êtres vivants, médecine et beaucoup d'autres sujets évoqués constituent cette énorme compilation de quarante-sept livres. Les Senneton ont par ailleurs édité deux ouvrages de Laurent Joubert, docteur en médecine de la faculté de

Montpellier, le *Paradoxorum decas* en 1566 et les *Opuscula* en 1571, deux traités évoquant les maladies et leurs symptômes.

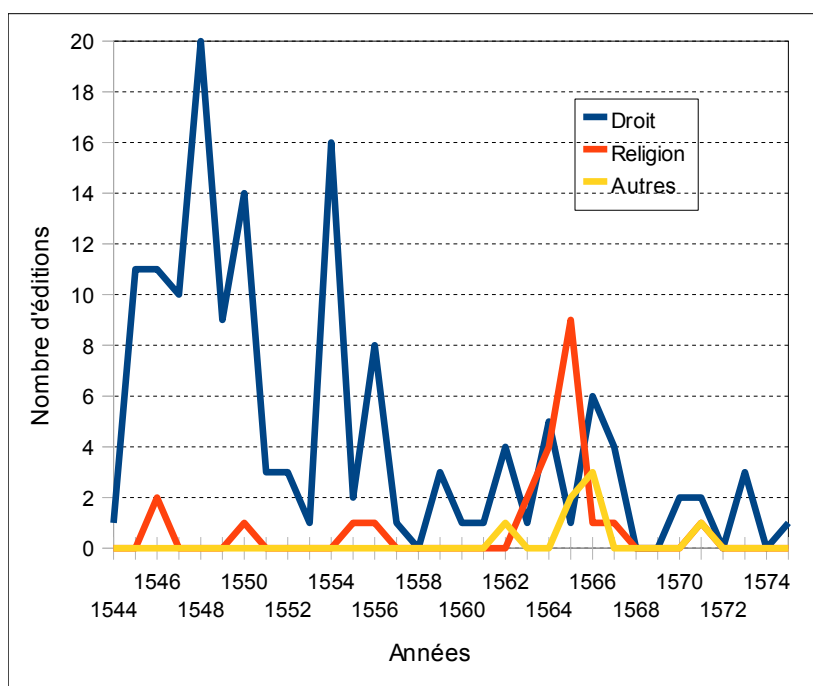


Figure 8 - Répartition par genres : évolution chronologique

L'analyse du graphique ci-dessus qui présente l'évolution chronologique de la production éditoriale des frères Senneton selon trois grandes thématiques - droit, religion puis l'ensemble des autres documents - nous permet de corroborer les hypothèses posées lors de l'analyse de la totalité de la production éditoriale. En effet, on identifie différentes périodes de plus ou moins grande activité : pics des années 1548 et 1554 avec de volumineuses éditions de droit, creux du début des années 1560 correspondant à l'intégration des Senneton au sein de la grande Compagnie des Libraires, reprise progressive à partir de 1563-1564 avec l'édition de livres de religion, puis une cessation progressive des activités éditoriales.

L'étude de la production éditoriale en matière de livres religieux fera l'objet d'une étude ultérieure qui aura pour but d'en identifier les contenus précis, en lien avec les événements politiques et les vicissitudes familiales subies notamment par Claude Senneton.

Pour en revenir au droit, domaine sur lequel s'est concentrée la presque totalité de la production éditoriale des Senneton, il est utile de s'intéresser plus précisément au contenu de ces 144 livres édités. Deux catégories principales apparaissent alors : le droit civil et le droit canonique (ou droit canon).

Le droit canon est l'ensemble des lois et règlements adopté ou acceptés par les autorités catholiques pour le gouvernement de l'Église et de ses fidèles. Ce droit s'est élaboré progressivement, empruntant d'abord au corpus juridique romain. A partir du IV^e siècle, les papes établissent de nouvelles règles par le biais de Décrétales, sortes de lettres ouvertes rédigées en réponse à une question précise posée par un membre de la hiérarchie catholique. Les canonistes du Moyen-Age effectuent un gigantesque travail de compilation des sources - ordonnances de conciles, décrétales, textes issus du droit romain. Vers 1140, Gratien, moine canoniste d'un couvent de Bologne, coordonne l'élaboration d'un traité méthodique, le *Decretum* (ou Décret de Gratien). Suivent les

Décrétales du pape Grégoire IX en 1234, les *Clémentines* dressées sur l'ordre du pape Clément V, puis les *Extravagantes* de Jean XXII. Au XVI^e siècle, les papes Pie IV et Grégoire VI achèvent de donner une cohérence à l'ensemble de ces textes fondateurs qui composent le *Corpus Juris canonici*.

Le droit civil ou *Corpus Juris Civilis* est issu de la plus grande compilation de droit romain antique, le *Code de Justinien*, qui tient son nom de l'Empereur régnant au VI^e siècle de notre ère sur l'Empire romain d'Orient. De cette œuvre, à mi-chemin entre compilation et codification, a émergé un ensemble cohérent qu'adopte l'Occident médiéval comme héritage du droit romain. Ce *Corpus Juris Civilis* est constitué au XVI^e siècle de quatre livres essentiels : le *Codex Justiniani*, recueil des compilations impériales (codes Grégorien, Hergemorien et Théodosien), le *Digeste* (ou *Pandectes*, littéralement « la totalité de ce qui peut être enseigné »), les *Institutes* permettant l'apprentissage du droit aux étudiants et enfin les *Novelles*, recueil des nouvelles constitutions de Justinien. Seules les traductions littérales du corpus, sans sommaires ni résumés avaient été autorisées par Justinien, mais cette interdiction ne fut cependant pas respectée et de nombreux commentaires explicatifs, appelés *Indices*, apparurent au fil des siècles.

Les éditions Senneton font donc la part belle aux éditions de droit, avec la répartition suivante entre droit canon et droit civil :

	Nombre d'éditions	% du total des éditions de droit
Droit canon	40	27,3 %
Droit civil	104	72,2 %

Figure 9 - Répartition entre droit canon et droit civil

Au sein même de chaque grand domaine du droit, des sous-divisions apparaissent : étudions tout d'abord le contenu exact des ouvrages publiés par les frères Senneton dans le domaine du droit canon.

- deux éditions du *Corpus Juris Canonici* ont été imprimées en 1554 et 1556 : on y retrouve la structure *Decretum*, *Décrétales*, *Clémentines* et *Extravagantes*. L'ensemble de ces publications représente un total de dix volumes in-folio.
- seize volumes consacrés aux commentaires ou « *praelectiones* » (lectures préalables dispensées par un maître) sur les *Décrétales*, édités entre 1546 et 1555 : ces commentaires sont l'œuvre de spécialistes du droit canon comme Jean d'Anagni, Felino Maria Sandeo, tous deux juristes italiens du XV^e siècle, ou encore Gilles Bellemère, évêque d'Avignon mort au tout début du XV^e siècle.
- quatre volumes des *Decisiones rotae romanae*, textes relatant les décisions prises par le tribunal de la Rote et ayant pour but d'en fixer la jurisprudence. Gilles Bellemère fut nommé pendant quelques années pour tenir la plume lors des réunions du tribunal. Les textes de ses prédécesseurs sont souvent qualifiés de *Decisiones antiquae*, par opposition à ses propres textes établis entre 1374 et 1378. Les quatre ouvrages publiés par les Senneton entre 1555 et 1567 sont intitulés *Decisiones novae, antiquae et antiquiores* et issus des compilations et réflexions menées par plusieurs auteurs dont Pierre Rebuffi, célèbre jurisconsulte et docteur en droit canon français du XVI^e siècle.
- quatre éditions du volume du *Praxis beneficiorum* - traité sur les bénéfices ecclésiastiques rédigé par Pierre Rebuffi - édités de 1554 à 1573.

- deux exemplaires du *Tractatus novem* de Pierre Rebuffi, traité portant essentiellement sur l'administration des biens ecclésiastiques, datés de 1564 et 1566.
- deux éditions du *Speculum judiciaire* de Guillaume Durand, évêque de Mende de la deuxième moitié du XIII^e siècle, canoniste et liturgiste dont l'œuvre connut un retentissant succès à la fin du Moyen-Age. Ces éditions sont datées de 1545 et 1547. Ce vaste traité, qui devait être utilisé à la manière d'un dictionnaire plutôt qu'à la manière d'un manuel, offrait une réponse à la plupart de cas posés devant les cours ecclésiastiques. Le *Speculum*, d'après son auteur, unit théorie du contenu des Décrétales avec pratique issue des traités de procédure.
- deux titres : un d'un juriconsulte de Padoue, Bartolommeo Cepolla - *In titulum de verborum* - et un autre du français Jean-Nicolas Gimont - *Enchiridion universam sacerdotiorum* -, tous deux publiés en 1550

En ce qui concerne les 104 ouvrages de droit civil publiés par les frères Senneton entre 1544 et 1575, nous n'allons pas en faire une description exhaustive mais regrouper ces publications en larges ensembles :

- soixante-six volumes peuvent être assimilés à la reproduction de tout ou partie du *Corpus Juris Civilis* et notamment des différents livres du *Digeste* de Justinien. Ces textes fondateurs sont présentés par de célèbres juristes du XIV^e et du XV^e tels Bartolus de Saxoferrato et Paulo da Castro, ou par des spécialistes du XVI^e siècle comme Pierre Rebuffi, Johann Ulrich Zasius ou encore Ambrogio Jason de Maino.
- dix-neuf volumes concernent plus précisément les règles régissant le royaume de France : compilations successives - car complétées et remises à jour entre 1547 et 1575 - des ordonnances, des lois et des édits des rois de France pris depuis le règne de Saint Louis par Pierre Rebuffi, commentaires sur les textes réglementaires et quelques autres volumes.
- seize volumes assez divers sur des thèmes particuliers du droit. Citons par exemple le *De poenis legum* publié en 1559 traitant des châtiments prévus par la loi et des circonstances qui peuvent en atténuer la sévérité, d'André Tiraqueau (1480-1558), juriste éminent, membre du Parlement de Paris, grand humaniste, ami de Rabelais.
- deux éditions en 1556 du même titre de Jean Milles de Souvigny, *Style et pratique fondez et adaptez aux ordonnances royaux* : une édition en latin et une édition en français.
- un dernier volume plutôt inattendu publié en 1567 : les *Ordonnances, loix et statuts, faicts pour le reiglement de la justice* dans la principauté d'Orange, ouvrage rédigé par Guillaume I^{er} de Nassau, prince d'Orange et stathouder de Hollande. Une deuxième édition lyonnaise est réalisée en 1572 par Charles Pesnot. Guillaume I^{er} est connu pour avoir, dès les années 1560, commencé à mener une opposition - d'abord larvée puis révélée au grand jour puisqu'elle aboutira à un long conflit militaire - contre l'Espagne, maîtresse des Pays-Bas espagnols dont il est le stathouder. Bien qu'élevé dans la religion catholique, il s'oppose aux massacres de protestants qu'entend mener le roi Philippe II d'Espagne et défend une politique de tolérance religieuse au sein de ses États. La proximité entre la Principauté d'Orange et la ville d'Avignon où, nous l'avons démontré, les Senneton comptaient de nombreuses amitiés et les positions politiques prises par Guillaume I^{er} suffirent probablement à justifier l'existence de cette publication au sein du corpus des Senneton.

Cette prédominance des éditions de droit dans la production éditoriale des frères Senneton se doit d'être expliquée. Le milieu familial semble en effet graviter autour des milieux lettrés et surtout autour des métiers du droit. Antoine, frère de nos trois imprimeurs, est avocat au Parlement de Paris puis président du parlement de Metz en 1564. Une fille de Jacques Senneton est mariée à un procureur du bailliage de Mâcon. Le fils aîné de Claude est également avocat au Parlement de Paris, sa dernière fille est mariée à un docteur en droit, avocat aux cours de Lyon et conseiller au parlement de Dombes. On trouve la mention d'un certain Pierre Senneton et de son frère, « *filis d'un président au présidial de Troyes* » et donc apparentés aux Senneton lyonnais, comme élèves du juriste Jacques Cujas à Valence en 1573⁷⁹. Nous avons également déjà évoqué les liens des Senneton avec les membres de la famille Pithou, célèbres jurisconsultes de Troyes. On rappelle la dédicace, datée de 1564, de Pierre Pithou à son ami Claude Senneton qualifié de « *I.C.* » c'est-à-dire « *jurisconsulte* », ce qui signifie que Claude Senneton avait lui-aussi fait des études de droit. Par ailleurs, Claude Senneton publie en 1565 un ouvrage de Nicolas Pithou, fils de Pierre, intitulé *L'institution du mariage chrétien*. On peut également établir un autre lien personnel entre la famille Senneton, Pierre Pithou et un des auteurs des Senneton, François Hotman : François Hotman quitte Valence où il enseigne le droit à la fin de décembre 1566 pour rejoindre Bourges où l'appelle la duchesse Marguerite de Savoie. Pendant son séjour de quelques jours à Lyon, Hotman écrit à son confrère Henri de Mesmes pour s'ouvrir à lui des différends qui ont pesé sur sa décision de quitter Valence et pour « *lui recommander une dernière fois son interminable affaire, que ni son avocat, le grand Pithou, ni le conseiller Senneton, qui était sans doute le rapporteur, ne pouvaient mener à bien* »⁸⁰.

Les Senneton donnent même parfois une préface latine rédigée par leurs soins au début de leurs éditions : telle cette préface adressée à leur frère « *Ornatissimo Viro D. Anto Sennetonio supremae Parisien. Curiae consiliario* » qui orne une édition de 1548 des oeuvres de Gilles Bellemère⁸¹.

Il est donc acquis que Jacques, Jean et Claude Senneton s'intéressaient non seulement aux activités marchandes et aux métiers de la librairie mais aussi au droit. Leurs publications leur permettent en quelque sorte de faire le lien entre le goût familial pour le commerce et une tradition d'hommes lettrés, plus intéressés par les textes juridiques que par les belles-lettres.

Ce goût pour le droit est visible dès les premières années d'activité. Dès le 12 septembre 1548, Jacques, Jean et Claude Senneton obtiennent du Roi de France le privilège « *d'imprimer ou faire imprimer tous les cours des droitz civils et canon* » et ce pour une durée de dix ans à partir de la première impression⁸². Jusqu'à la fin des années cinquante, les Senneton détiennent donc un monopole de ces impressions. En 1560, les Senneton rejoignent la Grande Compagnie des Libraires de Lyon et mettent entre parenthèses leurs propres éditions à l'enseigne de la salamandre. En 1568, après une période troublée, Claude Senneton s'exile à Genève et les activités déclinent : c'est à cette même période, en février 1569, que Michel Jouve, autre imprimeur lyonnais, est nommé libraire du Roi et détient l'exclusivité de l'impression des actes royaux (ordonnances, édits, déclarations, arrêts ...) alors qu'il détenait déjà plusieurs privilèges émanant des

⁷⁹ BERRIAT DE SAINT-PRIX, Jacques. *Histoire du droit romain, suivie de l'histoire de Cujas*. Paris : Nève, 1821. p 568

⁸⁰ Cité dans le *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, Année 25. Paris, 1876. p.534-535

⁸¹ Ouvrage consulté à la Bibliothèque Sainte-Genève, Paris, sous la cote FOL E 289 INV 86

⁸² BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondateurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. VII, p. 374-375

autorités locales (actes et formulaires de la ville de Lyon)⁸³. Claude Senneton est donc dans l'impossibilité de trouver de nouveaux textes et ne peut plus compter que sur les auteurs et les œuvres dont il détient déjà le privilège exclusif.

D'autre part, l'édition de droit civil ou canon implique la fabrication de multiples séries de volumes consacrés aux deux corpus de ces droits : des fonds importants sont nécessaires pour ces documents souvent volumineux. Le privilège de 1548 indique même que ce travail d'édition se fait « *avesques grands labeurs et despens* » mais qu'en ce qui concerne les livres imprimés « *chacun d'iceux sera parfaite d'imprimer* »⁸⁴. L'étude de la famille Senneton et des pièces d'archive donnant des indications sur leurs possessions et revenus nous permettent de conclure que les Senneton avaient la faculté d'avancer de telles sommes, tout au moins avant la période de troubles religieux des années 1560.

A l'issue de ce panorama thématique de la production éditoriale des frères Senneton, quelques conclusions peuvent être formulées : le droit civil et, dans une moindre mesure, le droit canon dominant largement la production; les œuvres classiques, la philosophie, la littérature sont en nombre très réduit; la présence d'œuvres religieuses reflète l'engagement de Claude Senneton en faveur de la religion protestante.

La clientèle visée par les éditions appartenait principalement à l'élite intellectuelle du temps, férue de droit et de langues anciennes.

3. Les auteurs édités

Il ne s'agit pas ici d'établir une liste exhaustive des auteurs édités par les Senneton au cours de leurs trente-et-une années d'activité : il s'agit plutôt de mettre en avant quelques points qui caractérisent ces auteurs et de détailler la production de certains d'entre eux.

En préalable à cette analyse, il nous faut poser un prérequis : nous ne prendrons en compte dans le corpus étudié ni les éditions de la Bible, ni les éditions complètes du *Corpus Juris Civilis* ou du *Corpus Juris canonici*, ni les éditions des *Sententiae Rotae Romanae* (publiées en partie sous la responsabilité intellectuelle de Pierre Rebuffi). Partant de ce principe 41 auteurs ou traducteurs en langue française peuvent être identifiés :

	Nombre d'auteurs	Nombre de volumes édités
Auteurs antiques ou Pères de l'Église	3	4
Auteurs médiévaux	11	53
Auteurs contemporains	27	84
<i>dont auteurs français</i>	<i>14</i>	<i>47</i>
<i>dont auteurs étrangers</i>	<i>13</i>	<i>37</i>

Figure 10 - Auteurs édités par les frères Senneton

⁸³ SIRDEY, Jérôme. *Réforme/Contre-Réforme. La production comparée de deux libraires lyonnais de la seconde moitié du XVI^e siècle : Michel Jouve et Jean Saugrain*. Mémoire d'étude, Enssib, 2010, p. 21 et 30

⁸⁴ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. VII, p. 374-375

On constate une prédominance nette du nombre d'auteurs du XVI^e siècle, parmi lesquels on pourrait citer Pierre Rebuffi, Johann Ulrich Zasius, Charles du Moulin, Pierre Viret ou encore Jacques Cujas. Auteurs médiévaux et surtout auteurs antiques sont moins représentés. Les choix des Senneton se portent sur des auteurs français dont ils rééditent parfois les mêmes titres. Les auteurs étrangers du XVI^e siècle sont pour la plupart des juristes italiens, à deux exceptions notables près, le suisse Pierre Viret et l'allemand Ulrich Zasius :

- le premier, Pierre Viret (1511-1571), est publié à sept reprises par les frères Senneton entre 1564 et 1556 pour six titres différents. Nous reparlerons du contenu des ouvrages de ce pasteur suisse, ami de Calvin, grand défenseur des idées de la Réforme protestante. Pasteur à Lausanne, à Genève puis à Nîmes, il gagne Lyon en 1562 alors que les Protestants viennent de se rendre maîtres de la ville. Il participe au synode de Lyon (en août 1563) qui divise la France en huit provinces ecclésiastiques. Il est chassé de Lyon en 1564 à la suite d'émeutes populaires entre catholiques et protestants, mais surtout contraint par une Déclaration de Charles IX qui défend aux ministres étrangers d'exercer leurs fonctions en France⁸⁵. Les écrits de Viret sont très nombreux, rédigés rapidement par leur auteur qui utilise des propos clairs et mordants : la plupart de ses écrits en langue française rencontrèrent un vif succès auprès du public.
- le second, Ulrich Zasius (1461-1535) étudia le droit à l'université de Fribourg et, bien que tenté à un moment, demeura dans la foi catholique jusqu'à sa mort. Les Senneton éditèrent ses douze volumes d'étude sur le droit civil en 1548.

Les Senneton, comme le montre l'étude des pages de titres et des privilèges figurant souvent en leur verso, éditent plusieurs auteurs dont ils ont le privilège exclusif : Bermond Choveron, Jean Milles de Souvigny, Gilles Bellemère, Jean-Nicolas Gimont ou encore Antoine du Pinet, André Tiraqueau et Laurent Joubert.

Les textes de certains auteurs font l'objet de rééditions successives. Prenons le cas du juriste Pierre Rebuffi :

- les *Ordonnances, lois, statuts et edicts royaux* sont rééditées à trois reprises entre 1547 et 1551, avec néanmoins quelques ajouts pour les deux éditions les plus récentes
- le *Praxis beneficiorum* est réédité quatre fois entre 1554 et 1573
- les *Ordonnances et edicts royaux depuis 1226* font l'objet de cinq éditions distinctes entre 1566 et 1571
- le *Tractatus novem* est édité deux fois, en 1564 et 1566
- les *Commentarii in constitutiones seu ordinationes regias Gallicas* font l'objet de cinq éditions partielles entre 1550 et 1571

Les Senneton, comme beaucoup d'imprimeurs du XVI^e siècle, s'efforcent donc de se constituer un réseau d'auteurs fidèles susceptible de leur assurer une production régulière et donc une source de revenus récurrente.

⁸⁵ HAAG, Eugène et HAAG, Emile. *La France protestante ou vie des protestants français qui se sont faits un nom dans l'histoire*. Paris : J. Cherbuliez, 1846-1849. Volume IX, p. 513-521

II. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES

1. L'abondance des grands formats

Les Senneton éditent leurs ouvrages en trois formats : in-folio, in-quarto et in-octavo. Le format in-folio domine largement :

Formats	in-2°	in-4°	in-8°
Nombre d'éditions	148	11	15

Figure 11 - Répartition de la production éditoriale par format

Le format in-2° représente presque 85 % de la production à l'enseigne de la salamandre. Le graphique ci-dessous fait apparaître la répartition des ces formats tout au long de la période d'activité de la maison Senneton :

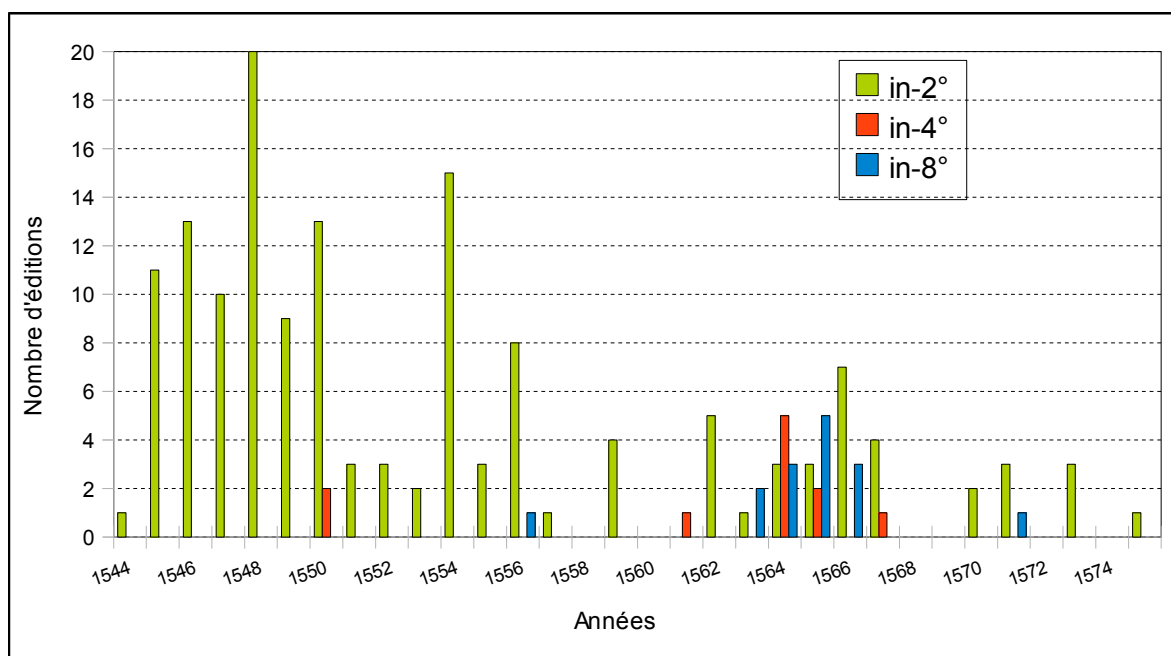


Figure 12 - Répartition des formats dans le temps

L'observation de ce graphique fait apparaître trois données : le format in-2° couvre l'ensemble de la période; le format in-4° ne fait son apparition qu'en 1550; le format in-8° est encore plus tardif, apparaissant uniquement en 1556. Pour comprendre ce phénomène, il est important d'établir une correspondance entre format utilisé et contenu du livre édité.

Le format in-4° regroupe onze documents que l'on peut répartir ainsi :

- cinq livres de droit civil : deux volumes de Charles du Moulin, deux volumes de François Hotman, un volume de Guillaume I^{er} de Nassau. Ces publications sont réparties entre 1561 et 1567

- quatre livres de religion : un volume de Bermond Choveron, un volume de Charles du Moulin, le *Dialogue des deux natures de Christ* de Petrus Martire Vermigli et l'*Histoire d'Aristée*, traduit par Guillaume Paradin. Ces quatre volumes ont été édités entre 1550 et 1565
- un livre d'histoire : le *Second livre des recherches de la France* d'Étienne Pasquier édité en 1565
- un livre de droit canon : l' *Enchiridion universam sacerdotiorum* de Jean-Nicolas Gimont daté de 1550

Le format in-8° regroupe quant à lui quinze documents :

- onze livres édités entre 1563 et 1566 touchant à la religion avec notamment sept éditions du pasteur protestant Pierre Viret
- deux livres du domaine scientifique, plus précisément de médecine, écrits par Laurent Joubert : le *Paradoxorum decas prima et altera* de 1566 et les *Opuscula, olim discipulis suis publice dictata* de 1571
- une production littéraire : les *Discours de Justin Tonnelier* écrits par Giambattista Gelli, édités en 1566
- un traité de droit civil de Lorenzo Silvano, juriste italien du XVI^e siècle : le *Consiliorum sive responsorum liber secundus*, édité en 1556

De cette énumération, on peut déduire que les plus petits formats - in-4° et in-8° - sont les formats d'édition privilégiés pour des éditions traitant d'autre sujet que le droit : en effet, ces deux formats regroupent dix-huit documents, soit plus de 78 % des éditions ne traitant pas de droit canon ou de droit civil. On peut donc affirmer qu'il existe une correspondance entre format et contenu édité : pour forcer le trait, le droit fait l'objet d'un traitement en in-folio alors que les autres domaines (religion, sciences, histoire et littérature) sont édités dans les formats in-4° et in-8°.

Il apparaît donc que les livres destinés à un large public - nous en reparlerons à l'occasion de l'analyse des livres de religion édités par les Senneton - sont édités en petits formats, plus maniables et surtout moins coûteux, à l'impression comme à la vente. Les in-folio de droit sont conçus comme des sommes de la connaissance du droit civil ou religieux et visent un public averti de lettrés et de spécialistes, ayant une bonne maîtrise du latin, suffisamment fortunés pour acquérir ces volumineuses éditions.

On peut également étudier la taille des textes publiés par les frères Senneton, en s'appuyant sur la description des éditions - tout au moins lorsqu'elle est suffisamment détaillée : à titre d'exemples, l'édition du *Corpus Juris Civilis* de 1550 compte une moyenne d'environ 667 folios par volume; le *Corpus Juris Canonici* de 1554 atteint quant à lui une moyenne de 406 feuillets par volume; a contrario, les livres du domaine religieux n'atteignent qu'une moyenne de 352 feuillets par volume. Par conséquent, il est possible, en extrapolant à l'ensemble des cinq genres couverts par la production éditoriale des Senneton, d'affirmer que les éditions de droit correspondent à d'énormes volumes alors que les éditions de religion, littérature, histoire ou sciences correspondent matériellement à des éditions plus légères en nombre de pages, plus en accord avec le format in-8° souvent utilisé.

La prédominance des éditions de droit civil et de droit canon - 82 % de la production éditoriale des Senneton - explique le nombre relativement peu élevé de livres édités par les frères Senneton au cours de leurs trente-et-une années d'exercice : les volumineuses éditions in-folio nécessitaient une solide assise financière et ralentissaient, par leur taille et leur complexité, le rythme de la production.

2. Langues et traductions

La production éditoriale des frères Senneton est marquée par la prédominance des textes édités en latin qui représentent presque 83% des livres édités, soit 143 titres sur un total de 174. Le reste des éditions est réalisé en langue française. Aucune autre langue de publication n'est utilisée, même si des caractères hébreux apparaissent dans les *Biblia breves* de 1545 et 1546⁸⁶ ou, bien sûr, des caractères grecs au fil des volumes. Le diagramme ci-dessous permet de vérifier les hypothèses posées lors de l'analyse de l'activité éditoriale de la maison Senneton et de l'analyse des genres édités :

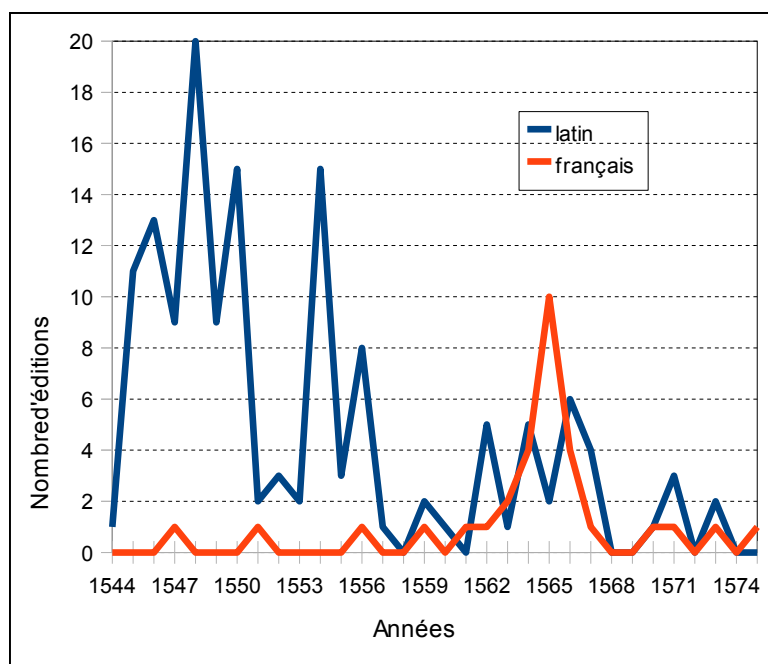


Figure 13- Répartition des éditions par langue

Les premières années d'activité sont consacrées à l'édition de volumineux titres de droit civil ou de droit canonique : les textes et commentaires des juristes sont évidemment en latin. L'édition de livres en français prend son essor à partir de 1563-1564 : cela correspond au début des publications d'ouvrages religieux - de controverse en l'occurrence. Cette correspondance qui semble évidente se doit bien sûr d'être étayée par des chiffres précis. Ainsi sur les 144 titres de droit édités par les Senneton, 133 sont en latin, soit plus de 92 % des éditions de ce domaine. De même, sur les 23 livres traitant de religion que les Senneton ont édité, 16 sont en français, soit quasiment 70 % des éditions de ce genre : le pourcentage s'élève même à 89 % si l'on enlève préalablement du calcul cinq documents - les deux *Biblia breves* publiées avant 1546, les *Milleloquium* de Saint Ambroise et Saint Augustin de 1555 et 1556, ainsi que le *Summa contra gentiles* de Saint Thomas d'Aquin daté de 1567, cinq ouvrages qu'on ne peut réellement qualifier d'ouvrages de controverse. On constate donc une fois de plus une correspondance entre présentation matérielle des ouvrages et contenu de ces ouvrages : en effet, l'utilisation de la langue vernaculaire témoigne d'une volonté de toucher un lectorat plus large. Les publications des frères Senneton en matière de religion s'adressent donc à un vaste public pour lequel la langue ne doit pas constituer un obstacle.

⁸⁶ SCHWARZFUCHS, Lyse. *L'hébreu dans le livre lyonnais au XVI^e siècle : inventaire chronologique*, ENS Editions, 2008, p. 24 et p. 85

Le graphique ci-dessous rend compte de la répartition des deux langues utilisées dans leurs publications par les Senneton selon les genres. On constate au premier regard que le domaine religieux domine dans les éditions en langue française avec 16 livres, suivi par le droit civil avec 11 volumes : ces deux domaines couvrent 90 % des éditions en français. En ce qui concerne les éditions faites en latin, les deux genres dominants sont le droit civil, avec 93 titres et le droit canonique avec 40 titres : ces deux genres - autrement dit, l'ensemble des éditions de droit - représentent 92 % des titres édités en latin. On peut donc, de ces analyses, établir une correspondance entre droit et langue latine ainsi qu'entre domaine religieux et langue française.

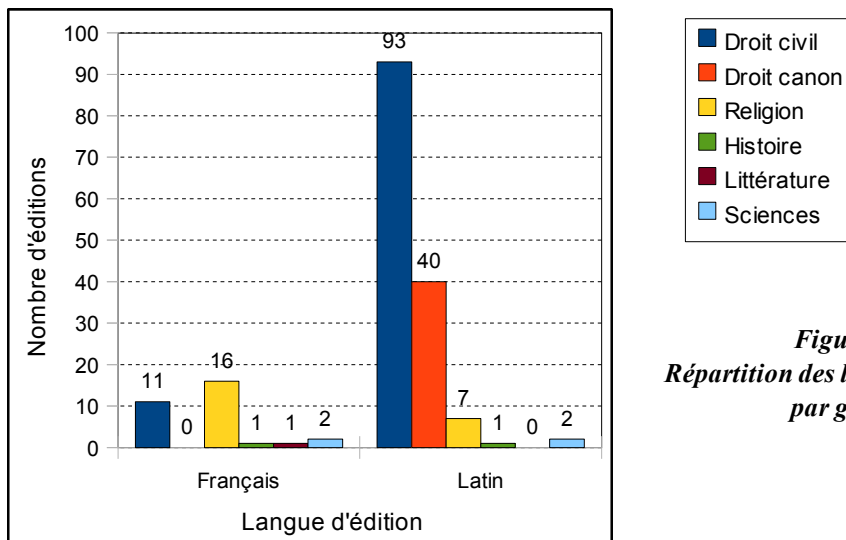


Figure 14
Répartition des langues d'édition par genres

Au vu du petit nombre de livres publiés en français par les frères Senneton, c'est-à-dire 31 livres, il est aisé d'étudier un peu plus précisément leur répartition par genre :

- onze ouvrages de droit civil : notamment huit ouvrages de Pierre Rebuffi - quatre éditions de tout ou partie des *Ordonnances, lois, statutz et edictz royaulx*, quatre éditions des *Edictz et ordonnances des roys de France* -, le *Style et Pratique fondez et adaptez aux ordonnances royaux et coutumes de France* de Jean Milles de Souvigny, la première partie du *Traicte de l'origine, progres et excellence du royaume & monarchie francoys* de Charles du Moulin et enfin les *Ordonnances, loix & statuts* de Guillaume I^{er} de Nassau, prince d'Orange. Il s'agit pour tous ces ouvrages de compilations plus ou moins commentées de textes règlementaires émanant des pouvoirs institutionnels.
- seize ouvrages de religion : six ouvrages de Pierre Viret, deux signés de Jean Calvin et deux de Charles du Moulin puis six ouvrages signés de six autres auteurs, volumes qui feront l'objet d'une étude plus poussée ultérieurement. Un ouvrage de Jean Calvin, intitulé *Leçons ou commentaires et exposition de Iean Caluin, tant sur les Reualations que sur les Lamentations du Prophete Ieremie* fournit une anecdote révélatrice sur le métier d'imprimeur⁸⁷ : la traduction française de Jonviller et Budé paraît en 1565, année suivant la mort de Calvin. Après une première impression chez Jean Crespin, Jonviller s'adresse à Claude Senneton pour une nouvelle édition. Ce dernier est contraint par Jonviller de publier à la fin du livre de nombreux errata mais tire habilement profit de la situation en dénonçant ses confrères qui ne publient pas d'errata et se présente comme un modèle à suivre.

⁸⁷ GILMONT, Jean-François. *Jean Calvin et le livre imprimé*. Cahiers d'Humanisme et Renaissance, vol. 50. Genève :, Droz, 1997. p. 254

- un ouvrage d'histoire : le *Second livre des Recherches de la France* d'Étienne Pasquier daté de 1565
- un ouvrage de littérature : les *Discours fantastiques de Justin Tonnelier* de Giambattista Gelli édités en 1566
- deux ouvrages de sciences : la double édition de l'*Histoire du monde* de Pline l'Ancien, en 1562 et 1566.

Néanmoins, il convient, pour compléter cette étude de s'intéresser aux langues originales des livres édités par les Senneton : quelle part représentent les traductions dans leur production ? En s'appuyant sur les pages de titres des ouvrages ainsi que sur les catalogues de bibliothèques, on ne parvient à identifier que sept ouvrages originellement rédigés dans une autre langue que la langue de publication :

- deux éditions de l'*Histoire du Monde* de Pline l'Ancien : la traduction en français est assurée par Antoine du Pinet, seigneur de Noroy, écrivain connu pour ses sympathies protestantes.
- un ouvrage mis en français par Guillaume Paradin : *L'Histoire d'Aristée, de la translation de la loy de Moïse*, en 1564. Guillaume Paradin, chanoine de Beaujeu et historien mort en 1590, frère de Claude, est surtout connu pour ses *Mémoires de l'histoire de Lyon* parus chez Antoine Gryphius en 1573 ainsi que pour le *Journal* qui retrace sa vie en Beaujolais.
- les *Leçons ou commentaires et expositions* de Jean Calvin sur les révélations et les lamentations du prophète Jérémie (1565) : la page de titre indique que le texte a été « *fidelement recueilli* » en latin puis traduit en français par Jean Budé et Charles de Jonvilliers. Ce dernier, secrétaire de Calvin, s'accordait cependant une grande liberté dans la manière d'exercer son travail de traducteur : il affirme ainsi prendre des distances avec ceux qui « *n'estiment pas qu'un livre soit bien mis d'une langue en autre, si on n'observe tout jusqu'à un petit mot, sans rien laisser ni adjouster aussi* »⁸⁸.
- trois ouvrages traduits par le même personnage, Claude de Kerquefinen, et publiés entre 1563 et 1566 : *Les Cent et dix consyderations divines* de Juan de Valdès traduites de l'espagnol à l'italien, puis au français; le *Dialogue des deux natures de Christ* de Petrus Martire Vermigli, traduit du latin au français; les *Discours fantastiques de Justin Tonnelier* de Giambattista Gelli, traduits de l'italien au français. Notons que le polyglotte Kerquefinen est le neveu de Claude Senneton, étant le fils d'une sœur de sa femme Marie Méniçon⁸⁹.

La part des traductions dans les publications de l'enseigne de la Salamandre est donc tout à fait négligeable. Elle s'explique aussi par le fait que certains auteurs - comme Pierre Rebuffi ou Charles du Moulin - se sont chargés eux-mêmes de donner des versions françaises d'ouvrages antérieurement publiés en latin.

Pour conclure sur cette prédominance très nette du latin - 83 % de la production - on peut affirmer que les frères Senneton, par l'utilisation de cette langue et par les choix des thématiques éditées, ont privilégié une clientèle de lettrés versés dans les langues anciennes et gravitant dans le milieu du droit civil ou religieux.

⁸⁸ HIGMAN, Francis M. *Lire et découvrir : la circulation des idées au temps de la Réforme*. Genève : Droz, 1998. p. 377

⁸⁹ MAGNIEN, Catherine. « *A Paris, pour Claude Senneton, 1565* » : le mystère de l'édition du *Second livre des Recherches de la France d'Étienne Pasquier*. Dans : *Lyon et les livres*. Sous la direction de Dominique Varry. Genève : Droz, 2006. *Histoire et Civilisation du livre, II.*, p. 78

3. Marques et mentions d'édition

La production éditoriale personnelle des frères Senneton entre 1544 et 1575 se fait « à l'enseigne de la Salamandre, en la rue Mercière ». Cette salamandre - dont neuf représentations distinctes sont recensées⁹⁰ - était parfois accompagnée de devises, sous leur forme latine ou leur forme française⁹¹ : « *Virtuti sic cedit invidia* », « *Durare, mori et non perire* » et sa traduction « *Durer, mourir et non périr* ». On ne retrouve d'ailleurs aucune correspondance entre une marque donnée et l'utilisation d'une devise précise.

Seuls 113 ouvrages des publications Senneton portent une salamandre en leur page de titre. En s'appuyant sur la numérotation des marques de 1 à 9 établie par Henri Baudrier dans sa *Bibliographie lyonnaise*, on aboutit au résultat suivant :

- la marque 2 est présente sur 49 éditions
- les marques 3 et 9 sur 21 volumes
- les autres marques comptent moins de 8 utilisations chacune, pour un total de 22 volumes

Leur utilisation dans les impressions est par ailleurs cantonnée à des périodes très courtes : les seules à perdurer dans le temps sont les marques 2 (utilisée pendant onze ans, entre 1546 et 1556), 3 (utilisée pendant dix-huit ans, entre 1550 et 1567) et 9 (utilisée pendant dix-sept ans, entre 1559 et 1575)⁹².

Il est donc impossible - en croisant ces dernières données avec le graphique montrant l'évolution des mentions d'édition⁹³ à travers le temps ou le graphique de l'évolution chronologique de la répartition des genres⁹⁴ - d'établir un lien entre l'utilisation d'une marque et l'intervention dans la publication d'un des trois frères Senneton en particulier, ou entre l'utilisation d'une marque et un contenu donné.

Les mentions d'édition comportent quant à elles trois renseignements principaux en sus de la date : le lieu d'édition (ville et/ou localisation géographique plus détaillée), l'identité précise du ou des imprimeurs, la raison sociale de l'imprimeur. En ce qui concerne notre corpus, en effectuant bien évidemment des regroupements entre les versions latines et françaises ou les variantes orthographiques de chaque mention, on peut observer que :

- 98 % de la production des Senneton comporte la mention du nom de ville « Lyon ». Seule mention inhabituelle le lieu d'édition mentionné à la page de titre du *Second tome des Recherches de la France* d'Étienne Pasquier, édité par Claude Senneton en 1565, Paris (ouvrage dont nous serons amenés à reparler ultérieurement). La précision « *en la rue Mercière* » est donnée environ une fois sur quatre.
- 130 ouvrages sur 174 comportent une mention de personne, à savoir 48 fois la mention « *Jacques et Jean Senneton* », 53 fois la mention « *Senneton frères* » et 29 fois la mention « *Claude Senneton* ». Ouvrages auxquels on peut rajouter une double exception : la mention « *Jean et Claude Senneton* », la seule où ces deux seuls prénoms sont associés, sur l'édition française et l'édition latine du *Style et pratique fondez et adaptez aux ordonnances royaux et coutumes de France* de Jean Milles de Souvigny (1556)
- les adresses de trois volumes sur quatre mentionnent leur appartenance à la production éditoriale de l'enseigne « à la Salamandre ». Outre les variantes

⁹⁰ Voir Annexe 3

⁹¹ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER Julien, *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*, Lyon, 1895-1921, rééd. anast., Paris, F. de Nobele, 1964, VII, p. 394-395

⁹² Voir Annexe 5

⁹³ Voir Figure 2 p 10

⁹⁴ Voir Figure 8 p 29

latines traditionnelles « *ad Salamandrae* » ou « *ad candentis salamandrae insigne* », on repère la mention « *in bibliopolo Salamandrae* »⁹⁵ mais également la mention « *ex typis & officina Salamandrae* »⁹⁶ sur quelques volumes.

Aucun ouvrage des frères Senneton n'a été édité de manière anonyme : on peut trouver cela étonnant lorsqu'on connaît l'implication de Claude Senneton dans le camp protestant ainsi que ses publications postérieures aux années 1560, avec une vingtaine d'ouvrages religieux donnant matière à polémique.

⁹⁵ Tremellius, Immanuel. *H KAINH ΔΙΑ ΘΗΚΗ Testamentum novum*. Lugduni, in bibliopolo Salamandrae. Anno M.D.LXXI.

⁹⁶ Cujas, Jacques. *Ad Africanum reliqui tractatus*. Lugduni : ex typis & officina Salamandrae, 1573.

Rebuffi, Pierre. *Praxis beneficiorum*. Lugduni, ex typis & officina Salamandrae. M.D.LXXIII

Aspects remarquables des publications des Senneton

I. LES LIVRES RELIGIEUX

Les Senneton - Claude Senneton en fait, si l'on regarde plus attentivement la chronologie - ont publié 23 livres touchant au domaine religieux, en excluant bien évidemment l'ensemble de leur production de droit canon. Ces 23 ouvrages représentent environ 13 % de leurs éditions, chiffre qui peut paraître dérisoire mais qui révèle une volonté marquée de sortir des publications traditionnelles pour toucher à un domaine sensible en ces temps troublés des années 1560. Cette volonté éditoriale de Claude Senneton, converti de fraîche date au protestantisme, ne peut être passée sous silence : elle témoigne en effet d'un parcours professionnel intimement lié à des choix religieux personnels.

Cette expression de « *livres religieux* » peut être entendue selon de multiples acceptions et recouvrir des réalités très différentes : livres de théologie et d'enseignement, ouvrages de piété visant à renforcer la foi des fidèles, ouvrages relatifs à l'organisation de l'Église et au culte, ouvrages relatifs à la Bible et enfin ouvrages de controverse religieuse⁹⁷. Il convient donc d'étudier précisément le contenu de ce corpus et d'en dresser les caractéristiques matérielles essentielles puis d'en apprécier l'aspect polémique.

1. Les livres publiés

Les Senneton ont publié trois types d'ouvrages religieux distincts : des éditions de la Bible ou des œuvres la commentant, des ouvrages de théologie traitant de points de doctrine et enfin des ouvrages de controverse religieuse.

- les deux éditions de la Bible par les Senneton datent de 1545 et 1546, la deuxième édition étant une édition « rafraîchie » de la première. Depuis 1525, il était en théorie interdit de publier la Bible dans la traduction de Jacques Lefèvre d'Étaples : les libraires doivent s'en tenir à la vieille version de la Bible historiée, qui d'ailleurs se vend très bien et est donc fréquemment rééditée. Pourtant à Lyon, ville opportunément privée des censeurs de l'Université, on adopte très rapidement la Bible dite d'Olivétan traduite directement des textes grecs et hébreux tout en lui donnant un aspect tout à fait orthodoxe⁹⁸. Les Bibles éditées par les Senneton adoptent donc les caractéristiques et l'apparence de la Vulgate, à l'instar de celles de leurs collègues lyonnais.

Les Senneton publient également en 1571 le *Testamentum novum* d'Immanuel Tremellius, théologien et fin connaisseur de l'hébreu et du syriaque, enseignant d'hébreu à Cambridge et Heidelberg, qui mourra en 1580. Cette œuvre de commentaires et d'annotations sur le Nouveau Testament a été publiée dès 1569 par Henri Estienne à Genève. L'édition se retrouve immédiatement interdite par les censeurs d'Anvers qui déclarent néanmoins que l'ouvrage peut être utile à

⁹⁷ KRUMENACKER, Yves. *Le livre religieux à Lyon au XVI^e siècle (1517-1561)*. p. 10. En ligne, sur http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/19/31/90/PDF/Le_livre_religieux_a_Lyon_au_XVIe_siecle.pdf. URL vérifiée le 12 décembre 2010.

⁹⁸ FEBVRE, Lucien et MARTIN, Henri-Jean. *L'apparition du livre*. Paris : Albin Michel, 1958, rééd. 1999. p. 431

condition d'en retirer la préface ainsi qu'une centaine d'annotations marginales du texte latin⁹⁹.

- les ouvrages de théologie traitant de points de doctrine sont au nombre de quatre : les deux *Milleloquium* de Saint Ambroise et Saint Augustin de 1555 et 1556 publiés sur un travail de Bartholomaeus de Urbino, évêque mort au début du XV^e siècle; la *Summa contra Gentiles* de Saint Thomas d'Aquin datée de 1567, traité théologique et philosophique rédigé par Saint Thomas entre 1258 et 1265, présentée dans l'édition Senneton par François Sylvestre de Ferrare, frère dominicain mort en 1528¹⁰⁰ : ces trois œuvres sont donc des rééditions de textes commentés des Pères de l'Église ou de textes médiévaux et n'ont pas de caractère véritablement polémique.

L'Histoire d'Aristée, de la translation de la loy de Moyse traduite en français par Guillaume Paradin, publiée en 1564 par Claude Senneton se veut comme la transcription fidèle de l'œuvre d'Aristée, traducteur des textes religieux juifs au II^e siècle av. J-C. pour les besoins du Pharaon d'Égypte.

- les ouvrages assimilables à des ouvrages polémiques sont au nombre de seize : ils ont été édités pour quinze d'entre eux entre 1563 et 1566.

On y trouve 7 œuvres de Pierre Viret : *De l'autorite et perfection de la doctrine des saintes écritures* (1564); *De l'estat, de la conference, de l'autorité & succession tant de la vraye que de la fausse eglise* (1565); *L'interim, fait par dialogues* (1564); *Des principaux poincts qui sont aujourdhuy en different touchant la sainte scene & la messe* (1565 et 1566); *De la providence divine* (1565); *Response aux questions proposees par Jean Ropitel, minime aux ministres de l'eglise reformée de Lyon* (1565)

Deux ouvrages de Jean Calvin datés de 1565 : *Institution de la religion chrestienne* et les *Leçons ou commentaires et exposition de Jean Caluin, tant sur les Reualations que sur les Lamentations du Prophete Ieremie*.

Deux volumes signés de Charles du Moulin et datés de 1564 : *Abus des petites dates, reservations, preventions, annates et autres usurpations & exactions de la cour de Rome* et *Conseil sur le faict du Concile de Trente*.

Les *Cent et dix consyderations divines* éditées en 1563 sont une traduction depuis l'espagnol du texte rédigé après 1530 par Juan de Valdès, proche des idées d'Érasme et premier traducteur en espagnol de livres entiers de l'Ancien et du Nouveau Testament, œuvres qui l'obligeront à fuir l'Espagne pour l'Italie.

Également un titre d'Antoine de La Roche-Chandieu, *Histoire des persecutions et martyrs de l'Église de Paris, depuis l'an 1557 iusques au temps du Roy Charles neuufuiesme* (1563) où figure d'ailleurs une épître de Pierre Viret probablement datée de 1557. Jean-François Gilmont émet d'ailleurs l'hypothèse que l'imprimeur qui a réalisé l'édition de *L'Histoire des persecutions* a également réalisé une fausse édition d'un ouvrage de Jean Crespin - *Trois livres des quatre empires* - se basant pour l'affirmer sur la ressemblance frappante entre les deux jeux de caractères utilisés¹⁰¹.

L'Institution du mariage Chretien par Nicolas Pithou (1565)

Le Dialogue des deux natures de Christ par Petrus Martire Vermigli (1565)

Et enfin, un titre posant problème car édité en 1550, c'est-à-dire bien avant la date de conversion de Claude Senneton et surtout avant l'essor des impressions

⁹⁹ *Thésaurus de la littérature interdite au XVI^e siècle. Auteurs, ouvrages, éditions avec Addenda et Corrigenda*. Sous la direction de J.M. de BUJANDA. Université de Sherbrooke, Droz, 1988. Tome VII, p. 172

¹⁰⁰ Notons également que cette édition contient un éloge à Saint Thomas rédigé par Giovanni Battista Egnazio (1473-1528) humaniste italien ami d'Érasme, auteur de nombreux commentaires d'œuvres classiques, publiés par Alde Manuce.

¹⁰¹ GILMONT, Jean-François. *Jean Crespin, un éditeur réformé du XVI^e siècle*. Travaux d'Humanisme et Renaissance, CLXXXVI. Genève :, Droz, 1981. p. 101-102

réformées à Lyon : le *In Lateranensis concilii titulum de publicis concubinariis commentarii* du chanoine de la cathédrale de Viviers, Bermond Choveron.

2. Leurs caractéristiques matérielles

Nous avons étudié précédemment les formats d'édition utilisés au fil des années par les frères Senneton et constaté la corrélation entre contenu et choix du format d'édition : en considérant uniquement les seize ouvrages que nous avons identifiés comme ayant un contenu polémique, on constate qu'à l'exception des deux titres de Jean Calvin édités en in-folio, tous les ouvrages ont été édités au format in-quarto (3 volumes) et au format in-octavo (11 volumes). Il semble donc que le format des livres réformés s'adapte aux contenus : les traités doctrinaux ou les ouvrages de polémique adoptent un format réduit, celui d'in-octavo, ce qui correspond à la forme traditionnelle du livre religieux et permet surtout une dissimulation plus aisée. Autre avantage certain : le petit format, moins cher, est accessible aux gens peu fortunés et se révèle également facile à porter et donc à prêter.

Pourtant tous ces in-octavo comptent un nombre important de pages : la moyenne s'élève à environ 470 pages par volume. Le volume le plus fin est le *Conseil sur le fait du Concile de Trente* de Charles du Moulin avec 88 pages et le plus épais avec 819 pages, la somme *De l'estat, de la conference, de l'authorite, puissance, prescription & succession tant de la vraye que de la fausse Eglise* de Pierre Viret - notons que le titre intégral indique que l'analyse de l'auteur débute « depuis le commencement du monde » ce qui explique peut-être sa taille. On peut donc nuancer l'hypothèse précédemment avancée de livres de controverse extrêmement maniables et bon marché.

Ces seize ouvrages de controverse semblent par ailleurs publiés au grand jour par Claude Senneton, comme nous le prouvent les mentions d'édition. Il faut rappeler qu'entre 1562 et 1567 la ville de Lyon est contrôlée par les Protestants qui n'éprouvent donc pas la nécessité de se cacher pour éditer : pas de publications anonymes et pas de fausses adresses en ce qui concerne les éditions de Claude Senneton. Seuls quelques ouvrages ont un caractère remarquable de ce point de vue :

- les deux éditions de Charles du Moulin qui portent en page de titre « *A Lyon, pour ledit Du Molin* » suivi de la mention « *Avec privilège du Roy* » qui fait référence au privilège du 12 février 1551 accordé à l'auteur.
- L'ouvrage d'Antoine de Chandieu, *Histoire des persecutions et martyrs de l'Église de Paris* et *L'interim, fait par dialogues* de Pierre Viret qui comportent uniquement en page de titre la mention « *A Lyon* » suivie de la date d'édition. On peut noter que les six autres titres de Pierre Viret comportent tous le nom de Claude Senneton ou tout au moins la mention de l'enseigne de la salamandre.

Parmi les seize ouvrages de controverse édités par les Senneton, un seul titre - les commentaires de Bermond Choveron sur le Concile de Latran - est publié en latin. Tous les autres titres le sont en langue française. L'utilisation des langues vernaculaires a été rapidement adoptée par les livres réformés : la traduction en français de *l'Institution de la religion chrétienne* de Jean Calvin, dès 1541 - traduction publiée par Claude Senneton en 1565 - et la publication en français d'une série de ses ouvrages de polémique dans les années 1540 témoignent d'une volonté affirmée de Calvin et de ses disciples d'utiliser

une langue vernaculaire claire, disciplinée et donc aisément compréhensible de tous¹⁰². On peut signaler que Jean Saugrain, imprimeur lyonnais lui aussi gagné au protestantisme, a réalisé toutes ses éditions de textes protestants en langue française¹⁰³ : les ouvrages originellement composés en latin ou dans une autre langue vernaculaire ont donc été exclusivement proposés dans leur version traduite. L'usage constant de la langue française témoigne de la volonté des réformés de toucher un public aussi large que possible.

3. Des livres de combat idéologique ?

Description des caractéristiques matérielles et analyse sommaire des contenus des livres religieux édités par les frères Senneton nous donnent un aperçu du public à qui étaient destinés ces volumes : un lectorat potentiel élargi, si l'on s'en réfère au public traditionnellement concerné par les lourdes éditions de droit qui sortaient habituellement de l'officine de la salamandre. Mais en déduire que les Senneton sont devenus d'importants propagandistes de la confession réformée à Lyon est de notre point de vue un peu exagéré. Nous nuancerons donc le propos de Baudrier dans sa *Bibliographie lyonnaise* indiquant que Claude Senneton, après 1562, « se mit à éditer avec zèle » les publications de ses amis protestants¹⁰⁴.

Rappelons que la production éditoriale de Claude Senneton en matière religieuse se limite à à peine un huitième de la production de l'enseigne de la Salamandre. Mais ces publications sont extrêmement concentrées dans le temps : elles sont le témoignage d'une période d'activisme de Claude Senneton. Pourtant, Claude Senneton reste fidèle à une ligne de conduite qui prévalait jusqu'alors pour ses éditions : les quinze ouvrages pouvant être assimilés à de la littérature de controverse comptent un nombre de pages important et sont parfois édités en in-folio ou in-quarto. On est loin de l'édition de pamphlets ou libelles de petite taille, réagissant à des événements tout récents tels qu'a pu les publier par exemple un Jean Saugrain - dont la moitié de la production est constituée de volumes de moins de 40 feuillets¹⁰⁵. Les livres de polémique publiés par les Senneton ont un contenu plus dogmatique et en quelque sorte plus intellectuel. Seule l'édition en 1565 de l'ouvrage intitulé *Response aux questions proposees par Jean Ropitel, minime aux ministres de l'église reformée de Lyon. Avec des autres questions proposees à luy & à ses compagnons, suyuant la teneur des siennes* rédigé par « le plus éminent des pasteurs de Lyon »¹⁰⁶, le protestant Pierre Viret, témoigne réellement d'une volonté de rentrer dans le débat public d'actualité : il rend compte des argumentations protestantes avancées face aux critiques du clergé catholique lyonnais. Ce livre peut donc véritablement être qualifié de livre de combat idéologique. Pierre Viret s'établit dès 1542 comme l'écrivain le plus populaire de la Réforme française, avec *De la différence qui est entre les superstitions et idolâtries des anciens*. Il compose souvent, comme Guillaume Farel, des exposés populaires des grands contours de la doctrine réformée alors que Jean Calvin s'efforce de donner une charpente théologique et systématique à la

¹⁰² GILMONT, Jean-François. *La Réforme et le livre : l'Europe de l'imprimé (1517-v. 1570)*. Paris : éditions du Cerf, 1990, p. 119

¹⁰³ SIRDEY, Jérôme. *Réforme/Contre-Réforme. La production comparée de deux libraires lyonnais de la seconde moitié du XVI^e siècle : Michel Jouve et Jean Saugrain*. Mémoire d'étude, Enssib, 2010, p. 52

¹⁰⁴ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. VII, p. 370

¹⁰⁵ SIRDEY, Jérôme. *Réforme/Contre-Réforme. La production comparée de deux libraires lyonnais de la seconde moitié du XVI^e siècle : Michel Jouve et Jean Saugrain*. Mémoire d'étude, Enssib, 2010, p. 48

¹⁰⁶ DAVIS, Natalie Zemon. *Les cultures du peuple : rituels, savoirs et résistances au XVI^e siècle*. Paris : éd. Aubier-Montaigne, 1979. p. 27

religion réformée. Viret s'adresse surtout à un public francophone, donc limité, alors que Calvin publie en français et en latin¹⁰⁷. Pourtant Pierre Viret est loin d'être un agitateur prompt à soulever les fidèles protestants contre les populations catholiques. Il enseigne dans *L'Interim, fait par dialogues* (1565) qu'aucune personne privée ne doit prendre sur elle de mettre fin à un scandale public : le protestantisme ne reconnaît pas à ses fidèles le droit à l'insubordination violente et prône de s'en remettre aux autorités politiques en place¹⁰⁸. Ce sont pourtant les émeutes populaires du jour de la Saint-Pierre 1565 consécutives aux traditionnelles fêtes catholiques qui auront pour conséquence l'exil forcé de Pierre Viret, loin de Lyon. Mais *L'Interim, fait par dialogues* encourage aussi les réformés à faire l'essai de vivre sous le régime de l'Édit d'Amboise (mars 1563) qui confirme la liberté de conscience accordée par l'édit de Saint-Germain de 1562, accorde l'amnistie aux calvinistes, mais restreint l'exercice du culte protestant en dehors des villes et sur les terres de certains seigneurs.

La publication du *Conseil sur le fait du Concile de Trente* de Charles du Moulin fait elle pourtant scandale en 1564. En effet, en juin 1564, les gens du roi dénoncent l'ouvrage, publié sans autorisation ni privilège - la page de titre porte en effet uniquement la mention « *A Lyon, pour ledit du Molin* ». Devant la cour, Du Moulin tente de se justifier en expliquant qu'il circule de son ouvrage des copies tellement remplies de fautes qu'il a voulu le mettre en forme lui-même et l'imprimer. Il prétend même avoir écrit au Chancelier pour obtenir un privilège spécial et avoir décidé, en l'absence de réponse, d'envoyer son livre à Lyon pour son impression. On objecte également à Du Moulin que son livre déclare le Concile de Trente « *schismatique, hérétique et nul* », ce qu'il a bien évidemment beaucoup de mal à nier. Après moult débats, Charles du Moulin est emprisonné et toutes les copies du livre sont saisies à son domicile¹⁰⁹. A notre connaissance, Claude Senneton n'est pas inquiété pour cette publication, certains historiens se demandant même si cette édition n'a pas été publiée clandestinement à Paris, bien qu'elle figure au corpus des Senneton dans les répertoires bibliographiques de Sybille von Gültlingen et d'Henri Baudrier.

D'autres volumes que les éditions de livres purement religieux peuvent être assimilables à des livres défendant les idées des Protestants : des ouvrages à contenu politique déguisé, des dédicaces ou pièces liminaires plus ou moins codées faisant allusion à des personnalités favorables au protestantisme ou tout au moins favorables à une politique de tolérance religieuse. Rajoutons à cette liste des éditions d'auteurs connus pour leur appartenance à la foi réformée ou pour leur largesse d'esprit qui peuvent elles-aussi être assimilées à des éditions de livres protestants. Citons quelques exemples :

- les deux volumes du protestant Laurent Joubert - docteur en médecine de la faculté de Montpellier et futur médecin ordinaire (à partir de 1579) du Roi de Navarre - le *Paradoxorum decas prima atque altera* (1566) et les *Opuscula, olim discipulis suis publice dictata* (1571) : le premier est dédicacé par l'auteur au Chancelier Michel de L'Hospital connu pour ses velléités conciliatrices, notamment lors du colloque de Poissy de 1561; le deuxième ouvrage est lui dédié au duc François de Montmorency, fils du connétable Anne de Montmorency, pair de France, catholique modéré qui tente de s'opposer aux Guise et aurait figuré, en 1572, sur la liste des victimes désignées de la Saint-Barthélémy.

¹⁰⁷ GILMONT, Jean-François. *La Réforme et le livre : l'Europe de l'imprimé (1517-v. 1570)*. Paris : éditions du Cerf, 1990, p. 130

¹⁰⁸ DAVIS, Natalie Zemon. *Les cultures du peuple : rituels, savoirs et résistances au XVIe siècle*. Paris : éd. Aubier-Montaigne, 1979. p. 265

¹⁰⁹ MAUGIS, Edouard. *Histoire du Parlement de Paris. De l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV. Tome II, Période des guerres de religion de la Ligue et de Henri IV*. Paris : Auguste Picard, 1914. p. 281-283

- la publication d'ouvrages d'auteurs protestants telle l'*Institution du mariage chrétien* de Nicolas Pithou, sieur de Champ-Gobert (1524-1598), publiée en 1565 : Nicolas Pithou est le fils du célèbre juriste troyen Pierre Pithou, resté en relations étroites avec Claude Senneton, dont presque tous les fils « à tous lesquels le bon Dieu se fit cognoistre et leur fit la grâce de s'adjoindre aux saintes assemblées de la religion réformée »¹¹⁰ exercèrent une profession juridique. Nicolas Pithou n'a pas laissé de traces dans le militantisme protestant mais s'est intéressé à l'histoire de la fondation et du développement de l'Église réformée de Troyes, entre 1539 et 1595¹¹¹.
On pourrait également citer François Hotman, polémiste protestant converti en 1547 et mort à Bâle en 1558, dont Claude Senneton a édité deux ouvrages.
- des auteurs dont certains livres seront interdits en France et qui ont vu d'autres de leurs publications sortir des presses Senneton : Jean Calvin, Pierre Viret, Charles du Moulin, Bermond Choveron, Giambattista Gelli, Petrus Martire Vermigli, François Hotman ou encore Juan de Valdès.

Pour conclure, on peut affirmer que les éditions religieuses de Claude Senneton sont, certes, des livres de propagande religieuse puisqu'ils défendent les idées de la Réforme, mais ne sont pas des livres de combat : leur format - même beaucoup plus réduit que le format des livres de droit habituellement édités par les Senneton - reste relativement lourd, avec un important nombre de pages. Cependant, cette production cadre tout à fait avec les usuelles publications protestantes : utilisation de la langue vernaculaire, publications d'écrits d'auteurs connus du grand public et souvent, à l'instar de Pierre Viret ou de Jean Calvin, fort prolixes.

Étant donnée la proportion réduite de livres de religion édités par les Senneton au regard de leur production éditoriale globale, la publication d'ouvrages protestants ne peut être retenue comme la caractéristique principale du travail des Senneton accompli pendant trente-et-un ans. Bien qu'extrêmement concentrée dans le temps, son existence a nécessairement contribué à l'exil forcé de Claude Senneton en 1568 : l'imprimeur était clairement identifié par les autorités catholiques comme un membre actif de la religion réformée.

II. LA RICHESSE DES ILLUSTRATIONS DES ÉDITIONS SENNETON

Les éditions des frères Senneton semblent, du point de vue matériel, tendre vers un souci de qualité et de beauté : page de titre ornée d'un encadrement¹¹², mise en page soignée des textes, utilisation fréquente de la couleur rouge aussi bien en page de titre que dans le corps de texte, insertion de nombreuses gravures illustratives ou de portraits d'auteurs. Les éditions Senneton sont souvent de beaux volumes, agréables à feuilleter en faisant abstraction du contenu lui-même.

¹¹⁰ HAAG, Eugène et HAAG, Emile. *La France protestante ou vie des protestants français qui se sont faits un nom dans l'histoire*. Paris : J. Cherbuliez, 1846-1849. Volume VIII, p. 251

¹¹¹ RECORDON, Charles. *Le Protestantisme en Champagne, ou Récits extraits d'un manuscrit de M. Pithou, ... concernant l'histoire de la fondation et du développement de l'Église réformée de Troyes, de 1539 à 1595*. Paris, Librairie française et étrangère, 1863, 263 p.

¹¹² Voir la reproduction d'un volume de Gilles Bellemère en Annexe 2.

L'insertion de portraits d'auteurs dans les volumes est un exemple concret de cette volonté éditoriale. Henri Baudrier, dans sa *Bibliographie lyonnaise* en relève plusieurs manifestations et reproduit certaines gravures¹¹³ :

- le portrait d'André Tiraqueau au recto de la page de titre du volume *De poenis legum* (1562)
- un portrait de Bartholus de Saxoferrato (plus connu sous le nom de Bartole), œuvre du graveur Claude Clérambault - également graveur de deux des neufs marques des Senneton - qui figure sur les cours de droit civil édités en 1546 (10 volumes)
- le portrait de Paulo da Castro, réalisé par un graveur qui travailla également avec le célèbre imprimeur Guillaume Rouillé, figurant sur les neuf volumes de droit civil édités en 1545
- un portrait de Charles du Moulin ornant le *Tractatus de origine* de 1564

On trouve par ailleurs des illustrations communes à plusieurs ouvrages :

- la frise utilisée au début du livre I et de la table des matières de l'*Histoire des persécutions et martyrs de l'église de Paris*¹¹⁴, d'Antoine de Chandieu (1563) est identique à celle utilisée dans *Paradoxorum decas prima atque altera*¹¹⁵ de Laurent Joubert en 1566, deux ouvrages sans aucun rapport particulier
- les mêmes lettrines et les mêmes bandeaux sont utilisés dans les rééditions successives (1570, 1571 et 1575)¹¹⁶ des *Edicts et ordonnances des Roys de France* de Pierre Rebuffi : on se trouve ici dans la cadre de rééditions augmentées du même titre, il est donc d'usage courant d'y utiliser les mêmes motifs d'illustration ou la même mise en page
- de même, le volume daté de 1570 de ces *Edicts et ordonnances des Roys de France* réutilise lui-même un bandeau déjà identifié dans un autre volume de Pierre Rebuffi daté lui de 1559 *Les ordonnances, loix, edicts et statutz royaux de France*¹¹⁷.
- les encadrements des pages de titre¹¹⁸ sont également réemployés d'un volume à un autre : les pages de titres, magnifiquement décorées et imprimées en rouge et noir, des *Decretales* de Grégoire IX (1556)¹¹⁹ et des *Praelectiones*¹²⁰ de Gilles Bellemère (1548-1550) sont disposées à l'identique

Il est tout à fait habituel qu'un imprimeur emploie plusieurs fois dans des ouvrages différents les mêmes gravures et les mêmes illustrations, avant tout dans un souci économique afin de rentabiliser l'utilisation de ces dessins. Il est cependant remarquable que les frères Senneton aient maintenu leur effort d'illustration - on pourrait citer de nombreux autres exemples - au sein de leur publications durant toute leur carrière, nonobstant les difficultés financières qu'ils ont parfois traversées. Deux autres éditions de droit méritent en tout cas qu'on accorde une attention toute particulière à leurs illustrations.

¹¹³ BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. VII, p. 370, 399, 401, 430, 435

¹¹⁴ Ouvrage numérisé consultable dans Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k791047.r=Histoire+des+pers%C3%A9cutions+et+martyrs+de+l%27%C3%A9glise+de+Paris.langFR>. URL vérifiée le 10 décembre 2010.

¹¹⁵ Ouvrage partiellement numérisé consultable sur le site de la Bibliothèque Nationale de Florence : <http://teca.bncf.firenze.sbn.it/TecaViewer/index.jsp?RisIdr=BNCF0003079601>. URL vérifiée le 10 décembre 2010.

¹¹⁶ Ouvrages consultés à la Bibliothèque municipale de Lyon, sous les cotes Rés 21764, Rés 31570 et Rés 21765

¹¹⁷ Ouvrage consulté à la Bibliothèque municipale de Compiègne, sous la cote Res XVI F° 24

¹¹⁸ Voir Annexe 2

¹¹⁹ Estampe consultée à l'Ecole nationale des Chartes, sous la cote 4° 1/10

¹²⁰ Ouvrage consulté à la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, sous la cote Fol E 289 INV 86

1. L'édition du Corpus Juris Civilis de 1548-1550

L'enseignement du droit au sein des universités repose sur les commentaires des textes romains, sur l'étude de gloses - grande glose d'Accurse pour le droit civil et glose ordinaire pour le droit canonique. La compilation des textes formant la base du droit civil est, nous l'avons expliqué, le fruit du travail de l'empereur Justinien I^{er} : au XVI^e siècle, l'ensemble de ce corpus de textes, le *Corpus Juris Civilis*, est organisé en regroupements qui portent les dénominations de *Digeste ancien*, *Digeste nouveau*, *Infortiat*, *Institutiones* et *Novelles* (ou *Authentica*). Lorsque les étudiants en droit suivaient les enseignements de leurs maîtres, ils devaient noter en marge de nouvelles gloses ou compléter celles déjà existantes.

Les humanistes du XVI^e siècle entament une réflexion sur la manière de transmettre ce droit savant : les éditions du *Corpus Juris Civilis*, destinées à une utilisation pratique, font l'objet de refontes incessantes de la part des imprimeurs. Ces ouvrages servent de référence pour les juristes accomplis comme pour les étudiants, mais symbolisent également l'appartenance de leur propriétaire à une certaine élite intellectuelle.

L'humanisme juridique met alors au point un nouvel usage de l'image¹²¹. Au sein des éditions, trois figures principales ont alors cours :

- le portrait : en général, l'Empereur Justinien siégeant parmi ses conseillers
- l'arborescence : tableaux ou arbres. Par exemple, arbre de parenté pour calculer les degrés de parentés pour régler les questions successorales
- la scène historiée. Par exemple, des scènes de justice ou de châtement

Ces images, souvent accompagnées de phylactères, se veulent une aide à la mémorisation du texte qu'elles illustrent.

Les éditions Senneton du *Corpus Juris Civilis* réalisées entre 1548 et 1550¹²² marquent l'apparition d'emblemata au sein des textes de droit : ces petites vignettes servent à marquer le nouvel ordonnancement de la compilation des textes de Justinien, telle qu'elle a été revue au début du XVI^e siècle. Chaque vignette, disposée à chaque titre, joue d'abord le rôle d'une lettrine mais se veut également en rapport avec le texte situé en-dessous. L'édition est polychrome, la mise en page très soignée, les vignettes finement dessinées et habilement insérées dans le corps du texte : elle témoigne d'une habileté technique certaine. La page de titre a probablement été réalisée par le célèbre graveur Pierre Vase.

Le statut de l'image est à la fois pédagogique et mnémonique.

Cette entreprise de prestige, permise par les progrès de l'imprimerie et de la mise en page, fait de la réalisation des frères Senneton - imprimées à partir des manuscrits avec glose d'Accurse conservés par l'Université d'Avignon - une édition de grande valeur pas forcément destinée à générer un profit commercial. Il s'agit plutôt d'une édition de prestige, créée par des imprimeurs amateurs de droit et d'impressions de qualité.

¹²¹ Toute cette analyse est basée sur le travail de Valérie HAYAERT. *Mens emblematica et humanisme juridique. Le cas du Pegma cum narrationibus de Pierre Coustau (1555)*. Travaux d'Humanisme et Renaissance, CDXXXVIII. Genève : Droz, 2008. p.185-215

¹²² Ouvrages consultés à la Bibliothèque municipale de Lyon, sous la cote Rés 21511 (3 tomes)

2. Le Tractatus De Fluminibus de Bartole (1546)

L'édition des commentaires de Bartolus de Saxoferrato sur le *Corpus Juris Civilis*, datée de 1546, se doit également d'être mise en avant dans le cadre d'une étude sur la richesse des illustrations des éditions Senneton. En effet, au sein de ces douze in-folio, le volume des *Consilia* contient le curieux « *Tractatus de fluminibus, seu tyberiadis* » : ce traité, rédigé par Bartole en 1355, relève de la littérature juridique classique s'agissant de l'exploitation et du contrôle des eaux. Il est divisé en trois parties, la première traitant du partage des alluvions, la seconde de celui des îles et la dernière de la division du lit abandonné par le fleuve quand celui-ci modifie son cours. Bartolus de Saxoferrato raconte avoir rédigé le traité *De fluminibus* pendant un séjour sur les collines environnant Pérouse où, en observant le Tibre, il avait réfléchi à la problématique des droits de propriété sur les nouveaux terrains alluviaux se découvrant au fur et à mesure des vicissitudes du fleuve. Pour résoudre cette question juridique, Bartole s'efforce de justifier ses théories d'un point de vue pratique en dessinant lui-même des figures géométriques qui vont accompagner sa démonstration¹²³. Ce thème d'étude n'était pas nouveau dans le droit civil : la nécessité de contrôler le régime des eaux et d'en organiser l'exploitation préoccupait depuis le XIII^e siècle les autorités publiques. Bartole ne fait donc que s'intéresser à l'une des thématiques de réflexion des juristes médiévaux, sorte d'ancêtre de l'aménagement du territoire.

Deux manuscrits - un du XIV^e siècle conservé par l'Université de Berkeley et un autre du XV^e conservé par la Bibliothèque Inter-Universitaire de Lettres et Sciences Humaines de Lyon - nous fournissent un point de comparaison¹²⁴ en ce qui concerne le traitement de ces séries d'images, figures géométriques, représentations du fleuve et des terrains des riverains, qui étayaient le discours théorique de Bartole. L'intérêt de l'édition produite par les Senneton en 1546 réside essentiellement dans la manière dont ces figures sont restituées. De page en page, ces vignettes nous dépeignent tout le paysage urbain contemporain de l'impression de l'ouvrage et non pas le paysage tel qu'il avait été originellement représenté au XIV^e par Bartole : églises, châteaux-forts, représentations symboliques du fleuve ou de la végétation environnante sont autant de témoignages des codes de représentation picturale de cette première moitié du seizième siècle. L'architecture des villes, la flore dessinée sur les rives, mais aussi le trait précis et la clarté des schémas géométriques, en s'opposant au manque de détails ornementaux et à la présence d'un bestiaire issu de l'imaginaire médiéval dans les deux manuscrits, contribuent à faire de ces illustrations une véritable aide à la compréhension, par une sorte de pédagogie en images.

III. UNE MYSTÉRIEUSE ÉDITION PARISIENNE DES SENNETON

Le *Second livre des Recherches de la France*, rédigé par Étienne Pasquier « *avocat en la court de Parlement à Paris* » et édité par Claude Senneton en 1565, est la seule édition qui porte la mention de Paris comme lieu d'édition dans l'ensemble de la

¹²³ FROVA, Carla. *Le traité De fluminibus de Bartolo de Sassoferato (1355)*. Médiévales, n° 36, 1999, p. 81-89. En ligne sur http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/medi_0751-2708_1999_num_18_36_1449. URL vérifiée le 10 décembre 2010.

¹²⁴ Voir Annexe 6

production éditoriale des frères Senneton. Comment peut-on expliquer une telle originalité ?

Les pièces d'archives n'attestent ni de la présence fréquente de Claude Senneton à Paris, ni de l'existence d'une succursale ou d'agents des Senneton dans la capitale. Néanmoins on sait qu'Antoine Senneton, frère de Claude, est établi comme avocat à Paris, qu'un autre frère Pierre, abbé de Beaulieu au diocèse de Troyes, est conseiller et aumônier du roi et que Claude de Kerquifinen, neveu de Claude Senneton, vend à son oncle sa maison parisienne de la rue des Bourdonnais en juillet 1561 pour la somme de 4 000 livres tournois, « *pour son grand proffit et adventaige, parce que tel est son plaisir de ainsy le faire* »¹²⁵. Les liens entre Paris et Lyon ne sont donc pas si distendus. Mais on peut se demander pourquoi Étienne Pasquier a choisi Claude Senneton pour publier, cinq ans après, la suite des *Recherches de la France* parues en 1560 chez le libraire parisien Vincent Sertenas. Dans ce premier livre, Pasquier annonçait déjà à son lecteur une suite à son œuvre espérant que ces « *premiers eschantillons [lui] soyent tournez à plaisir ...* ». Les décès successifs du libraire Vincent Sertenas et de son associé Jean Longis en 1562 avec qui Pasquier avait l'habitude de travailler poussent l'auteur à chercher une autre solution. Claude Senneton a l'insigne avantage de travailler déjà avec Charles du Moulin, d'être l'oncle de son ami Claude de Kerquefinen, d'être lié comme Pasquier à la famille Pithou. Ce réseau commun de connaissances peut expliquer pourquoi Étienne Pasquier s'est engagé avec le protestant Claude Senneton pour la publication du second tome des *Recherches de la France*.

En 1565 paraît donc un in-quarto de 95 feuillets, avec un « *indice tresample* » de 15 pages « *des principales matieres contenues audict livre* ». Seuls deux exemplaires font actuellement partie des collections de bibliothèques publiques¹²⁶. Si l'on en croit Catherine Magnien, le tirage est fort soigné et les pages liminaires portent deux adresses rédigées par Pasquier - *Au lecteur* du premier livre, tiré de l'édition Sertenas de 1560, *Au peuple françois* pour le second livre - accompagnées d'un épigramme d'un ami de l'auteur, Guillaume de Autels¹²⁷. Deux hypothèses peuvent expliquer la rareté de cette édition. La première est le pillage et l'incendie subis par le stock des Senneton à Lyon, lors des troubles religieux de 1569¹²⁸. La seconde hypothèse repose sur l'existence d'une édition du *Second livre des Recherches de la France* faite à Orléans en 1567 par l'imprimeur Pierre Trepperel¹²⁹: en effet, vers la fin de sa vie, Étienne Pasquier remanie ses *Recherches* et précise dans le livre II que « *ce second livre fut premierement imprimé en l'an 1567. depuis augmenté selon la diversité des impressions, et maintenant, en cette année 1615 d'[un] nouvel apprentis* »¹³⁰. Pasquier lui-même nie donc toute existence d'une collaboration avec le huguenot Claude Senneton, peut-être pour se dédouaner de toute compromission avec la religion protestante ou plus probablement pour faire oublier que cinquante ans plus tôt, en 1565, il avait cru possible un rapprochement avec la religion réformée.

¹²⁵ MAGNIEN, Catherine. « *A Paris, pour Claude Senneton, 1565* » : le mystère de l'édition du *Second livre des Recherches de la France* d'Étienne Pasquier. Dans : *Lyon et les livres*. Sous la direction de Dominique Varry. Genève : Droz, 2006. *Histoire et Civilisation du livre*, II., p. 78

¹²⁶ Bibliothèque municipale de Bordeaux, sous la cote Rés H 2621/3 et Bibliothèque municipale d'Angers, sous la cote Rés J 0438.

¹²⁷ MAGNIEN, Catherine. « *A Paris, pour Claude Senneton, 1565* » : le mystère de l'édition du *Second livre des Recherches de la France* d'Étienne Pasquier. Dans : *Lyon et les livres*. Sous la direction de Dominique Varry. Genève : Droz, 2006. *Histoire et Civilisation du livre*, II., p. 81

¹²⁸ Acte de 1569, par Ragneau, notaire à Genève, vol. II, p. 57. Cité par BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. p. 382-383

¹²⁹ Bibliothèque nationale de France, sous la cote 8-L46-1(H,2)

¹³⁰ MAGNIEN, Catherine. « *A Paris, pour Claude Senneton, 1565* » : le mystère de l'édition du *Second livre des Recherches de la France* d'Étienne Pasquier. Dans : *Lyon et les livres*. Sous la direction de Dominique Varry. Genève : Droz, 2006. *Histoire et Civilisation du livre*, II., p. 81

Néanmoins, l'ouvrage - témoin d'une époque troublée où les amis d'hier devenaient des ennemis - est parvenu jusqu'à nous et apporte une touche d'originalité à la production éditoriale des frères Senneton.

Conclusion

A travers l'étude des données biographiques de Jacques, Jean et Claude Senneton et surtout à travers l'étude de leur production éditoriale entre 1544 et 1575, il est possible de se faire une idée de l'activité d'un marchand-libraire exerçant à Lyon.

La famille Senneton, issue du commerce des draps, se lance progressivement dans les activités de librairie à la suite du mariage de Jean Senneton avec la fille d'un imprimeur lyonnais. Puis les deux autres frères vont se joindre à lui et le soutenir dans ce nouveau domaine professionnel. La période où ils exercent leur métier de marchand-libraire est une période troublée à Lyon : crises frumentaires, peste de 1564 et surtout conflits religieux se succèdent. L'activité des Senneton et notamment celle de Claude Senneton - Jacques et Jean décédant respectivement en 1553 et 1559 - reste marquée par ce contexte difficile : l'année 1562, avec la prise en mains de la ville par les Protestants, marque un tournant décisif dans l'histoire de la famille. Claude Senneton s'affirme clairement comme un membre de la religion réformée et en vient à publier des écrits favorables aux idées défendues par ses coreligionnaires. Le retour de la ville au catholicisme et la répression qui s'ensuit obligent Claude Senneton à s'exiler à Genève jusqu'à sa mort en 1574, ce qui entraîne la cessation progressive de l'activité de librairie au sein de la famille Senneton.

Toutefois, la production des Senneton est loin de se résumer à la vingtaine d'ouvrages polémiques publiés sur une période très courte. Leur production éditoriale se caractérise, sur le plan matériel, par un souci de qualité et une préférence pour les volumineux in-folio richement illustrés. Leur domaine éditorial de prédilection reste sans conteste le domaine du droit, droit civil essentiellement, dont ils publieront de nombreux volumes durant leurs trente-et-un ans d'exercice. Cette volonté éditoriale restreint mécaniquement leur clientèle potentielle à un public de lettrés bien établis ou d'étudiants, de par le prix de vente de leurs ouvrages et la nécessité pour le lecteur de maîtriser la langue latine. Seuls les éditions d'ouvrages de controverse, de formats plus réduits et en langue française, contrediront cette tendance, prouvant l'influence d'un choix religieux sur l'activité professionnelle.

Les Senneton, marchands-libraires d'envergure, représentent l'archétype de lettrés du XVI^e siècle sachant, dans ce Lyon de foires et de marchés, mener des activités commerciales au sein du monde du livre tout en s'efforçant de faire coïncider intérêts économiques, intellectuels et spirituels.

Bibliographie

I. Instruments de travail et instruments de recherche bibliographique

BAUDRIER, Henri et BAUDRIER, Julien. *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*. Lyon : 1895-1921; rééd. anast., Paris : F. de Nobele, 1964. Volume 7, p. 367-448.

GÜTLINGEN, Sybille von. *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au seizième siècle*. Baden-Baden & Bouxwiller : éd. Valentin Koerner, 2002. Tome VIII, (*Bibliotheca Bibliographica Aureliana*, CXC, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au seizième siècle*, Fascicule hors série). 234 p. ISBN

HAAG, Eugène et HAAG, Emile. *La France protestante ou vie des protestants français qui se sont faits un nom dans l'histoire....* Paris : J. Cherbuliez, 1846-1859. 10 volumes.

LA CROIX DU MAINE, François Grudé (sieur de) et DU VERDIER, Antoine. *Les bibliothèques françaises*, Paris : Saillant & Nyon, 1772-1773; rééd. anast., Graz : Akademische Druck-u. Verlagstat, 1969. 6 tomes.

II. Le contexte religieux et le contexte lyonnais du XVI^e siècle

BOUCHER, Jacqueline. *Vivre à Lyon au XVI^e siècle*, Lyon : Ed. Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2001. 159 p.

CHAUSSONNET, Pierre-François. *Les fleurs armoriales consulaires de la ville de Lyon, avec les noms, surnoms, qualités et armoiries blasonnées de MM. les conseillers et échevins de ladite ville depuis l'année 1499*, [s. l.], 1779

DAVIS, Natalie Zemon. *Les cultures du peuple : rituels, savoirs et résistances au 16^e siècle*. Trad. par Marie-Noëlle Bourguet. Paris : Aubier Montaigne, 1979. 444 p. (« Collection historique »).

GENNERAT, Roland. *Histoire des Protestants à Lyon des origines à nos jours*. Mions : Au Jet d'Ancre, 1994. 277 p.

LÉONARD, Émile Guillaume. *Histoire générale du protestantisme*. Paris : Presses universitaires de France, rééd. 1988, Collection Quadrige. Tome 1, La réformation, 401 p. et Tome 2, L'établissement (1564-1700), 449 p.

KRUMENACKER (Yves), « Le livre religieux à Lyon au XVI^e siècle (1517-1561) ».

[En ligne]. < http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/19/31/90/PDF/Le_livre_religieux_a_Lyon_au_XVIe_siecle.pdf >. Cet article a été publié dans le *Bulletin de liaison de l'Association des bibliothèques chrétiennes de France*, 135, 2007, p. 20-31.

Lyon 1562, capitale protestante. Une histoire religieuse de Lyon à la Renaissance. Sous la direction d'Yves Krumenacker. Lyon : éd. Olivétan, 2009. 335 p.

Lyon et les livres. Sous la direction de Dominique Varry. Genève : Droz, 2006. *Histoire et Civilisation du livre, II.* 319 p.

III. Le livre et l'imprimerie au XVI^e siècle

AUDIN, Maurice. *Histoire de l'imprimerie. Radioscopie d'une ère : de Gutenberg à l'informatique.* Paris : AL Picard, 1972. 480 p.

DELALAIN, M. P. *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la collection du Cercle de la librairie.* Paris : Cercle de la librairie, 1892. 2^{ème} éd. revue et augmentée. xxviii, 355 p.

DUPONT, Paul. *Histoire de l'imprimerie, Tome 2.* Paris : L'Harmattan, 1998. Collection *Les introuvables.* 612 p.

DUREAU-LAPEYSSONIE, Jeanne-Marie. *Recherches sur les grandes compagnies de libraires lyonnais du XVI^e siècle.* Dans *Nouvelles études lyonnaises*, dir. Roger Chartier, *Histoire et Civilisation du Livre, II.* Genève : Droz, 1969. p. 5-64.

FEBVRE, Lucien et MARTIN, Henri-Jean. *L'apparition du livre.* Paris : Albin Michel, 1958, rééd. 1999. 588 p.

GILMONT, Jean-François. *Jean Calvin et le livre imprimé.* Genève : Droz, 1997. *Études de philologie et d'histoire - Cahiers d'Humanisme et Renaissance*, 50. 412 p.

GILMONT, Jean-François. *Jean Crespin, un éditeur réformé du 16^e.* Genève : Droz, 1981. *Travaux d'Humanisme et Renaissance*, CLXXXVI. 288 p.

HAYAERT, Valérie. *Mens emblematica et humanisme juridique. Le cas du Pegma cum narrationibus philosophicis de Pierre Coustau (1555).* Genève : Droz, 2008. 373 p.

HIGMAN, Francis M. *Piety and the people. religious printing in French, 1511-1551.* Aldershot : Ashgate Publishing Company, 1996. *St Andrews Studies in Reformation history.* 534 p.

PANSIER, Pierre. *Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon du XIV^e au XVI^e siècle.* Nieuwkoop : De Graaf, 1966. 3 volumes en 1. Tome 2, p. 54-58 et Tome 3, p. 138-156

The Sixteenth-Century French religious book. Dir. Andrew Pettigree, Paul Nelles et Philipp Conner. Aldershot : Ashgate, 2001. 366 p.

Table des annexes

ANNEXE 1 - RÉPERTOIRE DES ÉDITIONS DES FRÈRES SENNETON À L'ENSEIGNE DE LA SALAMANDRE.....	60
ANNEXE 2 - ARMOIRIES DE LA FAMILLE SENNETON.....	98
ANNEXE 3 - MARQUES « À LA SALAMANDRE ».....	99
ANNEXE 4 - ÉDITIONS ET RÉÉDITIONS.....	101
ANNEXE 5 - UTILISATION DES MARQUES : ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE.....	102
ANNEXE 6 - LE DE FLUMINIBUS À TRAVERS LES ÂGES.....	103

Annexe 1 - Répertoire des éditions des frères Senneton à l'enseigne de la Salamandre

Nous avons repris les informations bibliographiques données par Sybille von Gültlingen (dans sa *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au seizième siècle*. Tome VIII, Baden-Baden, éd. Valentin Koerner, 2002, p. 181-209. in *Bibliotheca Bibliographica Aureliana*, CXC) et Henri Baudrier (dans la *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle*, Lyon, 1895-1921, rééd. anast., Paris, F. de Nobele, 1964, VII, p. 398-448) : ces références sont respectivement abrégées par le mot « Baudrier » et par la mention « BBA ».

Les noms des auteurs sont fournis par les autorités de la Bibliothèque nationale de France lorsqu'elles existent. Dans le cas contraire, le nom figure en italique.

1544

Paolo da Castro

Pauli Castrensis Avenionicae in Digest. vetus ac nonum praelectiones, sanequam doctae in quib. ita veteranu egit, ut non paucis (quae iuuenili calore ac tumultuarie in priorib. senesib. f. & pataui. effuderat) emendatis, absolutiss. opus reddiderit, & fine quibus vix priores subsistere queant. Adde, quod easdem indice copiosiss. summaris suis quibus que legibus praestitutis, sic adornaumus, ut quid quaeque lex contineat nullo negotio assequare. Cum privilegio. Lugduni, 1544. In-2°, 94, (12) f.

Baudrier VII, p. 399 - BBA CXC, p. 180

1545

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in primam Digesti veteris partem Patavinae praelectiones. I.U.D. Franc. Curt. aliorumque omnium, qui in id hactenus insudarunt quam doctiss. adnotationib. illustratae, & ad vetustiss. exempl. manu typoque editorum veritatem nouissime recognitae. Accedunt his cuiuspian iuris cultoris egregie docti, obseruationes ad marginem hac nota praecisae, cum doctae, tum vel maxime frugiferae ac utiles. Lugduni, 1545. [F. 172 :] Hic finem optatum Lugduni capit aegregia haec ac absolutissima Pars Prima Pauli Castrensis. In-2°, 172, (1 bl.) f.

Baudrier VII, p. 398 - BBA CXC, p. 180

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in secundam Digesti veteris partem Patavinae praelectiones. I.U.D. Franc. Curt. aliorumque omnium, qui in id hactenus insudarunt quam doctiss. adnotationib. illustratae, & ad vetustiss. exempl. manu typoque editorum veritatem nouissime recognitae. Accedunt his cuiuspian iuris cultoris egregie docti, obseruationes ad marginem hac nota praecisae, cum doctae, tum vel maxime frugiferae ac utiles. Lugduni, 1545. [F. 129 v° :] Hic finem optatum Lugduni capit aegregia haec ac absolutissima Pars Prima Pauli Castrensis. In-2°, 129, (1 bl.) f.

Baudrier VII, p. 398

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in primam infortiati partem Patavinae praelectiones. I.U.D. Franc. aliorumque omnium, qui in id hactenus insudarunt quam doctiss. adnotationib. illustratae, & ad vetustiss. exempl. manu typoque editorum veritatem nouissime recognitae. Accedunt his cuiuspiam iuris cultoris egregie docti, obseruationes ad marginem hac nota praecisae, cum doctae, tum vel maxime frugiferae ac utiles. Lugduni, 1545. [F. 108 :] Hic finem optatum Lugduni capit ... In-2°, 108, (1 bl.) f.

Baudrier VII, p. 398 - BBA CXC, p. 180

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in secundam infortiati partem Patavinae praelectiones. I.U.D. Franc. aliorumque omnium, qui in id hactenus insudarunt quam doctiss. adnotationib. illustratae, & ad vetustiss. exempl. manu typoque editorum veritatem nouissime recognitae. Accedunt his cuiuspiam iuris cultoris egregie docti, obseruationes ad marginem hac nota praecisae, cum doctae, tum vel maxime frugiferae ac utiles. Lugduni, 1545. [F. 123 :] Hic finem optatum Lugduni capit ... In-2°, 123, (1 bl.) f.

Baudrier VII, p. 398

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in primam Digesti novi partem Patavinae praelectiones. I.U.D. Franc. aliorumque omnium, qui in id hactenus insudarunt quam doctiss. adnotationib. illustratae, & ad vetustiss. exempl. manu typoque editorum veritatem nouissime recognitae. Accedunt his cuiuspiam iuris cultoris egregie docti, obseruationes ad marginem hac nota praecisae, cum doctae, tum vel maxime frugiferae ac utiles. Lugduni, 1545. [F. 83 :] Hic finem optatum Lugduni capit ... In-2°, 82, (1 bl.) f.

Baudrier VII, p. 398 - BBA CXC, p. 180

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in secundam Digesti novi partem Patavinae praelectiones. I.U.D. Franc. aliorumque omnium, qui in id hactenus insudarunt quam doctiss. adnotationib. illustratae, & ad vetustiss. exempl. manu typoque editorum veritatem nouissime recognitae. Accedunt his cuiuspiam iuris cultoris egregie docti, obseruationes ad marginem hac nota praecisae, cum doctae, tum vel maxime frugiferae ac utiles. Lugduni, 1545. [F. 98 :] Hic finem optatum Lugduni capit ... In-2°, 98 f.

Baudrier VII, p. 398

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in primam Codicis partem Patavinae praelectiones. I.U.D. Franc. aliorumque omnium, qui in id hactenus insudarunt quam doctiss. adnotationib. illustratae, & ad vetustiss. exempl. manu typoque editorum veritatem nouissime recognitae. Accedunt his cuiuspiam iuris cultoris egregie docti, obseruationes ad marginem hac nota praecisae, cum doctae, tum vel maxime frugiferae ac utiles. Lugduni, 1545. In-2°, 214 f.

Baudrier VII, p. 398 - BBA CXC, p. 180

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in secundam Codicis partem Patavinae praelectiones. I.U.D. Franc. aliorumque omnium, qui in id hactenus insudarunt quam doctiss. adnotationib. illustratae, & ad vetustiss. exempl. manu typoque editorum veritatem nouissime recognitae. Accedunt his cuiuspiam iuris cultoris egregie docti, obseruationes ad marginem hac nota praecisae, cum doctae, tum vel maxime frugiferae ac utiles. Lugduni, 1545. [F. 98 :] Hic finem optatum Lugduni capit... In-2°, 136, (1 bl.) f.

Baudrier VII, p. 398

Paolo da Castro

Repertorium Pauli Castrensis sententiarum ac rerum, quas idem in elegantis. suis praelectionib. omnib. in ius universum hactenus excusis, ore facundo scripto que nota digniss. tradidit, quam

antehac elimatius concinnatum, in quo prorsus omissum nihil, quod desyderare, queas, aut in quo numeri fallax te subductio fallere possit. Lugduni, 1545. In-2°, (116) f.
Baudrier VII, p. 398 - BBA CXC, p. 180

Durand, Guillaume

Speculum Gulielmi Durandi. Prostant Lugduni, in vico mercenario, ad insigne salamandrae, 1545. - Iacob & Ioan. Senettonum fratrum sumptibus. - In-2°, 195, (56) f. sign. aaa-zzz⁶, AAA-III⁶, KKK⁴ & A-H⁶, I⁸.

Baudrier VII, p. 400 - BBA CXC, p. 180-181

Maino, Ambrogio Jason de

In primam Digesti veteris partem praelectiones. Lugduni, ad candentis salamandrae insigne, 1545. - Iacob ac Ioan. Senettonum fratrum impens. In-2°, 196 f. sign. a-z⁶, A-B⁶

BBA CXC, p. 181

Maino, Ambrogio Jason de

In secundam Digesti veteris partem praelectiones. Lugduni, ad candentis salamandrae insigne, 1545. - Iacob ac Ioan. Senettonum fratrum impens. - In-2°, 202 f. sign. A-Z⁸, AA⁸, BB¹⁰.

BBA CXC, p. 181

Maino, Ambrogio Jason de

In primam Infortiati partem praelectiones. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, 1545. - Iacob. ac Ioan. Senettonum fratrum impensa. - In-2°, 208 f. sign. Aa-Vu⁸, Xx¹⁰, Yy-Zz⁸, Aaa-Ccc⁸.

BBA CXC, p. 181

Maino, Ambrogio Jason de

In secundam Infortiati partem praelectiones. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, 1545. - Iacob. ac Ioan. Senettonum fratrum impensa. - In-2°, 166 f. sign. aaa-zzz⁶, AAA-DDD⁶, EEE⁴.

BBA CXC, p. 181

Maino, Ambrogio Jason de

In primam Digesti novem partem praelectiones. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, 1545. - Iacob. ac Ioan. Senettonum fratrum impens. - In-2°, 170 f. sign. AA-VV⁸, XX¹⁰.

BBA CXC, p. 181

Maino, Ambrogio Jason de

In secundam Digesti novem partem praelectiones. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, 1545. - Iacob. ac Ioan. Senettonum fratrum impens. - In-2°, 196 f. sign. AAA-ZZZ⁸, AAAA-BBBB⁶.

BBA CXC, p. 181

Maino, Ambrogio Jason de

In primam Codicis partem praelectiones. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, 1545. - Iacob. ac Ioan. Senettonum impensa. - In-2°, 207 f. sign. Aaa-Zzz⁸, Aaa-CCc⁸.

BBA CXC, p. 181

Maino, Ambrogio Jason de

In secundam Codicis partem praelectiones. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, 1545. - Iacob. ac Ioan. Senettonum impensa. - In-2°, 186 f. sign. aa-yy⁸, zz¹⁰.

BBA CXC, p. 181

Maino, Ambrogio Jason de
Repertorium in Iasonis praelectiones quas in universum Iuris Civilis Corpus posteris reliquit.
Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, 1545. - Iaco. ac Ioan. Senettonum fratru. impensa. -
In-2°, (194) f. sign. a-y⁸, z⁶, A-B⁶.
BBA CXC, p. 181

1545-1546

Bible, lat. - Biblia breves in eadem annotationes, ex doctissimorum interpretationibus, & Hebraeorum commentariis. Lugduni : sub insigni Salamandrae, 1545. [suivi par :] Hebraica, Chaldea, Graecaque, & Latina nominis virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium caeterorumque locorum restituta cum interpretatione Latina. Lugduni : sub Salamandrae, 1546. [suivi par :] Index rerum. - Lugduni : sub insigni Salamandrae, 1545. - In-2°, 2 col., (8), 320, 77, (1); 41, (1 bl.) & 81, (1 bl.) f.

Baudrier VII, p. 400 - BBA CXC, p. 181-182

Cette Bible est la même que celle imprimée par J. Crespin, en 1536, pour V. de Portonariis et Jacques Junte.

1546

Joannes de Anania

Ioannis ab Anania Praelectiones in decretalium quintum, cum luculentae, ac doctae, tum fide optima recognitae, magna ex parte auctiores factae, et elegantissimis, quibus deerant locis, Argumentis Summariisque collocupletae forma eleganti, ac specie venustissimae redditae, & deniq. Indice mirum in modum aucto, illustratae. Quae vero insigniora restituimus, hac nota praecidimus. Aemulari facile, imitari non aequè. Lugduni apud Jacobum ac Joannem Senetonios fratres. cum privilegio. Anno 1546. [au f. 270] Ioannis ab Anania ... Commentariorum in Primam Quinti Decretal. partem, non modo accuratissimè recognitorum, verum pro maxima parte auctiorum castigationibus infinitis, & Summariis multo elegantissimis suo quibusq. loco solerter accommodatis factorum, apud Benedictum Bonny, honestissimorum virorum Jacobi ac Joanni Senetoniorum fratrum impensis. - In-2°, 2 col., 270 f.

Baudrier VII, p. 402 - BBA CXC, p. 182

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei in primam Digesti veteris partem praelectiones ad immensum auctae, summa ope ac studio recognitae, forma specieque longe venustissimae : atque, ut semel dictum sit, omnium ut postremae, ita absolutissimae & integerrimae. Quibus excudendis, nec fidelissimorum omne genus exemplarium copia, nec doctiss. hominum defuit irrequieta sedulitas. Lege, expende, pereant, ni inuent ac placeant. Lugduni ad candentis Salamandrae insigne, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1546 – [f. 204 r°] Regestum. [Registre] Praelectiones in primam digesti veteris partem, summa diligentia repurgatarum, auctore Bartolo a Saxoferrato, iuris utriusq; Corypho primarioq; duce, honestissimorum hominum Iaco. ac Ioan. Senettonum impensa, finis. - In-2°, 2 col., 204 f. sign. A-Z⁸, Aa⁸, Bb-Cc⁶.

Baudrier VII, p. 400 - BBA CXC, p. 182

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei in secundam Digesti veteris partem praelectiones ad immensum auctae, summa ope ac studio recognitae, forma specieque longe venustissimae : atque, ut semel dictum sit, omnium ut postremae, ita absolutissimae & integerrimae. Quibus excudendis, nec fidelissimorum omne genus exemplarium copia, nec doctiss. hominum defuit irrequieta sedulitas. Lege, expende, pereant, ni inuent ac placeant. Lugduni ad candentis Salamandrae insigne, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1546 –

honestissimorum hominum Iaco. ac Ioan. Senettonum impensa, finis. - In-2°, 2 col., 158 f. sign. AA-TT⁸, VV⁶.

Baudrier VII, p. 400 - BBA CXC, p. 182

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei in primam Infortiati partem praelectiones ad immensum auctae, summa ope, ac studio recognitae ... Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1546. [f. 200 & 190 r°] Regestum. [Registre] Praelectionum in primam (secundam) infortiati partem, summa diligentia repurgatarum, ... Iaco. ac Ioan. Senettonum fratrum, impensa, finis. - In-2°, 2 col., 200 f. sign. a-z⁸, A-B⁸.

Baudrier VII, p. 401 - BBA CXC, p. 182

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei in primam (secundam) Infortiati partem praelectiones ad immensum auctae, summa ope, ac studio recognitae ... Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1546. Iaco. ac Ioan. Senettonum fratrum, impensa, finis. - In-2°, 2 col., 190 f. sign. aa-zz⁸, +⁶.

Baudrier VII, p. 401 - BBA CXC, p. 182

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei in primam digesti novi partem praelectiones. Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Anno. 1546. - [f. 181 v°:] Praelectionum in primam digesti novi partem ... Iaco. ac Ioan. Senettonum impensa. Regestum. [Registre] [f. 264 r°:] Praelectionum in secundam digesti novi partem ... Iaco. ac Ioan. Senettonum impensa, finis. - In-2°, 2 col., 181 f. sign. AAA-YYY⁸, ZZZ⁶.

Baudrier VII, p. 401-402 - BBA CXC, p. 182-183

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei in secundam digesti novi partem praelectiones. Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Anno. 1546. - [f. 181 v°:] Praelectionum in primam digesti novi partem ... Iaco. ac Ioan. Senettonum impensa. Regestum. [Registre] Iaco. ac Ioan. Senettonum impensa, finis. - In-2°, 2 col., 264 f. sign. AAAA-ZZZZ⁸, AAAAA-KKKKK⁸.

Baudrier VII, p. 401-402 - BBA CXC, p. 182-183

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei, in primam codicis partem praelectiones ad immensum auctae, ... Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1546. [f. 195 v°:] Domini Baldi de Saxoferrato in priam [sic] Codicis partem finis, honestissimorum uirorum Iacobi & Ioannis Senettonum fratrum impensis. Regestum. [Registre] [f. 128 r°:] praelectionum in secundam codicis partem, ... Iaco. ac Ioan. Senettonum impensa, finis. - In-2°, 2 col., 195 f. sign. a-z⁸, &⁶, ?⁶.

Baudrier VII, p. 402 – BBA CXC, p. 183

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei, in secundam codicis partem praelectiones ad immensum auctae, ... Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1546. [f. 195 v°:] Domini Baldi de Saxoferrato in priam [sic] Codicis partem finis, honestissimorum uirorum Iacobi & Ioannis Senettonum fratrum impensis. Regestum. [Registre] ... Iaco. ac Ioan. Senettonum impensa, finis. - In-2°, 2 col., 128 f. sign. aa-qq⁸.

Baudrier VII, p. 402 – BBA CXC, p. 183

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei, in treis Codic. libros, praelectiones ad immensum auctae, ... Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio.

Anno. 1546. [f. 69 r°:] Domini Bartoli a Saxoferrato, super tribus libris Codicis, Iacobi ac Ioannis senetonum fratrum impensis. Finis. Regestum. [Registre] – In-2°, 2 col., 69 f. sign. aaa-hhh⁸, iii⁶.

Baudrier VII, p. 402 – BBA CXC, p. 183

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei, in authentic. opus, praelectiones, ... Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1546. [f. 62 r°:] Domini Bartoli a Saxoferrato, super Authenticis : honestissimorum uirorum Iacobi & Ioannis Senetonum fratrum impensis. Finis. Regestum. [Registre] – In-2°, 2 col., 62f. sign. A-G⁸, H⁶.

Baudrier VII, p. 402 – BBA CXC, p. 183-184

Bartolus de Saxoferrato

Consilia Bartoli Saxoferratei, ad omne genus causarum modus dissoluendos, & forenses commode lites deuitandas, aut easdem apte & utiliter instituendas, suscipiendasue, mire profutura, ac pene necessaria : quam ante hac usquam & auctiora, & venustiora reddita. Quibus quaestionum, tractatum, sermonum, & id genus molem integram substruximus. Lege, expende, pereant, ni inuent ac placeant. Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1546 – [f. 223 v°:] Consiliorum, quaestionum, & tractatum Domini Bartoli a Saxoferrato : honestissimorum uirorum Iacobi & Ioannis Senetonum fratrum impensis. Finis. – In-2°, 2 col., 223, (22) f. sign. A-Z⁸, AA-EE⁸, A-B⁸, C⁶.

Baudrier VII, p. 402 – BBA CXC, p. 184

Bartolus de Saxoferrato

Index in Bartoli Saxoferratei praelectiones, quas in universum Iuris corpus in hunc diem aut manuscriptas, aut etiam prelo efformatas ad posteritatem transmisit, multo locupletissimus, & summa diligentia fideq; concinnatus. In quo ea sedulitas adhibita fuit, ut nihil in eo abditum sit, quod non uel obtutu primo; nulloque negotio palam fiat. Lege, expende, pereant, ni inuent ac placeant. Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1546 – In-2°, 2 col., (199) f. sign. A-Z⁸, AA-BB⁸.

Baudrier VII, p. 402 – BBA CXC, p. 184

Toutes les pages de titre sont imprimées en rouge et noir.

Bible, lat. - Biblia breues in eadem annotationes, ex doctissimorum interpretationibus, & Hebraeorum commentariis. Interpretatio propriorum nominum Hebraicorum. Index copiosissimus rerum & sententiarum utriusque testamenti. Lugduni : sub insigni Salamandrae, 1546. In-2°, 2 col., (8), 320, 77 (1), 41, (1 bl.), 81, (1 bl.) f.

Baudrier VII, p. 402 – BBA CXC, p. 184

Bible de 1545 dont la date seule a été modifiée.

Joannes Faber

Ioannis Fabri, In quatuor Institutionum libros commentaria summa fide ac diligentia recognita, omnibus, vel cancellos forenses & Palatiorū pulpita ambientibus : vel legitima disciplinae scholas sectantibus non profutura modò, verum prorsus necessaria. Quibus idem cum totius Galliae Cancellarium supremum ageret, quae vel ad Princip. Edicta, vel Iuris cognitionem pertinerent, uberrimè complexus est. Lege, expende, pereant, in iuuent ac placeant. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, apud Iacobum & Ioannem Sennetonios fratres, 1546. - In-2°, 2 col., (16), 11 f.

Baudrier VII, p. 403 – BBA CXC, p. 184

Maino, Ambrogio Jason de

Ianonis Mayni, in titulum de actionibus Cōmentaria, supra commendationem omnē longè doctissima, omnibus Cēsurae utriusque studiosis Cultoribus, maximè in palatiorū Cācellis uersantibus necessaria, propriis ornamentis in hunc diem receptis illustrata. Quibus accessere Annota. multò utilissimae hac nota obsignatae. Item Leg. Cano. ac titul. restitorum Myriades nō paucae, ut iam nūctandē integer uideri, ac credi meritò possit. Nec deest ad studiosorū laborē subleuādū Index, ut diligētissimē cōcinnatus, ita & multò quam usq. antea locupletior &

casticator redditus. Lege, expende, pereant, ni iuuent ac placeant. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, apud Iacobum & Ioannem, Senetonios fratres. Cum Privilegio. Anno 1546 – Lugduni, excudebat Mathias Bonhomme, impensis honestissimorum uirorum Iacobi ac Ioannis Senetoniorum fratrum. 1546. ad. 5. Calend. Iun. - In-2°, 2 col., (1), 134, (15) f. sign. A-N⁸, O-P⁶, Q⁸, R¹⁰, S-T⁸.
BBA CXC, p. 184

1547

Decio, Filippo

Philippi Decii, in primam secundamque digesti veter. Item Primam ac Secundam Codic. Part. Commentaria non minus compendio ac eruditione commendabilai, omnibusq; Iuris candidatis valde utilia. Quibus horum omnium, quae ipsis assuta fuerunt, deest omnino nihil : quinimo doctissimorum virorum strenuo vigiliq; studio, quam hactenus emunctiora reddita sunt. omnia conando docilis solertia vicit. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, in vico mercenario, apud Senetonios fratres. Anno 1547 – In-2°, 334 f. sign. A-Z⁸, AA-SS⁸, TT⁶, a-e⁸.
BBA CXC, p. 185

Durand, Guillaume

Speculi Gulielmi durandi. Prima pars, Ioannis Andreae ac Baldi summorum. V.I. haud dubiè ornamentorum, Annotamētis & obseruationibus non doctis modò, uerùm à Durando traditis scriptisq., Item Palatiorum aut Scholarum solum terentibus impensè necessariis insignata. Restitutis, quae prioribus defuerant, & locorum Myriadibus multis repurgatis auctior & eliminatior facta. Asuimus praeterea, ne quid iure desyderes, è vetustissimo exemplari manucripto innumeras eiusdē Baldi in idem opus Annotationes his notis consignatas. Prostant Lugduni in vico Mercenario ad insigne Salamandrae, 1547. [Au v° du f. 135 :] Speculi Gulielmi Durandi simulq; Annorotationum Ioannis Andreae, Baldi ac reliquorum, Partis primae, honestissi. virorum Iacob. & Ioan. Senettonum fratrum sumptibus. - In-2°, 2 col., 135, (1 bl.) & 221, (1 bl.) f. sign. a⁶, B-C⁶, d-y⁶, z⁴ & aa-zz⁶, A-O⁶.
Baudrier VII, p. 405 – BBA CXC, p. 185

Titre imprimé en caractères romains r. et n., orné d'un encadrement. Au v° du titre, avis du libraire au lecteur daté : Lugduni calend. April.

Rebuffi, Pierre

Ordonnances, loix, statutz, & edicts royaulx, de tous les roys de France : deuy le regne saint Loys, iusques au roy Henri, second de ce nom. Digestes et reduictes à la forme du droit Imperial & Ciuil, en Tiltres & Rubriques des matieres semblables, consecutives & correspondantes : Par Maistre Pierre Rebuffi, Docteur Regēt en l'Uniuersite de Paris, & Aduocat en la Cour de Parlement. Augmentees outre toutes precedents Impressions de plusieurs autres Ordōnances, Edictz, Lettres & Arrestz, à specifier infiniz : & faciles à ueoir & cognoistre par le discours de l'oeuvre bien correct & uerifié aux originaulx. Le tout avec deux Tables Repertoires. L'une des Rubriques par ordre Literal. L'autres des Matieres et Dependances appartenantes, avec briefz Sommaires, par ordre des choses, l'une à l'autre concordantes, es nombres bien & urayement apposez. Avec Priuilege pour six Ans. A Lyon, en la rue Mercière, à l'enseigne de la Salamandre. M.D.XLVII. [A la fin :] Fin des Ordonnances, Loix, Statutz, & Edictz Royaulx, faicts par les feuz Roys de France, iusques en l'an mil cinq cent quarante & sept, Et furent acheuées d'imprimer le troizieme iour de Nouembre audict an, par Massé Bonhomme, aux despens des frères Sennetons. - In-2°, (12), 31, (1) p., 349 f.
Baudrier VII, p. 406 – BBA CXC, p. 185

Sandeo, Felino Maria

Felini Prima in quinque Decretal. lib. pars. studio pervigili et fide optima recognita, forma typisq; elegantissimis multoque pulcherrimis nunc tandem recusa quam hactenus usquam... integrior simulq; locis propemodum infinitis diligentissimè juxta ac fidelissime restitutis auctior facta. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, apud Senetonios fratres, 1547. - In-2°, 2 col. Baudrier VII, p. 405 – BBA CXC, p. 185

Sandeo, Felino Maria

Felini Secunda in quinque Decretal. lib. pars. studio pervigili et fide optima recognita, forma typisq; elegantissimis multoque pulcherrimis nunc tandem recusa quam hactenus usquam... integrior simulq; locis propemodum infinitis diligentissimè juxta ac fidelissime restitutis auctior facta. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, apud Senetonios fratres, 1547. - In-2°, 2 col. Baudrier VII, p. 405 – BBA CXC, p. 185

Sandeo, Felino Maria

Felini Secunda in quinque Decretal. lib. pars. studio pervigili et fide optima recognita, forma typisq; elegantissimis multoque pulcherrimis nunc tandem recusa quam hactenus usquam... integrior simulq; locis propemodum infinitis diligentissimè juxta ac fidelissime restitutis auctior facta. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, apud Senetonios fratres, 1547. - In-2°, 2 col. Baudrier VII, p. 405 – BBA CXC, p. 185

Tedeschi, Niccolo

Abbatis Panormitani, Prima interpretationum in primum Decretal. librum pars, virorum doctis. accurato sane & vigili, fidèq. syncerrima nuperrimè recognita, ab excellētissimisq. Clachographice peritie artificib. & operis, studiosissimè & fidelissimè excusa : in qua sic ab utrisq. infudatum est : ut quae hactenus Typis vulgò mandata fuerint, siue ad literam ipsam, siue ad eiusdē obseruationē suppletionēq. pertinerēt, eorū prorsus omissum quiq. videri nō possit. Accesserunt quoque summopere utiles ac necessariae locorū Mehercle citra numerū, misere corruptorū, & in tām egregio opere indignè ac perperam etiānū citatorū, hoc Asterisco praesaere restitutiōes, Quarū ope summa securitate quiuis in hoc altissimo Pōtificiae disciplinae Pelago citra naufragiū enatare queat. Sequatur, modò non anteuortat, coclea. Lugduni ad candentis Salamandrae insigne in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Cum Privilegio. Anno 1547. [Au v° du titre du tome 1^{er}, après le privilège :] Et furent acheuees lesdictes Lectures Dimprimer le dernier Iour de Ianvier Mil cinq cents quarante sept. [Au v° du f. 219 :] Lugduni : excudebat Mathias Bonhomme. In-2°, 2col., 219, (1 bl.) f. sign. a-z⁸, A-C⁸, D-E⁶. Baudrier VII, p. 403 – BBA CXC, p. 185

Tedeschi, Niccolo

Abbatis Panormitani, Secunda interpretationum in primum Decretal. lib.pars. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Cum Privilegio. Anno 1547. [Au f. 230 :] Lugduni : excudebat Mathias Bonhomme. In-2°, 2col., 230 f. sign. aa-zz⁸, AA-EE⁸, FF⁶. Baudrier VII, p. 404 – BBA CXC, p. 185

Tedeschi, Niccolo

Abbatis Panormitani, Prima interpretationum in secundum Decretal. librum pars. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Cum Privilegio. Anno 1547. [Au f. 293 :] Honestissimorū virorū Iacob. ac Ioan. Senetonum fratrum impensis. In-2°, 2 col., 293, (1 bl.) f. sign. aaaa⁸, b-z⁸, A-N⁸, O⁶. Baudrier VII, p. 404 – BBA CXC, p. 185

Tedeschi, Niccolo

Abbatis Panormitani, Secunda interpretationum in secundum Decret. librum pars. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Cum Privilegio. Anno 1547. In-2°, 2col., 210 f. sign. aaaa-zzzz⁸, AAAA⁸, BBBB⁸, CCCC¹⁰. Baudrier VII, p. 404 – BBA CXC, p. 185

Tedeschi, Niccolo

Abbatis Panormitani, Tertia interpretationum in secundum Decret. librum pars. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Cum Privilegio. Anno 1547. [Au f. 180 :]. Honestissimorū virorū Iac. ac Ioan. Senetonum fratrum impensis. In-2°, 2col., 180 f. sign. aaa-xxx⁸, yyy-zzz⁶.
Baudrier VII, p. 404 – BBA CXC, p. 185

Tedeschi, Niccolo

Abbatis Panormitani, In tertium Decretalium librum interpretationes. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Cum Privilegio. Anno 1547. [Au f. 308 :]- Lugduni : excudebat Mathias Bonhomme. In-2°, 2col., 308 f. sign. A-Z⁸, AA-OO⁸, PP-QQ⁶.
Baudrier VII, p. 404-405 – BBA CXC, p. 185

Tedeschi, Niccolo

Abbatis Panormitani, In quartum et quintum Decretalium lib. interpretationes. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Cum Privilegio. Anno 1547. [Au f. 247 :]. Honestissimorū virorū Iac. ac Ioan. Senetonum fratrum impensis. In-2°, 2col., 247, (1 bl.) f. sign. AAA-ZZZ⁸, AAAA-HHHH⁸.
Baudrier VII, p. 404 – BBA CXC, p. 185

Tedeschi, Niccolo

Abbatis Panormitani, Repertorium in luculentissimas praelectiones quas idem in quinq. decretalium libros diuino prorsus ingenio, labore incredibili, & studio, ad totius posteritatis utilitatē summam & gratiam, doctissimè iuxta, ac elegantissime concinnauit, ea diligentia conflatum, ut numerorū ratione fidelissimè subducta, nullibi aut falli, aut decipi possit... Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Cum Privilegio. Anno 1547. - In-2°, 2col., (150) f. sign. a-s⁸, t⁶.
Baudrier VII, p. 405 – BBA CXC, p. 185

Tedeschi, Niccolo

Abbatis Panormitani, Consilia, iurisque responsa, quaestiones ac tractatus, opus nimirum eruditionis non dicendae, & utilitates multo maximae, omnibus sanè, qui uel iudocando, uel cōsulēdo se, operamq. addixerunt : cui recudēdo ea diligētia & fides est adhibita, ut praeterea, quae praelo ac typis hactenus uulgo concredita fuerunt, nunc demum nuperrimè incredibilem miraq. accessionē & ornamentū longè uenustissimū, mille, & amplius locis fidelissime restitutis, accepit. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Cum Privilegio. Anno 1547. - In-2°, 166, (7) f. sign. a-y⁸.
Baudrier VII, p. 405 – BBA CXC, p. 186

1548

Bellemère, Gilles

Aegidii Bellemerae iuris pontificii doctoris multo celeberrimi, audientiarum olim Palatii primū, ac deinceps Contradictarū Auditoris lōgè facundissimi, in Primam Primi Decre. Lib. partē Praelectiones ultra fidē doctae ac luculētae : in quibus nō Antiquitatē modò, verū totius Antiquitatis Authores facilè Principes cōspicere liceat : nūc tandem desyderatae diū, recens summa diligentia ac fide doctissimor. virorum opera recognitae, & typis pulcherrimis excussae. Est quod legas, admireris, & discas. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, in vico mercenario apud Senneton. fratres. Cum privilegio. Lugduni, 1548. [au v° du f. 268] Lugduni : honestissimorum virorum Iacobi ac Ioannis Senetoniorum fratrum expensis. - In-2°, 3 vol., 2 col., (2), 268, (15, 1 bl.); 238, (14) & 168 f. sign. a², a-z⁸, A-I⁸, K-L⁶, aa-bb⁸, Aa-Zz⁸, AA-FF⁸, GG⁶, Aaa⁸, Bbb⁶ & aaa-xxx⁸.
Baudrier VII, p. 398, 407 – BBA CXC, p. 186

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in primam Digesti veteris partem Patavinae praelectiones, Francisci Curtii, aliorumque omnium, qui in id hactenus incubuerunt, quam doctiss. annotationib. illustratae, & ad vetustissimor. Exemplarium manutypoque excusorum fidem recens ac denuò repurgatae, locisque non dicendis sedulò restitutis hac nota praesignatis, multò quàm antehac auctiores redditae. Accedunt his, cuiuspian iuris cultoris egregiè docti obseruationes ad marginem hac nota praecisae, cùm doctae, tum vel maximè utiles. Cum privilegio. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Anno 1548. - Lugduni : Iacobi & Ioannis Sennetiorum fratrum impensis. - In-2°, 2 col., 226 f. sign. AA-ZZ⁸, Aaa-DDd⁸, Eee¹⁰.

Baudrier VII, p. 410 - BBA CXC, p. 186

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in secundam Digesti veteris partem Patavinae praelectiones, Francisci Curtii, aliorumque omnium, qui in id hactenus incubuerunt, quam doctiss. annotationib. illustratae, & ad vetustissimor. Exemplarium manutypoque excusorum fidem recens ac denuò repurgatae, locisque non dicendis sedulò restitutis hac nota praesignatis, multò quàm antehac auctiores redditae. Accedunt his, cuiuspian iuris cultoris egregiè docti obseruationes ad marginem hac nota praecisae, cùm doctae, tum vel maximè utiles. Cum privilegio. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Anno 1548. - Lugduni : Iacobi & Ioannis Sennetiorum fratrum impensis. - In-2°, 2 col., 174 f.

Baudrier VII, p. 410

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in primam infortiati partem Patavinae praelectiones, Francisci Curtii, aliorumque omniū, qui in id hactenus incubuerunt, quàm doctiss. annotationib. illustratae, ... Adiecimus rursus eiusdem, auctarium velut, repetitiones aliquot necdū in publicum datas, quarum nomenclaturam sequens habet pagella. [In Secundam : Accedunt his ...] Cum Privilegio. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Anno 1548. - Lugduni : Iacobi & Ioannis Sennetiorum fratrum impensis. - In-2°, 2 col., 153, (1 bl.) f. sign. A-S⁸, T¹⁰.

Baudrier VII, p. 410 - BBA CXC, p. 186

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in secundam infortiati partem Patavinae praelectiones, Francisci Curtii, aliorumque omniū, qui in id hactenus incubuerunt, quàm doctiss. annotationib. illustratae, ... Adiecimus rursus eiusdem, auctarium velut, repetitiones aliquot necdū in publicum datas, quarum nomenclaturam sequens habet pagella. [In Secundam : Accedunt his ...] Cum Privilegio. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Anno 1548. - Lugduni : Iacobi & Ioannis Sennetiorum fratrum impensis. - In-2°, 2 col., 165, (1 bl.) f. sign. a-v⁸, x⁶.

Baudrier VII, p. 410 - BBA CXC, p. 186

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in primam Digesti novi partem Patavinae praelectiones Francisci Curtii, aliorumq; omnium, qui in id hactenus incubuerunt, quam doctiss. Annotationibus illustratae, & ad vestustissimor. Exemplarium manu typoq; excusorum fidem, recens ac denuo repurgatae, locisq; non dicendis sedulo restitutis, hac nota praesignatis, nullo quam antehac auctiores redditae. Accedun his, cuiuspian Iuris Cultoris egregiè docti Obseruationes ad incuginem hac nota praecisae, cum doctae, tum vel maximé utiles. Cum Privilegio. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, apud Senetonios fratres, 1548. - Lugduni : Iacobi & Ioannis Sennetiorum fratrum impensis. - In-2°, 2 col., 116 f. sign. aa-nn⁸, oo-pp⁶.

Baudrier VII, p. 410-411 - BBA CXC, p. 187

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in secundam Digesti novi partem Patavinae praelectiones Francisci Curtii, aliorumq; omnium, qui in id hactenus incubuerunt, quam doctiss. Annotationibus illustratae, & ad vestustissimor. Exemplarium manu typoq; excusorum fidem, recens ac denuo repurgatae, locisq; non dicendis sedulo restitutis, hac nota praesignatis, mullo quam antehac auctiores redditae. Accedun his, cuiuspian Iuris Cultoris egregiē docti Obseruationes ad incuginem hac nota praecisae, cum doctae, tum vel maximē utiles. Cum Privilegio. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, apud Senetonios fratres, 1548. - Lugduni : Iacobi & Ioannis Sennetiorum fratrum impensis. In-2°, 2 col., 138 f. sign. aas-qqq⁸, rrr¹⁰
Baudrier VII, p. 410-411 - BBA CXC, p. 187

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in primam Codicis partem Patavinae praelectiones ... Accedunt his, cuiuspian iuris cultoris egregiē docti, obseruationes ... Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Anno 1548. - Iacobi & Ioannis Sennetiorum fratrum impensis. - In-2°, 2 col., 285 f. sign. a-z⁸, A-M⁸, N⁶.
Baudrier VII, p. 411 - BBA CXC, p. 187

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in secundam Codicis partem Patavinae praelectiones ... Accedunt his, cuiuspian iuris cultoris egregiē docti, obseruationes ... Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Anno 1548. - Iacobi & Ioannis Sennetiorum fratrum impensis. - In-2°, 2 col., (1) & 184 f. sign. aa-zz⁸.
Baudrier VII, p. 411 - BBA CXC, p. 187

Paolo da Castro

Index. Lugduni : ad candentem Salamandrae insigne, apud Senetonios fratres, 1548. - In-2°, 2 col., (116) f. sign. a-s⁶, t-v⁴.
Baudrier VII, p. 411 - BBA CXC, p. 187

Gambilionibus, Angelus de

Angeli ab Aretio, in quatuor institut. divi Iustiniani libr. commentaria luculenta aequè, atq; omnibus, qui vel Studia, vel Iudicia sectantur, necessaria quàm prius usquam novissimè emaculatoria reddita. Accesserunt et his longè doctissimae ab Anton. Caio V.I.D. & Avenion. excellentissimo Professore in universum opus Annotationes. Item, in Substitution. materiam, Argumentum certè difficilium, Arbor suis Enodationibus foecundissimo. Cum privilegio prorogato. Lugduni, in vico Mercenario ad insigne Salamandrae, apud Senetonios fratres. Anno 1548. In-2°, 2 col., (2), 339, (25) f. sign. a⁸, b-z⁶, aa-zz⁶, AA⁶, B-K⁶, L⁴, A⁶, b⁶, C-D⁶.
Titre imprimé en rouge et noir.
BBA CXC, p. 187

Zasius, Johann Ulrich

Responsorum iuris sive consiliorum. Liber primus. Summariis cuique adiectis, quibus res praecipuae obseruandae magno compendio complectuntur. Lugduni apud Sennetonios fratres, 1548. - Lugduni : excudebat Benedictus Bonny, impensis Jacob. ac Joann. Sennetoniorum fratrum [apud Sennetonios fratres], 1547. - In-2°, 2 col., (6), 60 f.
Baudrier VII, p. 408 - BBA CXC, p. 187

Zasius, Johann Ulrich

Responsorum iuris sive consiliorum. Liber secundus. Summariis cuique adiectis, quibus res praecipuae obseruandae magno compendio complectuntur. Lugduni apud Sennetonios fratres, 1548. - Lugduni : excudebat Benedictus Bonny, impensis Jacob. ac Joann. Sennetoniorum fratrum [apud Sennetonios fratres], 1547. - In-2°, 2 col., (6), 64 f.
Baudrier VII, p. 408 - BBA CXC, p. 187

Zasius, Johann Ulrich

Dn. uldarici Zasio Iurisconsulti friburgen., In usus Feudorum epitome, ordine et utilitate commendabilis. Eiusdem orationes aliquot disertatim in laudem Legum, tum funebres. Lugduni apud Sennetonios fratres, 1548. - Lugduni : excudebat Benedictus Bonny, impensis Jacob. ac Joann. Sennetoniorum fratrum, 1548. - In-2°, 2 col., (4), 33 f.

Baudrier VII, p. 408 - BBA CXC, p. 187

Zasius, Johann Ulrich

Dn. uldarici Zasio Iurisconsulti clarissimi. Responsorum iuris civilis lib. II intellectuum item singularium in varia Iurisconsultorum veterum responsa libri duo, accessione non modica ex ipsius authoris monumentis locupletati. Addidimus Tractatus aliquot ex eiusdem authoris officina profectos, quorum catalogum sequenti pagella reperies. Omnia haec summa fide ac diligentia recognita & emendata. Cum duplici Indice, rerum & capitum, copiosissimo. Lugduni : apud Sennetonios fratres, 1548. - Lugduni : excudebat Mathias Bonhomme, impensis Jacob. & Joann. Sennetoniorum fratrum. - In-2°, 2 col., (5), 117, (6) f.

Baudrier VII, p. 408 - BBA CXC, p. 187

Le titre, imprimé en rouge et noir, porte un avis du libraire au lecteur daté de Lyon, ides de janvier 1548.

Zasius, Johann Ulrich

Dn. uldarici Zasio LL. Doct. Clariss. In celeberrimos aliquot tituli. ff. enarrationes, non modo ad Iuris Veteris lucem cognitionemque, sed aequè ad Palatiorum, & fori praxin supra fidem conferentes, Sunt autem, soluto matrimonio quemadmodum dos petatur. De acquirenda uel amittenda possessione. De legatis & fideicommissis. I. Accedunt & his iam primum Summaria, Indice obiter copioso & fidelidictio. Lugduni : apud Sennetonios fratres, 1548. - Lugduni : excudebat Mathias Bonhomme, impensis Jacob. & Joann. Sennetoniorum fratrum. - In-2°, 2 col., (8), 105, (1 bl.) f.

Baudrier VII, p. 408 - BBA CXC, p. 188

Zasius, Johann Ulrich

Dn. uldarici Zasio LL. Doct. Clariss. In tit. ff. de re iudicata lectura. Summaria cum Indice pleno ac fideli nunc primum accesserunt. Lugduni apud Sennetonios fratres, 1548. - Lugduni : excudebat Benedictus Bonny, impensis Jacob. ac Joann. Sennetoniorum fratrum, 1548. - In-2°, 2 col., (4), 47, (1 bl.) f.

Baudrier VII, p. 409 - BBA CXC, p. 188

Zasius, Johann Ulrich

Dn. uldarici Zasio Iurisconsulti clariss. et in academia friburgensi quondam LL. ordinarii, In sequentes Digestorum tit. enarrationes nempe, De iureiurando... Summaria cum Indice pleno, ac fideli nunc primum accesserunt. Lugduni : apud Sennetonios fratres, 1548. - Lugduni : excudebat Mathias Bonhomme, impensis honestissimorum virorum Jacob. & Joann. Sennetoniorum fratrum. - In-2°, 2 col., (6), 65, (1) f.

Baudrier VII, p. 409 - BBA CXC, p. 188

Zasius, Johann Ulrich

Dn. uldarici Zasio Iurisconsulti clariss. et LL. Professoris multò eminentissimi, In aliquot Digestorum tit. enarrationes luculentissimae. Sunt autem. De exceptionibus seu prescriptionibus ... Accedunt & his Summaria nunc primum, cum Indice & copioso & fideli. Lugduni : apud Sennetonios fratres, 1548. - Lugduni : excudebat Mathias Bonhomme, impensis honestissimorum virorum Jacob. & Joann. Sennetoniorum fratrum. - In-2°, 2 col., (4), 65 f.

Baudrier VII, p. 409 - BBA CXC, p. 188

Zasius, Johann Ulrich

Dn. uldarici Zasio LL. Doct. Clariss. In primam digestorum paratitla sive titulariae annotationes iam denuo In Iurisprudentiae studiosorum communem usum excusa, Indiceque rerū toto Opere memorabilium, cum locuplete, tum fideli adiecto. Item aduersus ineptam ἀνωνύμου cuiusdam calumniatoris impudentissimi χαχογραπίαν Doct. Nicolai Freigii confutatio, quam versa pagella

monstrabit. Lugduni : apud Sennetonios fratres, 1548. - Lugduni : excudebat Hector Penet, impensis Jacobi & Joannis Sennetoniorum. - In-2°, 2 col., (6), 52 f.
Baudrier VII, p. 409 - BBA CXC, p. 188

Zasius, Johann Ulrich

Dn. uldarici Zasio LL. Doct. Clariss. & in academia Friburgensi professoris quondam LL. ordinarii, in sequentes ff. veteris titulos lectionis. Nempe de iustitia & iure. Summaria, cum Indice pleno, ac fideli nunc primum accesserunt. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, apud Sennetonios fratres, 1548. - Excudebat Benedictus Bonny, impensis Iacob. ac Ioann. Sennetoniorum fratrum, 1547. - In-2°, 2 col., (6), 54 f.
Baudrier VII, p. 409 - BBA CXC, p. 188

Zasius, Johann Ulrich

Dn. uldarici Zasio LL. Doct. Clariss. & professoris in academia Friburgensi multo excellentissimi Enarrationes luculentissimae in tit. ff. si cert. petatur summa iam nunc demum diligentia & fide excusae, in communem omnium Iuris Candidatorum gratiam prodeuntes. His accesserunt Summaria, cum Indice & locuplete & fideli. Lugduni : apud Sennetonios fratres, 1548. - Lugduni : excudebat Mathias Bonhomme, impensis Iacob. & Ioann. Sennetoniorum fratrum. - In-2°, 2 col., (6), 51 f.
Baudrier VII, p. 409 - BBA CXC, p. 188

Zasius, Johann Ulrich

Dn. uldarici Zasio LL. Doct. Clariss. & in academia Friburgensi LL. professoris longé eminentissimi Enarrationes in tit. de verb. oblig. summa cum fide, tum studio & industria elaboratae atque venustiore quam vaquam antea, forma specieque illustratae. His accesserunt Summaria, cum Indice & locuplete & fideli. Apud Sennetonios fratres, 1548. - Lugduni : excudebat Hector Penet, impensis Jacobi & Joannis Sennetoniorum. - In-2°, 2 col., (14), 154 f.
Baudrier VII, p. 410 - BBA CXC, p. 188

Zasius, Johann Ulrich

Dn. uldarici Zasio Doctoris Clarissimi In tit. iustit. de actionibus enarratio, nunc denuo veterum & recentiorum exemplarium beneficio recognita & natio viuidoque nitore reddita. Huic accessit Oratio nobilis adolescentis Christophori ab Hochemberg, in funere Zasio dicta Epitaphium Zasio, per Erasmus Roterodamum. His adiecta sunt Summaria cum Indice & locuplete & fideli. Lugduni : apud Sennetonios fratres, 1548. - Lugduni : excudebat Mathias Bonhomme, impensis Iacob. & Ioann. Sennetoniorum fratrum. - In-2°, 2 col., (7), 57 f.
Baudrier VII, p. 410 - BBA CXC, p. 188

1549

Bellemère, Gilles

Aegidii Bellameræ Iuris Pontificii doctoris multo celeberrimi, audientiarum olim Palatii primū ac deinceps Contradictarū Auditoris logé facundissimi, in primam et in secundam secundi Decret. lib. partem praelectiones ultra fidē doctae ac luculētae : in quibus nō Antiquitatē modo, verū totius Antiquitatis Authores facilē Principes cōspicere liceat : nūc tandem desyderatae diū, recēns summa diligentia ac fide doctissimor. virorum opera recognitae, & typis pulcherrimis excussae. Est quod legas, admireris, & discas. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres, 1549. - Lugduni : sumptibus Iacobi & Ioannis Sennetoniorum fratrum. - In-2°, 2 col., 2 vol., 230, (12), 199, (16) f. sign. a-x⁸, z⁸, A-F⁸, G⁶, aa-zz⁸, AA-EE⁸, FF⁶, Aa⁸, Bb¹⁰ & aaa-zzz⁸, AAA-DDD⁸.

Baudrier VII, p. 407 - BBA CXC, p. 188

[Corpus iuris civilis] – Digestum vetus. D. Iustiniani imp. aug. Digestorum, seu Pandectarū, enucleatū ius omne vetus cōprehendentium, tomus primus. ad Florentinarū (quae prius Pisanae)

prototypon, & ad Avenion. Archion. emendatus : Accursii glossa quàm emēdatissima, (non mutato tamē ipsius caractere, & sensu) circūscriptus, annotationūque omnium (quae ad rem faciat) Symbolis. Ad haec varia lectione prudentis arbitrio lectori ad asterisci notam relicta locupletatus. In singulis item libris emblemate rerū praecipuarū : per images decoratus. idque potissimū in duabus divisionū figuris, altera iurisdictionum, fo. 101 altera servitutum, fo. 769. Utraque sic inusitata; noua & hieroglyphica, ut tamē festiua, & picturis rei cōueniētibus nō absurda. Lugduni, ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. M.D.XLIX. Priuilegio Regis. - [col. 1837/1838:] Regestum. [Registre] Lugduni, sumptibus Sennetoniorum fratrum. - In-2°, (36) f., 1838 col. sign. aa-ee⁸, A-Z⁸, AA-KK⁸, LL¹⁰.
Baudrier VII, p. 411 - BBA CXC, p. 189

[Corpus iuris civilis] – Infortiatum (qui secundus est digestorum tomus) in fortius, ac difficilior iuridicae materiae incrementum exurgens. omnigeno locupletatum auctario, emendatumque à cunctis (quae diligenti animaduersione depraehendi potuerunt) erratis, tam in proprio legum contextu, quàm in circumscriptionis cōmentariis, ac scholiis : & correctis, quae fuerant, ex utroque iure allegationibus. Necnon ad Florentinas, Auenionensesque Pandectas exploratum, diuersisque lectionibus non aspernandis variegatum. Rerū denique principalium effigie, in principiis librorum delineata, bellissimè, nec inutiliter picturarum. Lugduni, ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres, M.D.XLIX. Priuilegio Regis. - [col. 1851/1852:] Lugduni, sumptibus Sennetoniorum fratrum. [Registre] – In-2°, 1852 col. sign. a-z⁸, A-Z⁸, AA-MM⁸ + Index.
Baudrier VII, p. 411 - BBA CXC, p. 189
Imprimé en rouge et noir.

[Corpus iuris civilis] – Digestum novum. Lugduni : Ad Salamandrae, Apud Sennetonios fratres, 1549. – In-2°
Baudrier VII, p. 411 - BBA CXC, p. 189

[Corpus iuris civilis] – Codex D. Iustiniani Imp. Aug. Novem libros mythicis imaginibus illustratos complectens summa cura emendatos, & omnibus omnium accessionibus cumulosos. maximè antiquissimo Auenionis Archio collatos. Varias item Lectionis, quae probari utrobique posset stella * Indice, ad lectoris suū cuiusque iudicium adposita, nullis neque adnotationibus, neque animaduersionibus το προς έπος praetermissis. adpositus est praeterea coss. Rom. Elenchus ad historicam nomotheseos chronologiam. quā palam est oculis forma, iudiciss. fide. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres, 1549. – In-2°, (14) f., 1846 col., (10) f. sign. aa⁸, bb⁶, a-z⁸, A-Y⁸, Z¹⁰, AA-NN⁸.
Baudrier VII, p. 411 - BBA CXC, p. 189
Titre imprimé en rouge et noir, porte au v°, le privilège du 12 septembre 1548 accordé à Jacques, Jean et Claude Senneton, et « Bibliopolae Iustiniani Codicem praefatio ».

[Corpus iuris civilis] – Authentica D. Iustiniani imp. aug. Novellarum volumen eruditissimis animaduersionibus, adscriptionibus quae praetextū : a falsis, ad veras allegationes reductum non pretermissa lectionum legi dignarum varietate. Denique graphica argumenti effigie in singulis librorū prototitulis, per imaginis emblema, oculis subiecta fidelibus. Adiectus est nunc primum libellus novellarum D. Iust. e graeca epitome, in latinū compēdium uersus. Et partim ex Iamolim excusso, sed imperfecto atq. informi : partim ex manu scripto exquisito, eleganti & copioso exemplari concinnatus. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. M.D.XLIX. Priuilegio regis. [au v° du f. EE8 :] – Lugduni : excudebat Thomas Bertellus sumptibus Sennetoniorum fratrum. – In-2°, (8) f., 448, 288, 160, 78 col., (4) f.
Baudrier VII, p. 411- 412 - BBA CXC, p. 190
Titre imprimé en rouge et noir, porte au v°, le privilège du 12 septembre 1548 accordé à Jacques, Jean et Claude Senneton et : « In authentica et novellas proparalexis ».

[Corpus iuris civilis] – D. Iust. Imp. Institutiones (quae sunt civilis iuris elementa) Solertii eruditorum censura, & diligenti recognitione, tam ipsis Paratitulis, ac Paragraphis, quam in circumstantibus glossis, scholiis, obseruationibus & adnotationibus emendate, collate etiam una cum succedenti totius Iuris Ciuilis Diexodo optimis, vetustissimisque exēplaribus ... Corpus legum, per modum institutionum postremo Instituta T. Caii Clarissimi Iurisconsulti, eodem argumento, ad Institutionum, totiusq; Iuris Ciuilis disciplinam, non parum conferentia, iam olim

quidem edita : sed cum pené absoleta interciderent, noua denuo editione clariori ludi reddita. Lugduni : ad insigne Salamandrae, apud Sennetonios fratres, 1549. – In-2°, (16) f., 478, 54 col., sign. +-++⁸, a-p⁸, A-B⁶.

Baudrier VII, p. 412 - BBA CXC, p. 190

Au v° du titre, sans encadrement, privilège daté de Lyon, le 12 septembre 1548, accordé à Jacques, Jean et Claude Senneton frères pour faire imprimer les cours des droits civil et canon. suivi d'une préface latine.

Sandeo, Felino Maria

Felini Prima in quinque Decretal. lib. pars, studio peruigili et fide optima recognita, typisque elegantissimis, multoque pulcherrimis, nunc tandem recusa, quàm hactenus usquam ornatior, integrior, simulque locis propemodum infinitis diligentissimè iuxta, ac fidelissimè restitutis auctior facta. Quae autem à nobis restituta sunt (insigniora dicimus) ut interim fidem ac diligentiam erga te nostram cognoscas, hac nota consignauimus. Haud temere uincit, qui aemulatur. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, in vico Mercenario, apud Senetonios fratres. Anno 1549. - In-2°, 315 f. sign. A-Z⁸, AA-PP⁸, QQ-RR⁶.

BBA CXC, p. 190

Sandeo, Felino Maria

Felini Secunda in quinque Decretal. lib. pars, studio peruigili et fide optima recognita, typisque elegantissimis, multoque pulcherrimis, nunc tandem recusa, quàm hactenus usquam ornatior, integrior, simulque locis propemodum infinitis diligentissimè iuxta, ac fidelissimè restitutis auctior facta. Quae autem à nobis restituta sunt (insigniora dicimus) ut interim fidem ac diligentiam erga te nostram cognoscas, hac nota consignauimus. Haud temere uincit, qui aemulatur. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, in vico Mercenario, apud Senetonios fratres. Anno 1549. - In-2°, 252 (=251) f. sign. aa-zz⁸, AA-GG⁸, HH-II⁶.

BBA CXC, p. 190

Sandeo, Felino Maria

Felini Tertia in quinque Decretal. lib. pars, studio peruigili et fide optima recognita, typisque elegantissimis, multoque pulcherrimis, nunc tandem recusa, quàm hactenus usquam ornatior, integrior, simulque locis propemodum infinitis diligentissimè iuxta, ac fidelissimè restitutis auctior facta. Quae autem à nobis restituta sunt (insigniora dicimus) ut interim fidem ac diligentiam erga te nostram cognoscas, hac nota consignauimus. Haud temere uincit, qui aemulatur. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, in vico Mercenario, apud Senetonios fratres. Anno 1549. - In-2°, 284 f. sign. Aa⁸, B-Z⁸, Aa-Ll⁸, Mm-Nn⁶.

BBA CXC, p. 190

Vadis, Benedictus de

Index in Fellini praelectiones ad quinque decreta. libros, mult. luculentissimus, Authore Benedicto à Vadis, nunc quàm antea unquam uaria accessione facta, auctior & ornatior indubiè redditus : in quo sic aduigilatum est, ut nihil adeò olim delitescere uisum sit, ut non cuique, uel minimo negotio, dilutis summa fide, quibus obruebatur mendis, palam ac obuiam fiat. Haud temerè vincit, qui aemulatur. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, in vico Mercenario, apud Senetonios fratres. Anno 1549. - In-2°, (142) f. sign. a-r⁸, s⁶.

BBA CXC, p. 190

Aeegidii Bellemerae praesulis avenione I.U.Consulti Remissorius, qui primus tomus in duas partes diductus ad commentaria in Gratiani decreta (quorum ipse merito ΛΕΞΙΚΟΝ appellatur) genuinae integritati, ex autoris fide ac mente restitutus, & nunc primum (quod antehoc nunquam) typis excusus. Lugduni : ad Salamandrae, apud Senetonios fratres, 1550. [Au f. 240 :] - Sumptibus Sennetoniorum fratrum. – In-2°, 2 col., 240, (16) f. sign. a-z⁸, A-G⁸, aa-bb⁸.
Baudrier VII, p. 412 - BBA CXC, p. 190-191

Bellemère, Gilles

Aeegidii Bellemerae praesulis avenione I.U.Consulti Remissorius, qui secundus est tomus in duas partes diductus ad commentaria in Gratiani decreta (quorum ipse merito ΛΕΞΙΚΟΝ appellatur)... Lugduni : ad Salamandrae, apud Senetonios fratres, 1550. - [Au v° du f. 239 :] Sumptibus Sennetoniorum fratrum. – In-2°, 2 col., 239, (1 bl., 9, 1 bl.) f. sign. A-Z⁸, AA-GG⁸.
Baudrier VII, p. 412 - BBA CXC, p. 190-191

Bellemère, Gilles

Aeegidii Bellemerae praesulis avenione I.U.Consulti Remissorius, qui posterior est tomus in duas partes diductus ad commentaria in Gratiani decreta (quorum ipse merito ΛΕΞΙΚΟΝ appellatur)... Lugduni : ad Salamandrae, apud Senetonios fratres, 1550. - [Au v° du f. 239 :] Sumptibus Sennetoniorum fratrum. – In-2°, 2 col., 128, (10) f. sign. aaa-qqq⁸, A¹⁰.
Baudrier VII, p. 412 - BBA CXC, p. 190-191

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in primam Digesti veteris partem Patavinae praelectiones, Francisci Curtii, aliorumque omnium, qui in id hactenus incubuerunt, quam doctiss. annotationib. illustratae, & ad vetustissimor. Exemplarium manutypoque excusorum fidem recens ac denuò repurgatae, locisque non dicendis sedulò restitutis hac nota [* praesignatis, multò quàm antehac auctiores redditae. Accedunt his, cuiuspian iuris cultoris egregiè docti obseruationes ad marginem hac * nota praecisae, cùm doctae, tùm vel maximè utiles. Cum privilegio. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, apud Senetonios fratres, 1550. - Lugduni : Iacobi & Ioanni Sennetoniorum fratrum impensis. In-2°, 2 col., 226 f.
Baudrier VII, p. 416- BBA CXC, p. 191

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in secundam Digesti veteris partem Patavinae praelectiones, Francisci Curtii, aliorumque omnium, qui in id hactenus incubuerunt, quam doctiss. annotationib. illustratae, & ad vetustissimor. Exemplarium manutypoque excusorum fidem recens ac denuò repurgatae, locisque non dicendis sedulò restitutis hac nota [* praesignatis, multò quàm antehac auctiores redditae. Accedunt his, cuiuspian iuris cultoris egregiè docti obseruationes ad marginem hac * nota praecisae, cùm doctae, tùm vel maximè utiles. Cum privilegio. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, apud Senetonios fratres, 1550. - Lugduni : Iacobi & Ioanni Sennetoniorum fratrum impensis. - In-2°, 2 col., 174 f.
Baudrier VII, p. 416- BBA CXC, p. 191

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in primam infortiati partem Patavinae praelectiones, Francisci Curtii, aliorumque omniū, qui in id hactenus incubuerunt, quàm doctiss. annotationib. illustratae, ... Adiecimus rursus eiusdem, auctarium velut, repetitiones aliquot necdū in publicum datas, quarum nomenclaturam sequens habet pagella. Cum Privilegio. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, apud Senetonios fratres, 1550. - Lugduni : Iacobi & Ioannis Sennetoniorum fratrum impensis. - In-2°, 2 col., 153, (1 bl.) f.
Baudrier VII, p. 417- BBA CXC, p. 191

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in secundam infortiati partem Patavinae praelectiones, Francisci Curtii, aliorumque omniū, qui in id hactenus incubuerunt, quàm doctiss. annotationib. illustratae, ... Adiecimus rursus eiusdem, auctarium velut, repetitiones aliquot necdū in publicum datas,

quarum nomenclaturam sequens habet pagella. Cum Privilegio. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, apud Senetonios fratres, 1550. - Lugduni : Iacobi & Ioannis Sennetiorum fratrum impensis. - In-2°, 2 col., 165, (1 bl.) f.
Baudrier VII, p. 417- BBA CXC, p. 191

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in primam Digesti novi partem Patavinae praelectiones Francisci Curtii, aliorumq; omnium, qui in id hactenus incubuerunt, quam doctiss. Annotationibus illustratae, & ad vestustissimor. Exemplarium manu typoq; excusorum fidem, recens ac denuo repurgatae, locisq; non dicendis sedulo restitutis, hac nota praesignatis, nullo quam antehac auctiores reddita. Accedun his, cuiuspian Iuris Cultoris egregié docti Observaciones ad incuginem hac nota praecisae, cum doctae, tum vel maximé utiles. Cum Privilegio. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, apud Senetonios fratres, 1550. - Lugduni : Iacobi & Ioannis Sennetiorum fratrum impensis. In-2°, 2 col., 116 f.
Baudrier VII, p. 417 - BBA CXC, p. 191

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in secundam Digesti novi partem Patavinae praelectiones Francisci Curtii, aliorumq; omnium, qui in id hactenus incubuerunt, quam doctiss. Annotationibus illustratae, & ad vestustissimor. Exemplarium manu typoq; excusorum fidem, recens ac denuo repurgatae, locisq; non dicendis sedulo restitutis, hac nota praesignatis, nullo quam antehac auctiores reddita. Accedun his, cuiuspian Iuris Cultoris egregié docti Observaciones ad incuginem hac nota praecisae, cum doctae, tum vel maximé utiles. Cum Privilegio. Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, apud Senetonios fratres, 1550. - Lugduni : Iacobi & Ioannis Sennetiorum fratrum impensis. In-2°, 2 col., 138 f.
Baudrier VII, p. 417 - BBA CXC, p. 191

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in primam Codicis partem Patavinae praelectiones ... Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, apud Senetonios fratres, 1550. - Lugduni : Iacobi & Ioannis Sennetiorum fratrum impensis. - In-2°, 2 col., 286, (1 bl.) f.
Baudrier VII, p. 417 - BBA CXC, p. 191

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in secundam Codicis partem Patavinae praelectiones ... Lugduni : ad candentis Salamandrae insigne, apud Senetonios fratres, 1550. - Lugduni : Iacobi & Ioannis Sennetiorum fratrum impensis. - In-2°, 2 col., 184 f.
Baudrier VII, p. 417 - BBA CXC, p. 191

Paolo da Castro

Index Pauli Castrensis iuris studiosis commoditati non exiguae futurus, in quo praecipuae tum res, tum sententiae non solum Repetitionum hactenus in lucem emissarum, uerumetiam Praelectionum recens additarum lucido sunt ordine digestae, ac, numeris praefixis, elegantes distinctae, postque omnes editiones nuper & auctiores & castigatiores reddita. Adha subducendi numeri rationem posterior pagella commonstrat. Cum Priuilegio. Lugduni, ad candentis Salamandrae insigne, in vico Mercenario apud Senetonios fratres. Anno 1550. - In-2°, (116) f.
Baudrier VII, p. 418 - BBA CXC, p. 191

Paolo da Castro

Pauli Castrensis Praelectiones Avenione olim habitas in Digest. vetus ac nouum sanequàm doctae, in quib. ita veteranum egit, ut non paucis (quae iuuenili calore ac tumultuarie in priorib. Senensib. s. & Pataui. effuderat) emendatis, absolutiss. opus reddiderit, sine quo vix priores subsistere queant. Adde, quod easdem Indice copiosiss. Summariis suis quibusq. Legibus praestitutis, six adornaumus ut quid quaeque Lex contineat, nullo negotio assequare. Lugduni,

ad Salamandrae apud Senetonios fratres. M.D.L. Priuilegio Regis. [A la fin de l'index.] Lugduni : sumptibus Sennetiorum fratrum. - In-2°, 2 col., 98, (15, 1 bl.) f.
Baudrier VII, p. 418 - BBA CXC, p. 191-192

Choveron, Bermond

D. N. Bermondi Choveronii Caesarei, Pontificiiq. Iuris Doctoris praestantissimi, ac Ecclesiae Cathedralis Viuariensis canonici meritissimi in sacrosanctoris Lateranensis concilii (concorda vocant) titulum de publicis concubinariis commentarii non minus docti, quam per commodi, his ad quos adulteriorum & stuprorum (quae sunt nephanda scaelera) pertinet, animaduersiono. Illustrantur praeterea rerum capitibus ab authore ipso, quae suis locis praenotauius ita, ut nihil desyderes. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. M.D.L. Cum Priuilegio Regis. - In-4°, 416 p. sign. a-z⁴, A-Z⁴, Aa-Ff⁴.

Baudrier VII, p. 414 - BBA CXC, p. 192

[Corpus iuris civilis] – Digestum vetus. D. Iustiniani imp. aug. Digestorum, seu Pandectarū, enucleatū ius omne vetus cōpraehendentium, tomus primus. ad Florentinarū (quae prius Pisanae) prototypon, & ad Avenion. Archion. emendatus : Accursii glossa quā emēdatissima, (non mutato tamē ipsius caractere, & sensu) circūscriptus, annotationūque omnium (quae ad rem faciat) Symbolis. Ad haec varia lectione prudentis arbitrio lectori ad asterisci notam relicta locupletatus. In singulis item libris emblemate rerū praecipuarū : per images decoratus. idque potissimū in duabus divisionū figuris, altera iurisdictionum, fo. 101 altera servitutum, fo. 769. Utraque sic inusitata; noua & hieroglyphica, ut tamē festiua, & picturis rei cōueniētibus nō absurda. Lugduni, ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. M.D.L. Priuilegio Regis. [A la fin après le registre :] Lugduni, sumptibus Sennetiorum fratrum. - In-2°, (32) f., 1038 col.
Baudrier VII, p. 413 - BBA CXC, p. 192

[Corpus iuris civilis] – Infortiatum (qui secundus est digestorum tomus) in fortius, ac difficilior iuridicae materiae incrementum exurgens. omnigeno locupletatum auctario, emendatumque à cunctis (quae diligenti animaduersione depraehendi potuerunt) erratis, tam in proprio legum contextu, quā in circumscriptis cōmentariis, ac scholiis : & correctis, que fuerant, ex utroque iure allegationibus. Necnon ad Florentinas, Auenionensesque Pandectas exploratum, diuersisque lectionibus non aspernandis variegatum. Rerū denique principalium effigie, in principiis librorum delineata, bellissimè, nec inulititer picturarum. Lugduni, ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. M.D.L. Priuilegio Regis. [A la fin :] - Lugduni : sumptibus Sennetiorum fratrum. - In-2°, (26) f., 1852 col. sign. *-**⁸, ***¹⁰, A-Z⁸, A-Z⁸, AA-MM⁸.
Baudrier VII, p. 413 - BBA CXC, p. 192

[Corpus iuris civilis] – Digestum novum nova auxesi : cumulatam mendis etiam tam literariis, quam glossariis, deprauatisq; locorum citationibus emendatum, Adhuc antiquae Florentinarum, seu Pisanarum, Auenionensiumq; Pandectarum integritati collatum, Varietate lectionis non contemnende multiplicatum, Necnon summis rerum capitibus in uno quoque libro per conspicuas imagines designatis, cum oculos tum animum pictura pascens non inani. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. M.D.L. Priuilegio regis. [Au f. 1742 :] Lugduni : sumptibus Sennetiorum fratrum. In-2°
Baudrier VII, p. 414 - BBA CXC, p. 192

[Corpus iuris civilis] – Authentica D. Iustiniani imp. aug. Novellarum volumen eruditis animaduersionibus, adscriptionibus que praetextū : a falsis, ad veras allegationes reductum non pretermissa lectionum legi dignarum varietate. Denique graphica argumenti effigie in singulis librorū prototitlis, per imaginis emblema, oculis subiecta fidelibus. Adiectus est nunc primum libellus novellarum D. Iust. e graeca epitome, in latinū compēdium uersus. Et partim ex Iamolim excusso, sed imperfecto atq. informi : partim ex manu scripto exquisito, eleganti & copioso exemplari concinnatus. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. M.D.L. Priuilegio regis. [Au bas des col. 159-160 de la seconde partie :] Lugduni : excudebat Thomas Bertellus sumptibus Sennetiorum fratrum. - In-2°, (8) f., 448, 288 (=272), 160 col., (5) f., 74 col. (1) f. sign. aa⁸, a-o⁸, A-H⁸, I⁴, AA-EE⁸, *⁴, A-B⁸, C⁴.
Baudrier VII, p. 414 - BBA CXC, p. 192

Gambilionibus, Angelus de

Angeli ab Aretio, in quatuor institut. divi Iustiniani libr. commentaria luculenta aequè, atque omnibus, qui vel Studia, vel Iudicia sectantur, necessaria, quam prius usquam novissimè emaculatoria reddita. Accesserunt et his longè doctissimae ab Anton. Caio V.I.D. & Avenion. excellentissimo Professore in universum opus Annotationes. Item, in Substitution. materiam, Argumentum certè difficilium, Arbor suis Enodationibus foecundissimo. Cum privilegio prorogato. Lugduni, in vico Mercenario ad insigne Salamandrae, apud Senetonios fratres. Anno 1550. In-2°, 2 col., 339, (25) f. sign. a⁸, b-z⁶, aa-zz⁶, AA⁶, B-K⁶, L⁴, A⁶, b⁶, C-D⁶.

BBA CXC, p. 192-193

Titre imprimé en rouge et noir.

Gimont, Jean-Nicolas

Ioannis Nicolai Gimontei iure consulti clarissimi, celebratissimaeq. Cathureorum academie pontificii iuris professoris praestantissimi Enchiridion perelegans in quinque titulos diductum, universam sacerdotiorum materiam complectens. Huic adnectuntur rerum capita, adnotationesque per Pardulphum Prateium Marchianum, quae omnia suis locis apposita comperies. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres, M.D.L. Cum Priuilegio Regis. – In-4°, (8), 322 p.

Baudrier VII, p. 416 - BBA CXC, p. 193

Rebuffi, Pierre

Commentarii in constitutiones seu ordinationes regias non solum iuris studiosis, verum etiam pragmaticis utilissimi. In quibus facilis ad praxim curiarum Franciae via, & Iurium intellectus explicatur, qui in tractatus in sequenti pagina enumeratos distribuuntur, Authore Do. Petro Rebuffo de Montepessulano Iurium doctore, & comite, ac in suprema parlamenti Curia aduocato. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres, 1550. Cum priuilegio Regis. [A la p. 539 :] Lugduni : sumptibus Sennetoniorum fratrum, excudebat Mathias Bonhomme . – In-2°, (44), 539 p. sign. aa-cc⁶, dd⁴, A-C⁶, D⁸, E-N⁶, O⁸, P-R⁶, S⁴, T-Z⁶, a⁶, b⁴, c-q⁶, r², s-x⁶, y⁸.

Baudrier VII, p. 413 - BBA CXC, p. 193

1551

Cepolla, Bartolommeo

Clariss. Iuriscons. Bartpholomaei Caepolae vernensis, in titulum de verborum et rer. significatione doctissima commentaria, pro magno quidem thesauro hactenus recondita : sed iam tandem dei munere, ad communem legum studiosorum utilitatem in lucem edita emisit autem D. Vincentius Porticus Iurisconsultus Lucensis in laudem Dei opt. Max. Lugduni, Ad Salamandrae, Apud Sennetonios fratres. 1551. Cum privilegio regis. - In-2°, 546 col. sign. +⁶, a-z⁶.

Baudrier VII, p. 418 - BBA CXC, p. 193

Rebuffi, Pierre

Secundus tomus commentariorum in constitutiones regias Gallicas : in quo omnium rescriptorum literarumve Regiarum, Restitutionum, Rescisionum contractuum, Donationum, Insinuationum, Praeconiorum, vel aliorum rerum quae ad praxim pertinent, queve in Iudiciis quotidianae sunt explication sit diligens, ad iusq; accomodata, Tractatus in sequente pagina conscriptos continens : Authore D. Petro Rebuffo de Montepessulano Iurim doctore, ac comite, necnon Iuris Pontificii ordination Professore Paris. & ibidem in suprema curia causarum patrono. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres, 1551. - Lugduni : excudebat Mathias Bonhomme. - In-2°, (48), 475 p. sign. Aa-Dd⁶, a-z⁶, A-Q⁶, R⁴.

Baudrier VII, p. 418 - BBA CXC, p. 193

Au v° du titre, privilège du 9 ami 1549, dédicace de l'auteur et pièces de vers grecs et latins dont une par : Franciscus à Salerone, advocatus in supremo parisiorum senatu.

Rebuffi, Pierre

Volume premier des ordonnances, loix, statutz, & edictz royaulx : de puis le regne saint Loys, iusques au roy Henry second. Diuisé en Deux parties, & en icelles contenant Premièrement Office Royaulx, Iuridiciaulx & Politicz, & matieres d'iceulx dependantes Secondement Droictz Royaulx, & Ordonnances concernantes les Republicques, & communs Estatz. Digestes et reduictes à la forme du droict Imperial & Ciuil, en Tiltres & Rubricques des matieres semblables, consecutiues & correspondantes : Par Maistre Pierre Rebuffi, Docteur Regent en l'Universite de Paris, & Aduocat en la Cour de Parlement. Augmentees beaucoup plus que les premières, de plusieurs Ordonnances qui n'ont pas esté encores imprimées, & mesmement de tous les Edictz du Roy Henry iusques auoiourd'hui, & autres Ordonnances marquées a la Table par telle marque, [...] d'ond y ha double Repertoire, l'Un selon l'ordre literal, l'Autre selon les Matieres. Avec Privilège du Roy. 1551. [Au r^o du f. 114 :] Imprimées à Lyon par Macé Bonhomme, aux depens des freres Sennetons. - In-2^o, (44), 979 p.

Baudrier VII, p. 419 - BBA CXC, p. 193

Au v^o du titre, privilège du 5 août 1547 accordé à l'auteur Pierre Rebuffi. F. †2 : « Illustri viro d. Guidoni Breleio in sacro magnoque regis Franciaie consilio praesidi interregimo, Petrus Rebuffus, iurium doctor et Comes ». Dédicace datée : Parisiis anno 1547. F. †3 avis : « Au lecteur ». Les autres f. liminaires contiennent les tables.

1552

Rebuffi, Pierre

Tertius et ultimus tomus commentariorum in constitutiones regias Gallicas complentes tringinta Tractatus descriptos in sequenti pagina, qui absoluunt reliqua, quae duobus aliis praecedentibus tomis praetermissa fuerant, omni ferè quae studiosus Praxeos ex omnibus constitutionibus desiderare possit, authore D. Petro Rebuffo de Montepessulano Iurium Doctore accomite, necnon Iuris Pontificii ordinario Professore Paris. & ibidem in supremo Senatu causarum patrono. Accessit his singularium materiarum locupletissimus Index in gratiam studiosorum per elementa Alphabetica venustè digestus. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres, 1552. Cum privilegio Regis. - In-2^o, (60), 569, (3 bl.) p.

Baudrier VII, p. 420 - BBA CXC, p. 194

Au v^o du titre, privilège du 9 mai 1549 à l'auteur, les liminaires contiennent un avis au lecteur, des vers latins par Charles de Monceau et l'index.

Geoffroy de Salignac

Dn. Goffredi Saligniaci Celeberrimi necnon perspicacissimi legum professoris è Masticon. Dioecesi orti, primariēq; eius urbis aedis sacre Decani eminētissimi, primo Baiocen. Episcopi, Cōtradictarum sanctissimi Papae tandem Auditoris vigilantissimi Commentariorum in Infortiatum nunquam hactenus in lucem emissorum Volumen Primum : in quibus non pauca scitu dignissima iurisprudentiae studiosis maximè commoditati futura lucidè, diligenter, doctēq; explicantur. His accesserunt summaria praefixis numeris apte distincta, quae, ut reliqua, nunc exacte castigata fuere. Lugduni, Ad insigne Salamandrae. M.D.LII. Priuilegio Regis. [Au v^o du f. 132 :] Lugduni, Honestissimorum virorum Iacobi, Ioannis & Claudii Sennetoniorum fratrum impensis. - In-2^o, 8 vol. 2 col.

Baudrier VII, p. 419 - 420 - BBA CXC, p. 194

Le titre, imprimé en r. et n., orné d'une marque et d'un encadrement, porte au v^o le privilège du 6 septembre 1549 accordé à Jacques, Jean et Claude Senneton.

Geoffroy de Salignac

Index praecipuarum materiarum in Praelectionibus eruditissimi Legum Interpretis D. Goffredi a Saligniaco super novem volumi. Infort. contentarum : quae in Alphabeticum seriem ea vigilantia digesta sunt, ut citra longae inquisitionis laborem singula scitu digna candido Lectori se dilucidè offerant. Lugduni : ad insigne Salamandrae, 1552. Cum privilegio regis. - In-2^o, (75) f.

Baudrier VII, p. 419-420 - BBA CXC, p. 194

Titre, imprimé en rouge et noir, avec encadrement.

1553

Paolo da Castro

Pauli Castrensis in primam Digesti veteris partem Patavinae praelectiones ... Lugduni : apud Senetonios fratres, 1553. Cum privilegio regis. [Excudebat Pierre Fradin]. In-2°
BBA CXC, n° p. 194

Rebuffi, Pierre

Praxis beneficiorum utilissima acquirendi, conservandique illa, ac amittendi, modos continens, usumque & stylum Curiae Romanae formas deniq. signaturae, Bullae simplicis, ac nouuae prouisionis, dispensationisq. atq. aliarum literarum gratiae, clausularum in eis contentarum, adhaec regularum Cancellariae explicationem, & aliorum, quae ad hanc materiam septant, & quae in forensi versantur iudicio, prout indicat sequens pagina. Autore D. Petro Rebuffo de Montepessulano, Iurium doctore ac Comite, necnon Iuris pontificii ordinario professore Paris. & ibidem in supremo Senatu causarum patrono. Accessit his singularium materiarum locupletissimus Index in gratiam studiosorum per elementa Alphabetica venustè digestus. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres, 1553. Cum Privilegio Regis. [A la fin de l'index :] Spes mea Christus. Lugduni : excudebat Mathias Bonhomme. - In-2°, (12), 603, (3 bl., 104) f. sign. +⁶, aa-hh⁶, a-z⁶, A-Z⁶, aa-dd⁶, ee³.
Baudrier VII, p. 421 - BBA CXC, p. 194

1554

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei in primam Digesti veteris partem praelectiones ad immensum auctae, summa ope ac studio recognitae, forma speciè que longè uenustissimae : atque, ut semel dictum sit omnium ut postremae, ita absolutissimae & integerrimae. Quibus excudendis, nec fidelissimorum omne genus Exemplarium copia, nec doctiss. hominum defuit irrequieta sedulitas. Lege, expende, pereant, ni inuent ac placeant. Lugduni ad candentis Salamandrae insigne, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno 1554 – [f. 204 r° du premier tome :] Regestum. [Registre] Praelectiones in primam digesti veteris partem, summa diligentia repurgatarum, authore Bartolo à Saxoferrato, iuris utriusq; Corypho primarioq; duce, honestissimorum hominum Iaco. ac Ioan. Senettonum impensa, finis. - In-2°, 2 col., 204 f. sign. A¹⁰, B-Z⁸, Aa⁸, Bb-Cc⁶.
BBA CXC, p. 194-195

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei in secundam Digesti veteris partem praelectiones ad immensum auctae, summa ope ac studio recognitae, forma speciè que longè uenustissimae : atque, ut semel dictum sit omnium ut postremae, ita absolutissimae & integerrimae. Quibus excudendis, nec fidelissimorum omne genus Exemplarium copia, nec doctiss. hominum defuit irrequieta sedulitas. Lege, expende, pereant, ni inuent ac placeant. Lugduni ad candentis Salamandrae insigne, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno 1554 – [f. 204 r° du premier tome :] Regestum. [Registre] Praelectiones in primam digesti veteris partem, summa diligentia repurgatarum, authore Bartolo à Saxoferrato, iuris utriusq; Corypho primarioq; duce, honestissimorum hominum Iaco. ac Ioan. Senettonum impensa, finis. [f. 158 r° du second tome :]. Index quaternionum. [Registre] Praelectionum in secundam. f. Veteris partem, summa diligentia repurgatarum Authore Bartolo à Saxoferrato, Iuris utriusq; Coryphaeo primarioq; duce, honestissimorum hominum Iaco. ac Ioan. Senettonum impensa, finis. - In-2°, 2 col., 158 f. sign. AA-TT⁸, VV⁶.
BBA CXC, p. 194-195

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei in primam Infortiati partem praelectiones ad immensum auctae ... Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1554. [f. 200 r° du premier tome :] Regestum. [Registre] Praelectionum in primam infortiati partem, summa diligentia repurgatarum, Authore Bartolo à Saxoferrato, Iuris utriusque Coryphaeo primarioq; duce, honestissimorum hominum Iaco. ac Ioan. Senettonum impensa, finis. In-2°, 2 col., 200 f. sign. a-z⁸, A-B⁸.
BBA CXC, p. 195

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei in secundam Infortiati partem praelectiones ad immensum auctae ... Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1554. [f. 190 r° du second tome :]. Regestum. [Registre] Praelectionum in secundam Infortiati Partem, ... Iacob. ac Ioan. Senettonum impensa, finis. - In-2°, 2 col., 190 f. sign. aa-zz⁸, &&⁶.
BBA CXC, p. 195

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei in primam digesti novi partem praelectiones ad immensum auctae, ... Lugduni ad candentis Salamandrae insigne, in vico mercenario promercales habentur. Anno. 1554. - [f. 181 v° du premier tome :] Praelectionum in primam digesti novi partem, summa diligentia repurgata ... Iaco. ac Ioan. Senettonum impensa. Regestum. - In-2°, 2 col., 181 f. sign. AAA-YYY⁸, ZZZ⁶.
BBA CXC, p. 195

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei in secundam digesti novi partem praelectiones ad immensum auctae, ... Lugduni ad candentis Salamandrae insigne, in vico mercenario promercales habentur. Anno. 1554. [f. 264 r° du second tome :] Regestum. [Registre] Praelectionum in secundam digesti novi partem ... Iaco. ac Ioan. Senettonum impensa, finis. - In-2°, 2 col., 264 f. sign. AAAA-ZZZZ⁸, AAAAA-KKKKK⁸.
BBA CXC, p. 195

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei, in primam codicis partem praelectiones ad immensum auctae, ... Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1554. [f. 195 v° du premier volume :] Domini Baldi Saxoferrato in priam [sic] Codicis partem finis. Honestissimorum uirorum Iacobi & Ioannis Senettonum fratrum impensis. Regestum. [Registre] - In-2°, 2 col., 195, (1) f. sign. a-z⁸, &⁶, ?⁶.
BBA CXC, p. 195

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei, in secundam codicis partem praelectiones ad immensum auctae, ... Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1554. [f. 128 r° du second tome :] Regestum. [Registre] Praelectionum in secundam codicis partem, ... Iaco. ac Ioan. Senettonum impensa, finis. - In-2°, 2 col., 128 f. sign. aa-qq⁸.
BBA CXC, p. 195-196

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei, in treis Codic. libros, praelectiones ad immensum auctae, ... Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1554. [f. 69 r° :] Domini Bartoli Saxoferrato, super tribus libris Codicis, Iacobi ac Ioannis senettonum fratrum impensis. Finis. Regestum. [Registre] - In-2°, 2 col., 69 f. sign. aaa-hhh⁸, iii⁶.
BBA CXC, p. 196

Bartolus de Saxoferrato

Bartoli Saxoferratei, in authentic. opus, praelectiones, ad immensum auctae, ... Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1554. [f. 62 r^o:] Domini Bartoli a Saxoferrato, super Authenticis : honestissimorum uirorum Iacobi & Ioannis Senetonum fratrum impensis. Finis. Regestum. [Registre] – In-2^o, 2 col., 62 f. sign. A-G⁸, H⁶.

BBA CXC, p. 196

Lettres ornées et marginales dans tous les tomes.

Bartolus de Saxoferrato

Index in Bartoli Saxoferratei praelectiones, quas in universum Iuris corpus in hunc diem aut manu scriptas, aut etiam prelo efformatas ad posteritatem transmisit, multò locupletissimus, & summa diligentia fideq; concinnatus. In quo ea sedulitas adhibita fuit, ut nihil in eo adeò abditum sit, quod non uel obtutu primo; nulloque negotio palam fiat. Lege, expende, pereant, ni inuent ac placeant. Lugduni ad candentis salamandrae insignae, in vico mercenario promercales habentur. Cum privilegio. Anno. 1554 – In-2^o, 2 col., (200) f.

BBA CXC, p. 196

[Corpus iuris canonici] – Decretales Gregorii noni pontificis fidelius et ornatus quam antea restituae, Quibus additae fuerunt doctissimorum virorum non minus necessariae quàm utiles annotationes & expositiones. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. M.D.LIII. Privilegio Regis. - In-2^o, (10) f., 1804 col., (4), 16 f. sign. *¹⁰, a-z⁸, A-Z⁸, AA-II⁸, KK-LL⁶, MM⁴, NN-OO⁶, PP⁴.

Baudrier VII, p. 423 - BBA CXC, p. 196

[Corpus iuris canonici] – Sextus Decretalium liber aegidii perrini opera suae genuinae integritati restitutus, Iacobi Fontani cura illustratus, & Ioannis Andreae, Archidiaconi, Dominici, Ancharani, Philippi Franci, Dini, aliorumque non obscuri nominis virorum commentariis explicatio reddita. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. MDLIII. Privilegio Regis. - In-2^o, (8) f., 786 col., (3) f. sign. +⁸, a-z⁸, A-B⁸.

Baudrier VII, p. 423 - BBA CXC, p. 196-197

[Corpus iuris canonici] – Clementis quinti constitutiones (quas uulgo clementinas vocant) ab Aegidio Perrino fideliter emendatae, glossis, Argumentis, Annotationibus, Iurispatronatus arbore, & Ioannis Imolae, Ancharani, Zabarella, Barbatiae, Panormitani, aliorumque doctorum commentariis elucidiores redditae. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. MDLIII. Privilegio Regis. - In-2^o, 314 col. (5) f. sign. Aa-Kk⁸, Ll⁴.

Baudrier VII, p. 423 - BBA CXC, p. 197

[Corpus iuris canonici] – Extravagantes ioannis XXII. mendis omnibus purgatae, ab Iacobo Fontano explicatione redditae : adscripta insuper vera eiusdem Ioannis historia, ex Sabellico, Nauclero, Platina, Volaterrano, Aemilio Ritio & Egnatio nunc primùm fideliter reposita. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. MDLIII. Privilegio Regis. - In-2^o, 162 col. (1) f. sign. Aaa-Eee⁸.

Baudrier VII, p. 423 - BBA CXC, p. 197

[Corpus iuris canonici] – Extravagantes communes argumentis, scholiis, interpretationibus & indice locupletissimo illustratae, emendatiusque quàm antea excussae. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. MDLIII. Privilegio Regis. - [col. 169/170 :] Finiunt Extravagantes communes aptis elucidatae summariis, Multis adiunctis quae pro maiori parte sunt Ioannis xxii. Nunnallisque illarum subtilia glossemata variis ex bibliothecis sunt adiecta. Impressae Lugduni. - In-2^o, 172 col., (3) f. sign. Fff²-Fff⁸, Ggg-Lll⁸.

Baudrier VII, p. 423 - BBA CXC, p. 197

1554-1555

Rebuffi, Pierre

Commentarii in constitutiones seu ordinationes regias non solum iuris studiosis, verumetiam pragmaticis utilissimi. In quibus facilis ad praxim curiarum Franciae via, & Iurium intellectus explicatur, qui in tractatus in sequenti pagina enumeratos distribuuntur, authore Do. Petro Rebuffo de Montepessulano Iurium doctore, & comite, ac in suprema parlamenti Curia aduocato. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres, 1554 [Tome 1], 1555 [Tomes II & III]. Cum privilegio Regis. [au v^o du der. f. du 1^{er} tome :] Lugduni : sumptibus Sennetoniorum fratrum, excudebat Matthias Bonhomme. - In-2^o, (44), 539, (48) 539, (48), 475, (2 bl.) & 60, 569, (2 bl.) p.

Baudrier VII, p. 421 - BBA CXC, p. 198

Rebuffi, Pierre

Commentarii in constitutiones seu ordinationes regias non solum iuris studiosis, uerum etiam pragmaticis utilissimi. In quibus facilis ad praxim curiarum Franciae via, & Iurium intellectus explicatur, qui in tractatus in sequente pagina enumeratos distribuuntur, authore Do. Petro Rebuffo de Montepessulano Iurium doctore, & comite, ac in suprema parlamenti Curia aduocato. Lugduni, Ad Salamandrae, apud Claudium Sennetonium. 1554. Cum privilegio Regis. - [p. 539 :] Lugduni, sumptibus Glaudium Sennetoniorum, Excudebat Hector Penet. - In-2^o, (32), 539 p.

Baudrier VII, p. 421 - BBA CXC, p. 198

Rebuffi, Pierre

Secundus tomus commentariorum in constitutiones regias Gallicas : in quo omnium rescriptorum literarumve Regiarum, Restitutionum, Rescisionum contractuum, Donationum, Insinuationum, Praeconiorum, & aliarum rerum quae ad praxim pertinent, queve in iudiciis quotidianae sunt, explicatio fit diligentia, ad iusq; accomodata, tractatus in sequente pagina conscriptos continens. Authore Do. Petro Rebuffo de Montepessulano Iurium doctore, & comite necnon Iuris Pontificii, ordinario professore Parisien. & ibidem in suprema curia causarum patrono. Lugduni, Ad Salamandrae, apud Sennetonios Fratres. 1555. Cum Privilegio Regis. [A la p. 475 :] Lugduni, sumptibus Sennetoniorum fratrum, Excudebat Mathias Bonhomme. In-2^o, (24), 475 & (1 bl.)

Baudrier VII, p. 422 - BBA CXC, p. 198

Au v^o du titre : « Series titulorum qui hoc secundo tomo continentur » et extrait du privilège. F. Aaii dédicace de P. Rebuffus, F. Aaiii, longue pièce de vers grecs. Les autres liminaires renferment les tables.

1555

Augustin (saint)

D. Aurelii Augustini Mille loquium veritatis, a F. Bartholomaeo de Urbino digestum. In quo unici illius Augustini doctrina mille titulis seu locis Communibus in ordinem alphabeticum redactis, ita breuiter & summatim comprehenditur, ut quaecunque à summo illo doctore tradita tractataque sunt, nullo negotio hīc suo ordine lector reperire possit. opus ut antehac nunquam excūsum, ita omnibus literarum bonarum, & maximé sacrarū studiosis cum primis utile & necessarium. Accessit Elenchus titulorum siue locorum communium, quibus adscripti sunt numeri, quo loco singuli tractentur, indicantes. Lugduni, ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres, 1555. Cum priuilegio regio [A la fin, col. 2480 :] Lugduni : sumptibus Sennetoniorum fratrum excudebat Mathias Bonhomme. - In-2^o, (6) f., 2480 col. (1 bl.) f. sign. +⁶, a⁶, B-C⁶, d-z⁶, A-Z⁶, Aa-Tt⁶, Vv⁸, AA-ZZ⁶, AAA-OOO⁶.

Baudrier VII, p. 423 - BBA CXC, p. 198

Publié d'après le manuscrit appartenant aux Jacobins d'Avignon.

Decisiones Rotae Romanae – Decisiones Rotae novae, antiquae et antiquiores, hactenus sub variis numeris confusae, nunc verò in ordinem titulorum Decretalium redacte cum additionibus antiquis & nouis Camilli mellae, et aliorum omnium. Et quoniam confusae etiam citantur à veteribus & recentioribus, additus est Index capitum Decisionum earum accomodatus (siue quo nihil nisi cum summa molestia reperiri possit) à Domino Petro Rebuffo de Montepessulano Iuris utriusque Doctore & comite, ac in Parisieñ. Uniuersitate Iuris Canonici publico professore : qui omnia cum omnibus aliis contulit, recognouit & emendauit sub priuilegio Regio dicto Rebuffo concesso. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres, 1555. Cum priuilegio Regis - In-2°, 2 col., (50), 116 & 104 f.

Baudrier VII, p. 424 - BBA CXC, p. 198

Gratien

Decretum Divi Gratiani, totius propemodum iuris canonici compendium, summorumque pontificum decreta atque praeiudicia, una cum variis scribentium glossis & expositionibus : Quae omnia pristino suo nitori restituta fuerunt ad fidem veterum codicum. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres, M.D.LV. Cum priuilegio Regis. [A la fin :] excudebat Bart. Frein.

Baudrier VII, p. 423 - BBA CXC, p. 198

Le titre imprimé en r. et n. orné d'un encadrement, porte au v° la vie de Gratien.

1556

Ambroise (saint)

Divi Ambrosii Milleloquium summam totius doctrinae illius Ambrosii sub mille titulis, seu generalibus capitibus ordine alphabetico digestis, complectens, authore fratre Bartholomaeo Urbinatense episcopo. Adiectus est singulorum titulorum index. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. M.D.LVI. Cum privilegio regio. [Au r° du dernier f., après le registre :] Excudebat Mathias Bonhomme expensis Sennetoniorum fratrum. - In-2°, (4) f., 2444 col. (7) f. sign. T⁴, a-z⁶, A-Z⁶, Aa-Ee⁶, Ff⁴, Gg-Zz⁶, AA-ZZ⁶, AAA-III⁶, KKK⁸, LLL⁶.

Baudrier VII, p. 425 - BBA CXC, p. 198

Publié d'après le manuscrit appartenant aux Jacobins d'Avignon.

[Corpus iuris canonici] – Decretales Gregorii noni pontificis fidelius et ornatus quam antea restituae, Quibus additae fuerunt doctissimorum virorum non minus necessariae quam utiles annotationes & expositiones. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. M.D.LVI. Privilegio Regis. - [col. 1799/1800] Lugduni, Excudebatur anno M.D.LVI. Regestum. [Registre] – In-2°, (10) f., 1804 col., (4), 16 f. sign. *¹⁰, a-z⁸, A-Z⁸, AA-KK⁸, LL⁶, MM⁴, NN-OO⁶, PP⁴.

Baudrier VII, p. 424 - BBA CXC, p. 198-199

Imprimé en rouge et noir.

[Corpus iuris canonici] – Sextus Decretalium liber aegidii perrini opera suae genuinae intergritati restitutus, Iacobi Fontani cura illustratus, & Ioannis Andreae, Archidiaconi, Dominici, Ancharani, Philippi Franci, Dini, aliorumque non obscuri nominis virorum commentariis explicatior redditus. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. 1556. - In-2°, (8) f., 786 col., (3) f. sign. a-z⁸, A-B⁸.

Baudrier VII, p. 424 - BBA CXC, p. 199

[Corpus iuris canonici] – Clementis quinti constitutiones (quas uulgo clementinas vocant) ab Aegidio Perrino fideliter emendatae, glossis, Argumentis, Annotationibus, Iurispatronatus arbore, & Ioannis Imolae, Ancharani, Zabarella, Barbatiae, Panormitani, aliorumque doctorum commentariis elucidiores redditae. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. 1556. - In-2°, 314 col., (5) f. sign. Aa-Kk⁸, Ll⁴.

Baudrier VII, p. 425 - BBA CXC, p. 199

[Corpus iuris canonici] – Extravagantes ioannis XXII. mendis omnibus purgatae, ab Iacobo Fontano explicatione redditae : adscripta insuper vera eiusdem Ioannis historia, ex Sabellico, Nauclero, Platina, Volaterrano, Aemilio Ritio & Egnatio nunc primùm fideliter reposita. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. 1556. - In-2°, 162 col., (1) f. sign. Aaa-Eee⁸, Fff¹-Fff².

Baudrier VII, p. 425 - BBA CXC, p. 199

[Corpus iuris canonici] – Extravagantes communes argumentis, scholiis, interpretationibus & indice locupletissimo illustratae, emendatiusque quàm antea excussae. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. M.D.LVI. Privilegio Regis. - In-2°, (1) f., 172 col. (3) f. sign. Fff³-Fff⁸, Ggg-Lll⁸.

BBA CXC, p. 199

Tous les volumes sont imprimés en rouge et noir.

Milles de Souvigny, Jean

Stylus et praxis in regales constitutiones, et patrios Francorum mores primum autore, ac denuo auctore D. Ioan. Millaeo, Soluinate, Borbonio, Iurisconsulto clarissimo, Regis Consiliario, ac pro. Praetore generali in Beugaeorum, & Veromesiorum prouincia. Ab eodémque eruditissimis illustra Commentariis, Summariis, ac Indicibus, ad Summam Pragmaticorum forensium commoditatem. Lugduni : Ad Salamandre, apud Sennetonios fratres, 1556. Cum Privilegio Regis. [A la fin :] - Excudebat Hethor Penet, impensis Joannis ac Claudii Sennetoniorum. - In-2°, (48), 395, (2) p.

Baudrier VII, p. 426 - BBA CXC, p. 199

Titre v°, privilège du 13 novembre 1555 accordé à Jean et Claude Senneton. F. ¶2, portrait de l'auteur à pleine page suivi d'un distique grec. Même f., dédicace de l'auteur au Cardinal Charles de Lorraine.

Milles de Souvigny, Jean

Style et pratique fondez et adaptez aux ordonnances royaux et coutumes de France. Completez et de nouvel augmentez par Maitre Jean Milles de Souuigny en Bourbonnois, Docteur és droits Conseiller & lieutenant general pour le Roy au Bailliage des païs de Beugeys & Veromeys. Illustres par ledit autheur de doctes & elegans Commentaires, Sommaires; & Indices. Oeuure tres utile et necessaire à tous ceux qui suiuent l'exercice de Iustice. A Lyon, à l'enseigne de la Salamandre, 1556. Avec privilège du Roy. [Au r° du der. f. :] Lugduni : excudebat Hector Penet, impensis Joannis ac Claudii Sennetoniorum. - In-2°, (48), 396, (2) p. sign. +⁶, aa-cc⁶, a-z⁶, A-I⁶, K⁷.

Baudrier VII, p. 425-426 - BBA CXC, p. 199

Titre v°, privilège du 13 novembre 1555 accordé à Jean et Claude Senneton. F. †, grand portrait de l'auteur gravé sur bois suivi d'un distique grec. Baudrier mentionne l'existence d'un tirage différent, destiné à l'auteur et à ses amis : l'ordre des pièces liminaires est modifié, le portrait de l'auteur est répété au recto du dernier feuillet liminaire ajouté, le prénom de l'imprimeur, dans la souscription, est écrit Hethor.

Silvano, Lorenzo

Consiliorum sive responsorum celeberrimi D. Laurentii Siluani utriusque censurae Iurisconsulti, Patriciique Casalensis ex Monteferrato Liber secundus, nunc primum in lucem cum suis summariis, locupletissimoque & fideli Indice emissus. Lugduni, Ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres. 1556. Cum Privilegio Regis – [p. 247 :] Lugduni, excudebat Hector Penet, impensis honestorum virorum Joannis ac Claudii Sennetoniorum fratrum. - In-2°, (16), 247 p. sign. A-C⁶, a-v⁶, x⁴.

BBA CXC, p. 199

1557

Decisiones Rotae novae - Decisiones Rotae novae, antiquae et antiquiores, hactenus sub variis numeris confusae, nunc verò in ordinem titulorum Decretalium redactae cum additionibus antiquis & nouis Camilli mellae, et aliorum omnium. et quoniam confusae etiam citantur à veteribus & recentioribus, additus est Index capitum Decisionum earum accomodatus siue quo

nihil nisi cum summa molestia reperiri possit à Domino Petro Rebuffo de Montepessulano Iuris utriusque Doctore & comite, ac in Parisieñ. Uniuersitate Iuris Canonici publico professore : qui omnia cum omnibus aliis contulit, recognouit & emendauit sub priuilegio Regio dicto Rebuffo concessio. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres, 1557. - In-2°, 2 col., (50), 116, 104 f.

Baudrier VII, p. 427 - BBA CXC, p. 200
Édition de 1555 rafraîchie.

1558-1559

Natta, Marcantonio

Consilia, sive responsa, clarissimi et celeberrimi Iurisconsulti D. M. Antonii Nattae Astensis, Quotidianas materias complectentia, & in foro uersantibus quam utilissima, Nunc denuo in lucem cum suis summariis locupletissimoque & fideli Indiceemissa & plurimis in locis fidelissime recognita. Lugduni : ad Salamandrae, apud Sennetonios fratres, 1558. - [à la fin de tome II :] Excudebat Hector Penet, impensis Claudii Sennetonii, 1559. - In-2°, 2 volumes en 1, 2 col., (56), 606 & 330 p. sign. A-D⁸, E⁴, a-z⁶, A-Z⁶, aa-dd⁶, ee⁴ & aa-dd⁶, ee⁸, a-z⁶, A-Z⁶, Aa-Ii⁶.
Baudrier VII, p. 427 - BBA CXC, p. 200

Titre v°, privilège du 26 juin 1556 accordé à Marc-Antoine Natta, d'Ast, par lui cédé à Jean et Claude Senneton frères, marchants et libraires de Lyon, suivi de la mention : et fut achevée la dite Impression le dix huitieme iour d'Avril MDLVIII et de vers latins.

1559

Rebuffi, Pierre

Ordonnances, loix, edicts, et statutz royaux de France, Entièrement augmentées, & universellement accomplies, depuis le regne, S. Loys IX. en l'An 1226. iusques au Roy Francoys II. à l'an 1559. En ceste dernière edition amplifiees des posterieures Constitutions Royalles, signées à telle marque. Toutes reduictes a la forme du droict Imperial, & Ciuil, en propres Tiltres, & Rubriques des matieres, semblables, dependantes, consécutiues, ou correspondantes. En oultre illustrées & confirmees des conformes Arrestz des Cours souueraines du Royaume, de propres pointz de Droict : & de doctes Annotations pertinentes à la matiere. Auec deux Tables repertoires, l'une des Rubriques, l'autre des Sommaires matieres & dependances. Par M. Pierre Rebuffi, en son vivant Docteur Regent en Droict, en l'Universite de Paris : & Aduocat en Parlement. A Lyon : à la Salamandre, rue Mercière, 1559. - In-2°, 3 vol., (56), 730, (2 bl.); 546, (2 bl.) & 153 p.

Baudrier VII, p. 428 - BBA CXC, p. 200

Tiraqueau, André

Andreas Tiraquellus, De poenis legum, ac consuetudinum statutorumque temperandis aut etiam remittēdis, & id quibusn quotque ex causis, Ex secunda recognitione. Accessit rerum, & verborum & sententiarum insignium locupletissimus Index. Lugduni : ad Salamandrae, apud Claudium Sennetonium, 1559. In-2°

BBA CXC, p. 200

1560

Du Moulin, Charles

Consilia duo analytica

Lyon, 1560. Excudebat Nicolas Edoard

BBA CXC, p. 200

1561

Du Moulin, Charles

La premiere partie du traicte de l'origine, progres et excellence du royaume & monarchie des Francoys, & Couronne de France, cōposé par Messire Charles du Molin, Docteur es Droictz, Iureconsulte de France & Germanie, Maistre des Requestes ordinaires du Trs illustre Roy, & de la tres noble & Chrestienne Royme de Navarre. Prouerb. 25. La gloire des Roys est de s'enquerir de la parole. I. des Roys. 2. Quiconques m'honnerera, ie le glorifieray : mais ceux qui m'ont à mespris, seront abaissez. 2 d'Esdras, 4. Verité est grande, & n'est point vaincue. Esaie, 42. Je ne donneray pas ma gloire a un autre, Ne ma louange aux idoles. A Lyon : à la Salamandre, 1561. Auec privilege du Roy pour neuf ans. [A la fin :] - Lyon : imprimé par Macé Bonhomme, et achevé le VI. iour de may 1561. - In-4°, (10), 182, (2) p.
Baudrier VII, p. 429 - BBA CXC, p. 200

1562

Decisiones Rotae Romanae – Decisiones Rotae novae, antiquae et antiquiores, Exactissimè ex vetustissimis manuscriptis exemplaribus nunc primùm emendatae, & ex his complura inserta, atque omnia ex ordine collocata. Accesserunt praeterea suo ordine in finem cuiuslibet decisionis Do. Petri Rebuffi, Camilli Mellae, Anto. Mariae Papazon, Guliel. Realis, & aliorum Doctissimorum virorum additiones. Lugduni : ad Salamandrae, apud Claudium Sennetonium. M.D.LXII. Cum Privilegio in nouennium. - In-2°, 2 col., (80), 655 p. sign. aa-ff⁶, gg⁴, a-z⁶, A-Z⁶, Aa-Hh⁶, Ii⁴.
Baudrier VII, p. 428 - BBA CXC, p. 200-201

Du Moulin, Charles

Extrictio labyrinthi dividui et individui, cum nova & analytica tam in Theoria, quàm in Praxi declaratione legum omnium eius materiae, praesertim I. ii. iii. v. & I. stipulationes non diuiduntur. I. in exeione. II. de Verbor. obligat. I. si duo depos. Authore I.U.D. Carolo Molinaeo, Franciae & Germaniae Iurisconsulto, Regis et Reginae Nauarrae Consiliario, Libellorumque supplicum praefatae maiestatis Praefecto, & in Supremo Parisiorum Senatu Aduocato antiquo, Iuris & Praxis consultissimo. Opus nunc primùm editum. At iamdiu publicis & priuatis etiam doctissimorum votis expectatum. 2. Esdre. 3. Super omnia vincit Veritas. At hoc ingrato saeculo Odium parit, obsequium vero etiam turpe, amicos : Deus ultor esto, Matth. 25.d. Lugduni : ad Salamandrae, apud Claudium Sennetonium. M.D.LXII. Cum Privilegio in nouennium. - In-2°, (6), 657, (65) p. sign. aa⁴, a-z⁴, A-Z⁴, AA⁴, BB⁶, CC-ZZ⁴, Aaa-MMm⁴, Nnn⁶.
BBA CXC, p. 201

Du Moulin, Charles

Nova & analytica explicatio rubric. & L.I. & II. De Verbor. Obligat. ex uberrimis lectionibus tam Tubingensibus quàm Dolanis. I.U.D. Caroli Molinaei professoris, Franciae & Germaniae Iurisconsulti, Regis & Reginae Nauarrae Consiliarii, Libellorumque supplicum eiusdem maiestatis Praefecti, & in Supremo Parisiorum Senatu antiqui Aduocati, Iuris & Praxis consultissimi. Et mox sequitur Extrictio Labyrinthi Diuidui & indiuidui eiusdem Authoris, diu publicis & priuatis etiam doctissimorum votis expectata. 2. Esdre. 3. Super omnia vincit Veritas. Lugduni : ad Salamandrae, apud Claudium Sennetonium. M.D.LXII. Cum Privilegio in nouennium. - In-2°, (8), 264 p. sign. A⁴, A-Z⁴, Aa-Kk⁸.
BBA CXC, p. 201

Pline l'Ancien

L'histoire du monde de C. Pline Second, Collationnee & corrigee sur plusieurs vieux exemplaires Latins, & enrichie d'annotations en marge seruans à la conference & declaration des anciens & modernes noms des Villes, Regions, Simples, & autres termes obscurs comprins

en icelle. A quoy a esté adiousté un traité des pois & mesures antiques, reduites à la Françoisé. Avec une Table fort ample des noms & matieres contenuës en ceste histoire : & une autre petite Table seruant à certaines obseruations, remarquees après l'Impression de ce Tome. Le tout fait & mis en françois par Antoine du Pinet, Seigneur de Noroy. Premier Tome. A Lyon : a la Salamandre par Claude Senneton. M.D.LXII. Avec Priuilege du Roy - In-2°, 2 vol., (12), xxxi, 678, (2 bl., 168) & (32), 745, (3 bl., 104) p. sign. a⁶, A-N⁶, *-**⁶, a-z⁶, A-Z⁶, Aa-Kk⁶, Ll⁴ & a-h⁶, i⁴, a-b⁸, C-Z⁶, Aa-Zz⁶, AA-RR⁶, SS⁸.

Baudrier VII, p. 429 - BBA CXC, p. 201-202

Tiraqueau, André

Andreas Tiraquellus, De poenis legum, ac consuetudinum statutorumque temperandis aut etiam remittēdis, & id quibus quotque ex causis, Ex secunda recognitione. Accessit rerum, & verborum & sententiarum insignium locupletissimus Index. Lugduni : ad Salamandrae, apud Claudium Sennetonium, 1562. Cum privilegio regio. - In-2°, (28), 285, (40, 2 bl.) p.

Baudrier VII, p. 431 - BBA CXC, p. 202

Titre orné d'une marque et de la devise : « virtuti sic cedit invidia », portant au v° le privilège du 27 octobre 1558 accordé à Claude Senneton, suivi du portrait de Tirqueau et d'une pièce de vers latins.

1563

Chandieu, Antoine de

Histoire des persecutions et martyrs de l'eglise de Paris, depuis l'an 1557 iusques au temps du Roy Charles neuuiesme. Avec une Epistre contenant la remonstrance des proffits qui reuiendront aux fideles de la lecture de ceste histoire : & une exhortation à ceux qui nous ont persecutez, de reuoir nostre cause, & iuger derechef si ç'a esté à bon droit, qu'ilz ont fait mourir tant de seruiteurs de Dieu. Roma viii. Nous sommes liurez à la mort pour toy tous les iours, & sommes estimez cōme brebis d'occision : mais en toutes ces choses nous surmontons, par celuy qui nous a aimez. A Lyon, 1563. - In-8°, (156), 442, (60) p.

Baudrier VII, p. 432 - BBA CXC, p. 202

Les liminaires sont occupés par une longue épître à Dieu et par deux sonnets.

Rebuffi, Pierre

Praxis beneficiorum utilissima acquirendi, conservandique illa, ac amittendi, modos continens, usumque & stylum Curiae Romanae formas denique signaturae, et alia quae ad hanc materiam spectant, prout pagina ab hinc tertia & sequentes indicant. Autore D. Petro Rebuffo de Montepessulano, Iurium doctore ac Comite, nec non Iuris pontificii ordinario professore Paris. & ibidem in supremo Senatu causarum patrono. Ex postrema Authoris recognitione. Accessit his singularium materiarum locupletissimum Index. Lugduni, ad Salamandrae, apud Claudium Sennetonium, 1563. Cum Priuilegio Regis in nouennium. - In-2°, (64), 603, (3 bl.) f.

Baudrier VII, p. 432 - BBA CXC, p. 202

Valdès, Juan de

Cent et dix consyderations divines de Ian de Val d'Esso, Traduites premierement d'Espaignol en langue Italienne, & de nouveau mises en François, par C.K.P. A Lyon, Par Claude Senneton, M.D.LXIII. [au r° de l'avant-dernier f. :] A Lyon, par Iean d'Ogerolles, 1563. In-8°, 8 f., 608 p. & 10, (1) f.

Baudrier VII, p. 431 - BBA CXC, p. 202

1564

Aristée, savant juif / Paradin, Guillaume

Histoire d'Aristée, de la translation de la loy de Moyse. Mise en Francois par Guillaume Paradin. Lyon : par Claude Senneton, 1564. - In-4°, (12), 100 p.
Baudrier VII, p. 434 - BBA CXC, p. 202

Du Moulin, Charles

Extrictio labyrinthi sexdecim legum, cum novo & analytico multorum iurium intellectu, & nouis scholiis, authore Do. Carolo Molinaro. I.U.D. Franciae & Germaniae Iurisconsulto, Reginae Magistro, & antiquo in Parisiorum senatu aduocato consultissimo & experientissimo. His accessit eiusdem Authoris, novus & verus intellectus, cum nouis glossis, in l. si communi, l. si unus. II de seruit. rustic. praed. & alias coniunctas leges. Novus & verus intellectus, in l. si partem. II. quemadmo. seruit amit. & in l. corruptionem C. de usufruct. l. inter Castellianum. II. de arbit. l. liberto/ de bo. liberto. Novus & verus intellectus cum Scholiis Analyticis in l. tribus. II. de usufruc. earum rerum quae usu consu. & in alia iura. Omnia ex nouis Intellectibus praefati Authoris Excerpta usq; in undecimum specimen pagina decima indicat. Lugduni : ad Salamandrae, apud Claudium Sennetonium, 1564. Cum Priuilegio Regis in Nouennium. - In-2°, (12), 181, (3 bl., 18, 2 bl.) f. sign. *⁶, A-Z⁴, Aa⁸, Bb⁶.

Baudrier VII, p. 433 - BBA CXC, p. 202-203

Au v° du titre, privilège du 16 juin 1561 accordé à Claude Senneton pour imprimer les livres composés par Charles du Moulin, suivi du portrait de cet auteur gravé sur bois. F. 2 : Do. Gaspari Collignio, Almyro Architalosso Parique Franciae... Carolus Molinaeus, dédicace datée : Parisiis Calend Januarii 1561. F. 3 : avertissement de du Moulin aux étudiants en droit, daté : Parisiis in bibliotheca mea mense decembri 1561.

Du Moulin, Charles

Prima pars et tractatus de origine, progressu et excellentia regni & monarchiae Francorum, & Coronae Franciae Authore Do. Carolo Molinaro Franciae & Germaniae Iurisconsulto, Illustriss. Principum Regis, & nobilissimae & Christianae Regine Nauarrae Consiliario, libellorumque supplicum in eorum Regia Magistro. Prouerb. 25 a. Gloria Regum est inuestigare sermonem. 1. Samuel 2.g. Nunc autem, dicit dominus, absit hoc à me : sed quicumque honorificauerit me, glorificabo eum : qui autem contemnunt me, erunt ignobiles. 3. Esdrae. 4.d. Veritas magna & fortior prae omnibus, manet & in ualescit in aeternum. Isaiae 42 b. Gloriam meam alteri non dabo, & laudem meam sculptilibus. Lugduni : ad Salamandrae, apud Claudium Sennetonium, 1564. Cum Priuilegio Regis in Nouennium. - In-4°, 134, (12) p.

Baudrier VII, p. 435 - BBA CXC, p. 203

Au titre marque entourée de la devise : « Durare mori et non perire ». Au v° du titre, privilège du 12 février 1551 accordé à Charles de Moulin, suivi du portrait de l'auteur. P. 3 : Praeclarissimae christianae... Ioannae Reginae Navarrae Carolus Molinaeus Franciae... ». Dedicace datée de Paris, le 7 septembre 1561.

Du Moulin, Charles

Abus des petites dates, reservations, preventions. annates, et autres usurpations & Exactions de la Cour de Rome, Contre les Edictz & ordonnance des Roys de France. Par Messire Charles du Moulin, iadis en Latin, & par luy mesme mis en François & augmentez de nouveau. A Lyon : pour ledit Du Molin, 1564. - Avec priuilege du Roy. - In-4°, (36), 699, (2 bl.) p.

Baudrier VII, p. 432 - BBA CXC, p. 203

*Au v° du titre, privilège du 12 février 1551 accordé à l'auteur. Au f. *2 : « Le commentaire François resolutoire sur l'edict des petites dates et abus de Cour de Rome, es bénéfices Ecclésiastiques... »*

Du Moulin, Charles

Conseil sur le fait du concile de Trente, par Messire Charles du Molin. Docteur es droicts, professeur des Saintes Lettres, Iurisconsulte de France & Germanie, Conseiller & maistre des Requestes de l'Hostel de la Royne de Navarre. Psal. 1. Bien heureux est l'homme qui n'a point cheminé au conseil des meschans, & ne s'est point assis au banc des moqueurs. 3. Esds. 4. Veritas manet & inualescet in aeternum. A Lyon : pour ledit Du Molin, 1564. - In-8°, (4), 40 f.

Baudrier VII, p. 433 - BBA CXC, p. 203

*Au v° du titre, privilège. F. *ii : A... Prince Antoine de Crouy, conte de Porcian, Charles du Moulin, dédicace datée : Paris 28 may 1564.*

Hotman, François

Franc. Hotmani iurisconsul. in sex leges obscurissimas, comentarius : ex scholis valentinis. L. Gallus, L. Vinum, L. Frater à fratre, L. Pacta conuenta, L. eam quam, L. precibus. Lugduni, Apud Claudium Sennetonium. M.D.LXIII. - In-4°, 136 p. sign. a-r⁴.

BBA CXC, p. 203

Rebuffi, Pierre

Praxis beneficiorum utilissima acquirendi, conservandique illa, ac amittendi, modos continens, usumque & stylum Curiae Romanae formas denique signaturae, et alia quae ad hanc materiam spectant, prout pagina abhinc tertia & sequentes indicant. Autore D. Petro Rebuffo de Montepessulano, Iurium doctore ac Comite, necnon Iuris pontificii ordinario professore Paris. & ibidem in supremo Senatu causarum patrono. Ex postrema Authoris recognitione. Accessit his singularium materiarum locupletissimus Index. Lugduni : ad Salamandrae, apud Claudium Sennetonium, 1564. Cum Priuilegio Regis in nouennium. - In-2°, (64), 603, (3 bl.) p. sign. +⁶, A-E⁴, F⁶, a-z⁶, aa-dd⁶, ee⁴.

Baudrier VII, p. 434 - BBA CXC, p. 203

Rebuffi, Pierre

Petri rebuffi montepessulani iur. utr. doct. ac comit. Tractatus nouem, De 1 Decimis. 2 Alienatione rerum ecclesiae. 3 Congrua portione. 4 Pacificis possessoribus. 5 Nominationibus. 6 Repetit. I. unic. C. de sentent. quae pro eo quod interest, proferuntur. 7 Feudis. 8 Seruitutibus. 9 Exceptionibus. Nunc demùm recogniti & Summariis illustrati. Quibus accessit rerum & verborum locupletiss. Index. Lugduni : ad Salamandrae, apud Claudium Sennetonium. M.D.LXIII. - In-2°, (64), 515 p. sign. aa-dd⁶, ee⁸, a-z⁶, A-V⁶.

BBA CXC, p. 203-204

Viret, Pierre

De l'authorite et perfection de la doctrine des saintes escritures, & du Ministre d'icelle : & des vrais et faux pasteurs, & de leurs disciples : & des marques pour cognoistre & discerner tant les uns que les autres. Par Pierre Viret. A Lyon : par Claude Senneton, 1564. - In-8°, (32), 299, (5 bl.) p.

Baudrier VII, p. 433 - BBA CXC, p. 204

1565

Calvin, Jean

Institution de la religion chrestienne. Nouuellement mise en quatre Liures, & distinguee par chapitres, en ordre & methode bien propre : par Iean Calvin. Avec deux Indices, recueillis & disposez par M. Augustin Marlorat, l'un des matieres contenues en ce present liure : l'autre des passages du vieil et nouueua Testament qui y sont alleguez & exposez. A Lyon : à la Salamandre. 1565. - In-2°, (90, 2 bl.), 683, (1 bl., 26, 2 bl.) p.

Baudrier VII, p. 437 - BBA CXC, p. 204

*F. *ii : Iean Calvin au lecteur, avis daté de Genève le 1^{er} août 1559. Même f. v^o : Au Roy de France, dédicace de J. Calvin. Au F. A : Augustin Marlorat aux lecteurs fideles qui aiment le Seigneur Iesus & desirent profiter en la lecture de ce Liure. Salut.*

Édition partagée avec Louis Pesnot, facteur des Senneton. Les exemplaires portant la marque de la Salamandre sont rarissimes.

Calvin, Jean

Leçons ou commentaires et expositions de Iean Calvin, tant sur les Reuelations que sur les Lamentations du Prophete Ieremie. Le tout fidelement recueilli, premierement en Latin par Iean Budé, & Charles de Ionvillier. & depuis translaté nouuellement en François. Avec deux Tables bien utiles, la premiere des choses les plus notables contenues en ce liure : l'autre des passages alleguez & exposez, tant du vieil que du nouueua Testament. A Lyon, par Claude Senneton.

M.D.LXV. - In-2°, (44), 1120 (=1220), (2), (2 bl.) p. sign. *-**⁶, ***¹⁰, a-z⁸, A-Z⁸, Aa-Zz⁸, aa⁶, bb-gg⁸, hh⁶.

Baudrier VII, p. 437 - BBA CXC, p. 204

Hotman, François

Franc. Hotmani iuriconsul. in Duos Digestorum tractatus obscurissimos Quib. non est premiss. fac. test. & De Liberis & Postum. Ex scholis valentinis. Lugduni, Apud Claudium Sennetonium. 1565. - In-4°, 175 p. sign. a-y⁴.

BBA CXC, p. 204

Vermigli, Pietro Martire

Dialogue des deux natures de Christ, auquel, en premier lieu, est enseigné comment elles s'assemblent et joignent en une seule personne inséparable de Christ, sans qu'elles perdent cependant leurs propriétés, et conséquemment est prouvé, que l'union personnelle ne fait point que la nature humaine de Christ, soit par tout, imprimé à Lyon, traduit du latin de Pierre Martyr par Claude de Kerquifinien, parisien. Lyon : à la Salamandre, 1565. - In-4°

Baudrier VII, p. 436 - BBA CXC, p. 204

Quiqueran de Beaujeu, Pierre

Petri Quiquerani Belloiocani episcopi Senecensis primaria relatensium, de laudibus provinciae Libri tres, Et centum eiusdem de Annibali Exametri, Ad R. P. Franciscum Turnonium Cardinalem Clarissimum. Lugduni : ad Salamandrae in vico Mercuriali, 1565. Cum privilegio Regis. - In-2°, (8), 101, (1 bl.) f.

Baudrier VII, p. 438 - BBA CXC, p. 205

Viret, Pierre

De l'estat, de la conference, de l'authorite, puissance, prescription & succession tant de la vraye que de la fausse Eglise, depuis le commencement du monde, & des Ministres d'icelles & de leurs vocations & degrez... par Pierre Viret. A Lyon, par Claude Senneton, 1565. - In-8°, (16), 803 p.

Baudrier VII, p. 436 - BBA CXC, p. 205

Viret, Pierre

L'interim, fait par dialogues. L'ordre et les titres des Dialogues. 1 Les Moyenneurs. 2 Les Transfformateurs. 3 Les Libertins. 4 Les Persecuteurs. 5 Les Edictz. 6 Les Moderez. Par Pierre Viret. Pseume CXX. Je demandoye la paix : mais quand i en parloye, iceux s'esmouoyent à la guerre. Lyon, 1565. - In-8°, (36), 461, (3 bl.) p.

Baudrier VII, p. 437 - BBA CXC, p. 205

Viret, Pierre

Des principaux poincts qui sont au iour d'huy en different touchant la sainte cene de Iesus Christ, & la messe de l'Eglise Romaine, et de la resolution d'iceux. Par Pierre Viret. Lyon : par Claude Senneton, 1565. - In-8°, (20), 310, (2) p.

Baudrier VII, p. 436 - BBA CXC, p. 205

Viret, Pierre

De la providence divine, touchant tous les estats du monde, & tous les biens & les maux qui y peuvent aduenir, & aduiennent ordinairement, par la volonté & le iuste iugement de Dieu. Par Pierre Viret. A Lyon : par Claude Senneton, 1565. - In-8°, (16), 803 p. sign. *⁸, A-Z⁸, AA-ZZ⁸, AAA-DDD⁸, EEE².

Baudrier VII, p. 436 - BBA CXC, p. 205

Viret, Pierre

Response aux questions proposees par Jean Ropitel, minime aux ministres de l'église reformée de Lyon. Avec des autres questions proposees à luy & à ses compagnons, suyuant la teneur des siennes. Par Pierre Viret. Vostre parole sois touiours confite en sel avec grace, afin que sachiez comment il faut vous respondre à chacun. A Lyon, par Claude Senneton, 1565. - In-8°, 216 p. Baudrier VII, p. 438 - BBA CXC, p. 205

Pasquier, Étienne

Des recherches de la France, livre second, par Estienne Pasquier, advocat en la court de Parlement à Paris. Avec un indice tresample des principales matieres contenues audict liure. A Paris, pour Claude Senneton, 1565. In-4°, 95 f. Baudrier VII, p. 436

Pithou, Nicolas

Institution du mariage chrétien par Nicolas Pithou, sieur de Champ-Gobert. Lyon, A la Salamandre, 1565. In-8° Baudrier VII, p. 437

1566

Cujas, Jacques

ΒΑΣΙΛΙΚΩΝ [Basilikon] Liber LX quo Iuris civilis tituli LXX : omnia crimina quaeque ad illorum causas variasque iudicia ac poenas spectant, continentes, veterum Graecorum Iurisconsultorum Scholiis explicantur : Iacobo Cuiacio I.C. Interprete Ad ornatissimum & eruditissimum virum Io. Iacobum Cambrayum magistrum libellorum regio comitatu, & Uniuersitatis Biturigum Cancellarium. Lugduni : ad Salamandrae, apud Claudium Sennetonium, 1566. Cum privilegio Regis - In-2°, (12), 322, (2 bl.) p. sign. a⁶, A-Z⁶, AA-DD⁶. Baudrier VII, p. 438 - BBA CXC, p. 205

Titre v°, privilège du 16 juin 1561 accordé à Claude Senneton. F. a2 : « Io. Iacobo cambrayo ... Iac Cuiacius S. » dédicace datée : Biturigis 10 Kal. Ian. 1565.

Cujas, Jacques

De feudis libri V. Quorum primus est Gerardi Nigri, secundus & tertius Oberti de Orto, quartus ex variis auctoribus antiquis, Quintus Imperatorum constitutiones quae ad feuda pertinent complectitur : Aucti, emendati atq; etiam explicati studio & diligentia Iac. Cuiacii I.C. Cum duplici Indice, uno titulorum, altero verborum ac rerum locupletissimo. Lugduni : ad Salamandrae, apud Claudium Sennetonium, 1566. Cum Regis Privilegio - In-2°, (32), 272 p. sign. A-B⁶, C⁴, a-y⁶, z⁴. Baudrier VII, p. 439 - BBA CXC, p. 206

Au v° du titre, privilège daté de Saint Maur le dernier de Mai 1566 accordé à Claude Senneton, marchand libraire de Lyon. F. A2 : « Iac. Cuiacius ... Thomae Redigero S. » dédicace datée : Biturigis 15 Kal. Junii 1566. F. A3 : Index.

Gelli, Giambattista

Les discours fantastiques de Iustin Tonnelier, composez en italien par Iean Baptiste Gelli, Academie. Florentin. Et nouvellement traduits en françois par C.D.K.P. Lyon : à la Salamandre, 1566. - In-8°, 348, (2, 4 bl.) p.

Baudrier VII, p. 440 - BBA CXC, p. 206

P. 3 : « Le translateur au seigneur E. B. son ancien & fidele ami » épître signée : C.[laude] D.[e] K. [erquefinien] P.[arisien]. P. 7, épître de J.-B. Gelli au lecteur.

Joubert, Laurent

Laur. Ioberti Delphinatis, apud Monspelienses artis Medicae professoris. Paradoxorum decas prima atque altera. Ad prudentiss. et intergerrimum D. Mich. Hospitalium Galliae Cancellarium. Prior decas, incisio autore dudū excusa, nunc prodet recognita adeo multiplici animaduersione illustrata, & variis additionibus locupletata, ut tota propemodum retexta videri possit. Quid praeterea noui accesserit, proximè sequentes paginae indicabunt. Lugduni : ad Salamandrae. M.D.LXVI. Cum privilegio regis. - In-8°, (32), 332, (104) p.

Baudrier VII, p. 440 - BBA CXC, p. 206

Natta, Marcantonio

Consilia, sive responsa, clarissimi et celeberrimi Iurisconsulti D. M. Antonii Nattae Astensis, Quotidianas materias complectentia, & in foro uersantibus quam utilissima, Nunc denuo in lucem cum suis summariis locupletissimoque & fideli Indiceemissa & plurimis in locis fidelissime recognita. Lugduni : ad Salamandrae, 1566. - In-2°, 2 vol.en 1, 2 col., (48), 501 & (56), 518 p.

Baudrier VII, p. 439 - BBA CXC, p. 206

Pline l'Ancien

L'histoire du monde de C. Pline Second, Collationnee & corrigee sur plusieurs vieux exemplaires Latins, & enrichie d'annotations en marge seruans à la conference & declaration des anciens & modernes noms des Villes, Regions, Simples, & autres lieux & termes obscurs compris en icelle. A quoy a esté adiousté un traité des pois & mesures antiques, reduites à la façon des François. Auec deux Tables, l'une fort ample des noms & matieres contenues en ceste histoire; l'autre seruant au susdict traité des pois & mesures. Le tout mis en françois par Antoine du Pinet, Seigneur de Noroy : & depuis pour ceste seconde impression, diligemment & doctement reueu & orné de plusieurs riches annotations & explications sur certains lieux difficiles, par ledit sieur, un peu auant sa mort. A Lyon : a la Salamandre par Claude Senneton. M.D.LXVI. Auec Priuilege du Roy. - In-2°, 2 vol., (12), xxxi, 678, (2 bl.), (156) & (32), 745, (3 bl.), (104) p.

Baudrier VII, p. 440 - BBA CXC, p. 206

Rebuffi, Pierre

Tractatus novem, nunc demùm recogniti & summariis illustrati. Lugduni : ad Salamandrae, apud Claudium Sennetonium, 1566. - In-2°, 2 col., (64), 515 p. sign. aa-dd⁶, ee⁸, a-z⁶, A-V⁶.

Baudrier VII, p. 439 - BBA CXC, p. 206

Rebuffi, Pierre

Ordonnances et edicts royaux de France depuis le roy S. Loy IX en l'an 1226 iusques au roy Charles neuvieme à present regnant 1565. Le tout assemblé en Titres & Rubriques à la façon des Pandectes du Droit Romain, auec Annotations necessaires pour l'intelligence des lieux les plus difficiles : par M. Pierre Rebuffi, Docteur en Droict, & Aduocat en Parlemen. On y a depuis adiousté plusieurs arrêts donnez es cours souueraines, fondez sur la teneur des Ordonnances. Auec deux Tables, l'une des Rubriques, l'autre des principales matieres qui y sont contenues. Lyon : à la Salamandre rue Merceière, 1566. auec Priuilege du Roy. - In-2°, 2 vol., (192), 765, (3 bl.) & 533, (3 bl.) p.

Baudrier VII, p. 441 - BBA CXC, p. 206-207

Au v° du titre, privilège du 27 octobre 1558 accordé à Claude Senneton.

Sententiae – Communes sententiae sive opinionones iurisconsultorum e iuris caesarei & Pontificii fontibus haustae, ac summo studio & fide explicatae. In quibus varia prudentum responsa, quaestiones, legum decisiones, atque utriusque iuris breues regulae, quae omnia alibi sparsim diffusa erant, hac contracta collectione hoc in volumen in omnium & iuris studiosorum & pragmaticorum gratiam ordine congesta fuere. Iurisconsultorum nomina è quibus haec in unum collecta fuere, sequens pagina ostendet. Omnia argumentis atque Indice exornata recens excussa, feliciter in lucem prodeunt. Lugduni, ad Salamandrae in Vico Mercenario. M.D.LXVI. In-2°, 2 col., (12), 484 p. sign. *⁶, a-z⁶, A-Q⁶, R⁸.

BBA CXC, p. 207

Viret, Pierre

Des principaux poincts qui sont au iour d'huy en different touchant la sainte cene et la messe de l'Eglise Romaine et de la résolution d'iceux. Lyon : à la Salamandre, 1566. - In-8°, (20), 301 p. sign. a-t⁸.

Baudrier VII, p. 439 - BBA CXC, p. 207

1567

Decisiones Rotae Romanae – Rotae Romanae decisiones. Hac postrema editione ad fidem vetustissimi exemplaribus emendatae, & annotationibus Petri Rebuffi, Camilli Mellae, Anto. Maria Papazon. Guliel. Realis illustratae. - Lugduni : ad Salamandrae, 1567. - In-2°, 2 col., (80), 655 p.

Baudrier VII, p. 444 - BBA CXC, p. 207

Guillaume I^{er}, stathouder de Hollande

Ordonnances, loix & statuts, faitz pour le reiglement de la Iustice abbreuiation & extirpation des procès, & soulagement du peuple de la principauté d'Orange. Par excellent Prince Guillaume de Nassau, souverain de ladicte Principaute. Lyon : à la Salamandre, 1567. - In-4°, 112 p.

Baudrier VII, p. 444 - BBA CXC, p. 207

Rebuffi, Pierre

Commentarii in constitutiones seu ordinationes regias non solum iuris studiosis, verum etiam pragmaticis utilissimi. In quibus facilis ad praxim curiarum Franciae via, & Iurium intellectus explicatur, qui in tractatus in sequenti pagina enumeratos distribuuntur, Authore Do. Petro Rebuffo de Montepessulano Iurium doctore, & comite, ac in suprema parlamenti Curia aduocato. Lugduni : apud Claudium Sennetonium, 1567. - Lugduni : sumptibus Glaudium Sennetoniorum, excudebat Hector Penet. - In-2°, 3 vol., (40), 539; (40), 475 & (8), 569, (40) p.

Baudrier VII, p. 442 - BBA CXC, p. 207

Sententiae – Communes sententiae sive opiniones iurisconsultorum e iuris caesarei & Pontificii fontibus haustae, ac summo studio & fide explicatae. In quibus varia prudentum responsa, quaestiones, legum decisiones, atq. utriusque iuris breues regulae, quae omnia alibi sparsim erant, hac contracta collectione hoc in volumen in omnium & iuris studiosorum & pragmaticorum gratiam ordine congesta fuere. Iurisconsultorum nomina è quibus haec in unum collecta fuere, sequens pagina ostendet. Omnia argumentis atque Indice exornata recens excussa, feliciter in lucem prodeunt. Lugduni : ad Salamandrae, 1567. - In-2°, 2 col., (12), 484 p.

Baudrier VII, p. 443 - BBA CXC, p. 207-208

Thomas d'Aquin (saint)

D. Thomae Aquinatis ex praedicatoria familia, Summa contra gentiles, quatuor libris comprehensa, commentariis eruditissimi uiri, fratris Francisci de Silvestris, Ferrariensis, doctoris Theologi, ordinis item Praedicatorii, olim post eximium regimen obseruantiae quae Lōbardiae vocatur, auctoritate ac iussu Clementis vii. Pont. Max. Conuentus & gymnasii Bononiensis regētis ac moderatoris, & deinde totius dicti ordinis Magistri generalis, illustrata. Nunc denuò tanta diligentia ac sedulitate repurgata, ut multò quàm antehac correctior in lucem prodeat. Lugduni : ad Salamandrae, 1567. - In-2°, 2 col., (64), 502 f.

Baudrier VII, p. 443 - BBA CXC, p. 208

*Au v° du titre : Theologiae studiosis Frater Claudius Spinaeus, Praedicator, theologus. F. *ii : Clementi VII, Pontifici maximo, frater franciscus de Silvestris, Ferrariensis, ordinis Praedicatorum S.P.D. dédicace datée : Bononiae cal. sextilibus 1524. F. *iii : Ioannis Baptistae Egnatii de diuo Thoma Aquinate elogium.*

1570

Cujas, Jacques

Novellarum Constitutionum imp. Iustiniani expositio Auctore Jacobo Cuiacio i. c. Eiusdem tractatus quinque ad diuersas Leges Africani quibus difficillimae Iuris quaestiones enodantur. Obseruationum libri tres, IX. X. & XI. quibus multa in iure corrupta, & non intellecta restituuntur. His omnibus accesserunt Indices copiosissimi. Ex typis & officia Salamandrae, 1570. - In-2°, 2 parties, (4), 138, (2 bl.) & 192, (16) f.

Baudrier VII, p. 445 - BBA CXC, p. 208

La même année parut chez Clément Baudin une édition avec un titre légèrement différent, mais portant la même pagination.

France – Les edicts et ordonnances des roys de France, depuis l'an 1226. iusques à present. Ensemble les Arrestz des Cours Souueraines sur la verification, declaration & modification d'icelles : Diuisees en cinq liures, dont le Sommaire est en la page suyante. Avec annotations de M. Pierre Rebuffi & autres, pour l'intelligence des lieux plus difficiles. Et trois tables ou Indices, deux des titres, & la tierce des matieres y contenues, selon l'ordre Alphabetique. Plus en fin est adiousté un recueil des Edicts, Ordonnances & et lettres patentes qui ont esté publiées apres l'impression des cinq liures commencee, & qui partant n'ont peu estre rangées en leurs propres titres. Lyon : à la Salamandre en rue Merciere. M.D.LXX. Auec Priuilege du Roy. - In-2°, (94, 2 bl.), 1378,(2 bl.) p. sign. *², **⁶, a-f⁶, g⁴, a-z⁶, aa-zz⁶, A-Z⁶, AA-ZZ⁶, AAA-XXX⁶, YYY⁶⁺¹, ZZZ⁴.

Baudrier VII, p. 444 - BBA CXC, p. 208

1571

Joubert, Laurent

Laur. Iouberti Val. Delph. Regii Medici, & in schola Monspeliensi Professoris clarissimi. Opuscula, olim discipulis suis publice dictata, quae nunc Iohan. Posthius typis excudenda curavit. Ad sereniss. ducem Fran. Mommorancium Franciae Parem & Polemarchum. Opusculorū argumenta sequenti pagina continētur. Lugduni : apud Salamandram, 1571. - In-8°, 3 parties, (62, 2 bl.), 174, (2 bl.); 157, 25 & 159, (9) p.

Baudrier VII, p. 445 - BBA CXC, p. 208

France – Les édicts et ordonnances des roys de France : Depuis l'an 1226. iusques à present : ensemble les Arrestz des Cours Souueraines sur la verification, declaration & modification d'icelles : Diuisees en cinq liures, dont le Sommaire est en la page suyante. Avec annotations de M. Pierre Rebuffi & autres, pour l'intelligence des lieux plus difficiles. Et trois tables ou indices, deux des titres, & la tierce des matieres y contenues, selon l'ordre Alphabetique. Plus en fin est adiousté un recueil des Edicts, Ordonnances & lettres patentes qui ont esté publiées apres l'impression des cinq liures commencee, & qui partant n'ont peu estre rengées en leurs propres titres. A Lyon, A la Salamandre en rue Merciere. M.D.LXXI. Auec Priuilege de Roy. - In-2°.

BBA CXC, p. 208-209

Rebuffi, Pierre

D. Petri Rebuffi, Commentarii in constitutiones seu ordinationes regias. Lugduni : apud Claudium Sennetonim, 1571. In-2°

Baudrier VII, p. 445

Tremellius, Immanuel

H KAINH ΔΙΑ ΘΗΚΗ Testamentum novum. Est autem interpretatio Syriaca novi Testamenti, Hebraeis typis descripta, plerisque etiam locis emendata. Eadem Latino sermone reddita Autore Immanuele Tremellio Theologiae doctore et professore cuius etiam grammatica chaldaica et syra calci operis adiecta est. Lugduni : in bibliopolo Salamandrae. Anno M.D.LXXI. - In-2°, 2 parties, 709 p. & 98 col.

Baudrier VII, p. 445 - BBA CXC, p. 209

1573

Cujas, Jacques

Iac. Cuiacii I.C. Ad Africanum reliqui tractatus VI, VII, VIII, VIII. Quibus difficillimae Iuris quaestiones enodantur. Eiusdem observationum libri tres, XII, XII, XIV, quibus multa in iure corrupta & non intellecta restituuntur. His omnibus accesserunt Indices locupletissimi. Lugduni : ex typis & officina Salamandrae, 1573. Cum privilegio regis. - In-2°, (12), 237 (1 bl., 24, 2 bl.) p. sign. a⁶, a-y⁶.

Baudrier VII, p. 446 - BBA CXC, p. 209

France – Les édits et ordonnances des roys de France. Depuis l'An 1226. iusques à present. ensemble les Arrests des Cours Souveraines sur la verification, declaration & modification d'icelles : Diuisées en cinq liures dont le Sommaire est en la page suvant l'Epistre. Avec annotations de Pierre Rebuffi & autres pour l'intelligence des lieux plus difficiles. Et trois Tables ou Indices, deux des titres, & la tierce des matieres y contenues selon l'ordre alphabétique. Plus ont esté adioustez plusieurs Edictz et Ordonnances tant anciennes que modernes, ensemble plusieurs singulieres annotations obmises en la precedente édition. Et à la fin un recueil des Edictz, Ordonnances & Lettres Patentes publiees durant la presente impression qu'on n'a peu commodement renfermer sous leurs titres. Lyon : à la Salamandre en rue Mercière, 1573. Avec privilège du Roy. - In-2°, (98, 2 bl.), 1516 p. sign. *⁶, *², a-g⁶, a-z⁶, aa-zz⁶, A-Z⁶, AA-ZZ⁶, AAA-ZZZ⁶, AAAa-KKKk⁶, LLLl⁸.

Baudrier VII, p. 446 - BBA CXC, p. 209

Rebuffi, Pierre

Praxis beneficiorum absolutissima acquirendi, conservandique illa, ac amittendi, modos continens, usumque & stylum Curiae Romanae formas denique signaturae, et alia quae ad hanc materiam spectant, prout pagina ab hinc tertia & sequentes in dicant. Authore D. Petro Rebuffo de montepessulano, Iurium doctore ac Comite, necnon Iuris pontificii ordinario professore Paris. & ibidem in supremo Senatu causarum patrono. Ex postrema Authoris recognitione eaque exactissima, nunc denuo multis mendis repurgata. Accessit his singularium materiarum locupletissimus Index. Lugduni, ex typis & officina Salamandrae. M.D.LXXIII. Cum privilegio Regis. [à la fin de l'index :] Lugduni, excudebat Ioannes d'Ogerolles. 1573. - In-2 6 f., 604 p. 1 bl. & 34 f.

Baudrier VII, p. 447 - BBA CXC, p. 209

1575

France – Les édits et ordonnances des roys de France. Depuis l'An 1226. iusques à present. ensemble les Arrests des Cours Souveraines sur la verification, declaration & modification d'icelles : Diuisées en cinq liures dont le Sommaire est en la page suvant l'Epistre. Avec annotations de Pierre Rebuffi & autres pour l'intelligence des lieux plus difficiles. Et trois Tables ou Indices, deux des titres, & la tierce des matieres y contenues selon l'ordre alphabétique. Plus ont esté adioustez plusieurs Edictz et Ordonnances tant anciennes que modernes, ensemble plusieurs singulieres annotations obmises en la precedente édition. Et à la

fin un recueil des Edictz, Ordonnances & Lettres Patentes publiees durant la presente impression qu'on n'a peu commodement reneger sous leurs titres. Lyon : de l'imprimerie de la Salamandre, 1575. - In-2°, (92), 1564 p.

Baudrier VII, p. 447 - BBA CXC, p. 209

Au v° du titre, sommaire des cinq livres des edictz et privilège du 12 décembre 1569 accordé à Clément Baudin, libraire du Lyon. F. ii : « A monseigneur mons. de Chatillon president en la Seneschaussee Siege Presidial de Lyon et Parlement de Dombes, S. » dédicace datée de Lyon le 6 novembre 1572 et signée des initiales C.P. Les pp. 530-546 sont occupées par de nombreuses reproductions de monnaies.

Annexe 2 - Armoiries de la famille Senneton

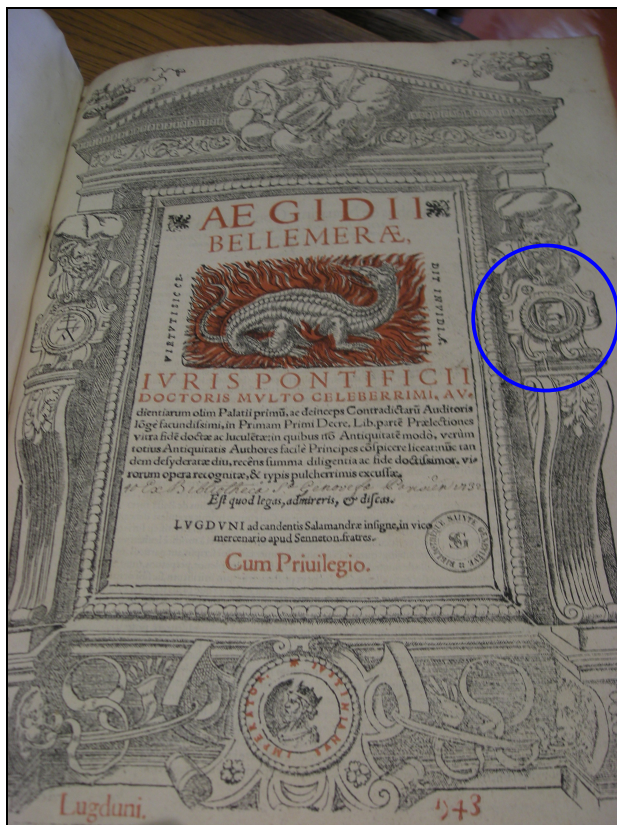
Reproduction d'un détail des *Fleurs armoriales consulaires de la ville de Lyon...* de Pierre-François Chaussonnet.

*Bibliothèque municipale de Lyon,
MS COSTE 1149*



Page de titre d'une édition de Gilles de Bellemère datée de 1548 (tome 1)

[Aegidii Bellemeræ iuris pontificii doctoris multo celeberrimi, audientiarum olim palatii primū, ac deinceps contradictorū auditoris lōgè facundissimi, in primam primi decre. lib. partē prælectiones ultra fidē doctæ ac luculētæ ...]

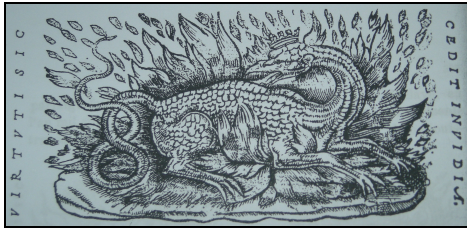


Détail

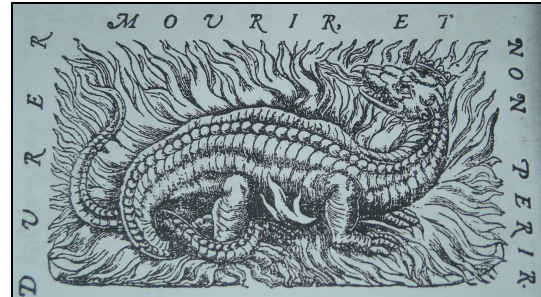
*Bibliothèque Sainte Geneviève,
Paris
FOL E 289 INV 86 RES*

Annexe 3 - Marques « à la Salamandre »

Reproductions tirées de la *Bibliographie lyonnaise* d'Henri Baudrier, VII, p. 394-396.



Marque 1



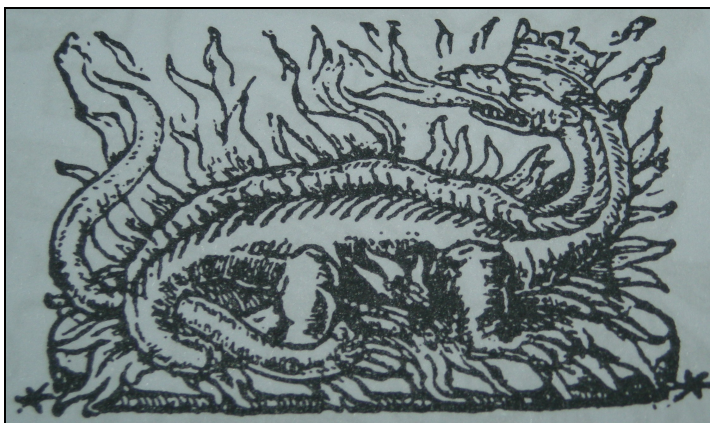
Marque 2



Marque 3



Marque 4



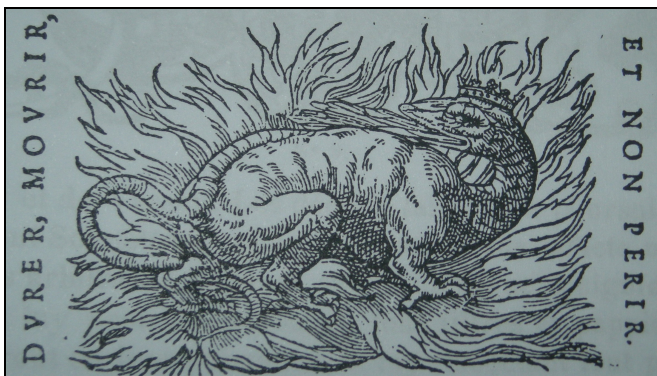
Marque 5



Marque 6



Marque 7

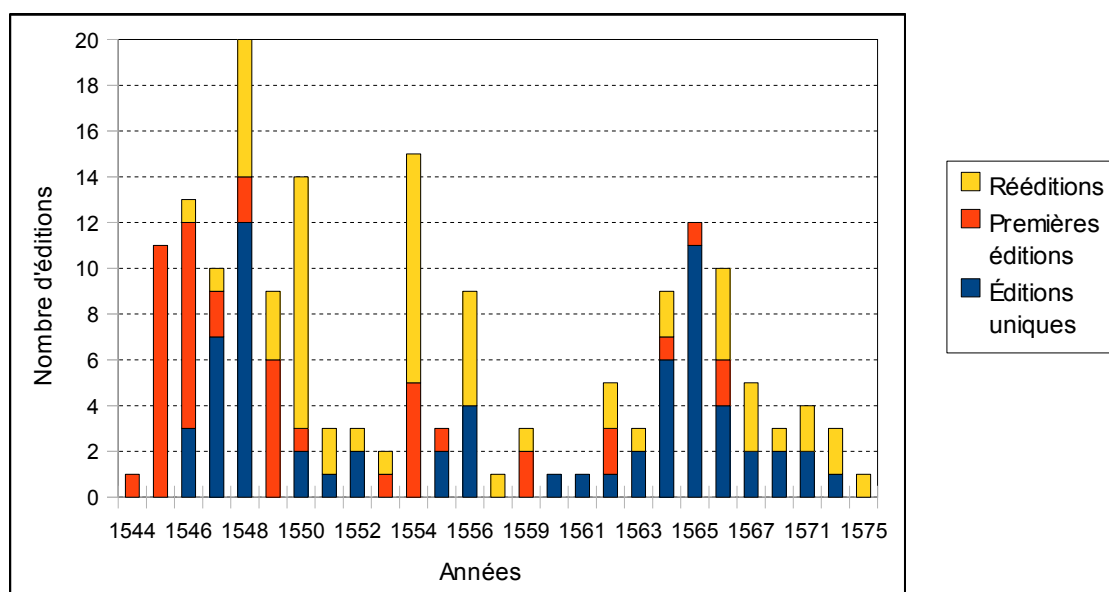


Marque 8



Marque 9

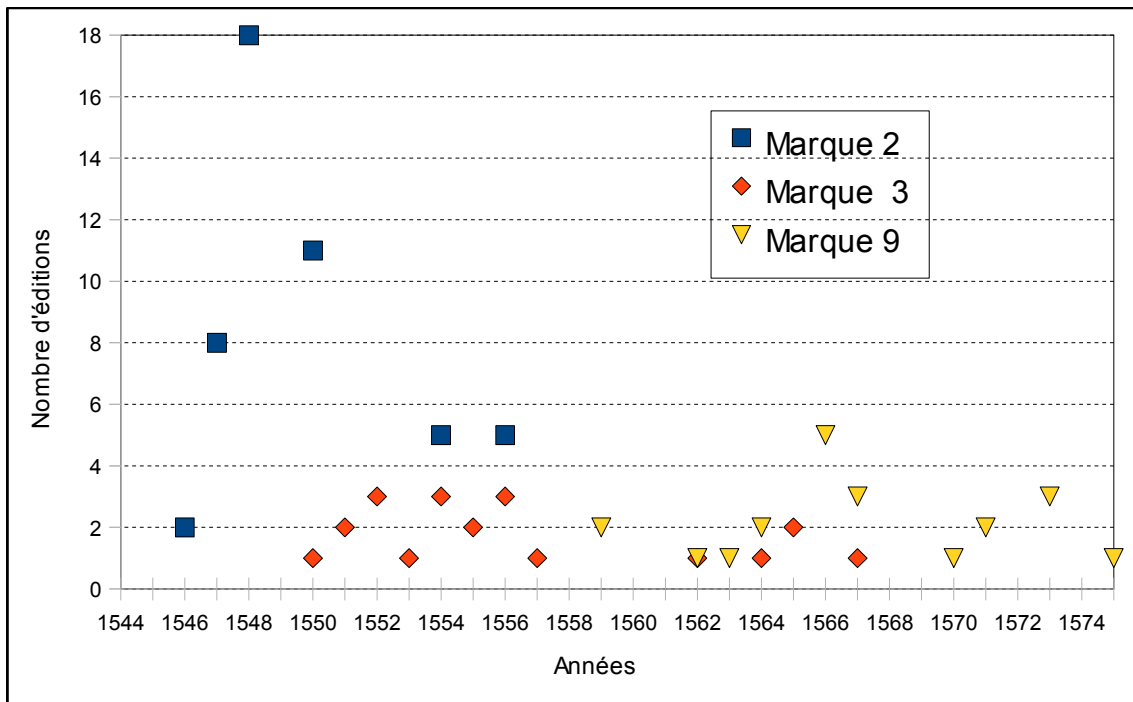
Annexe 4 - Éditions et rééditions



Rappel :

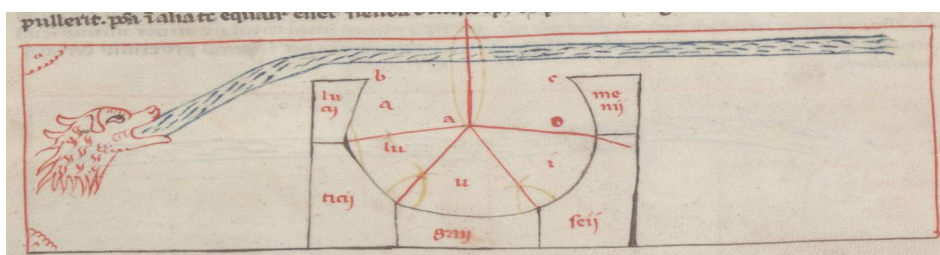
- les « *Rééditions* » sont les ouvrages qui ont déjà été édités antérieurement par les Senneton
- les « *Premières éditions* » font référence à la première édition d'un ouvrage qui sera ultérieurement réédité par les Senneton
- les « *Éditions uniques* » correspondent aux ouvrages n'ayant été édités qu'une seule fois

Annexe 5 - Utilisation des marques : évolution chronologique



Annexe 6 - Le De Fluminibus à travers les âges

Manuscrit daté du XIV^e siècle du *Tractatus De fluminibus* de Bartolus de Saxoferrato, conservé par l'Université de Berkeley, E.-U., sous la cote BANC MS UCB 10 (f. 51 v^o)
Visible sur <http://app.cul.columbia.edu:8080/exist/scriptorium/individual/CU-BANC-244.xml>.
URL vérifiée le 10 décembre 2010.



Manuscrit daté de 1403 du traité des alluvions (1^{ère} partie du *De fluminibus*). Bibliothèque Inter-Universitaire de Lettres et Sciences Humaines de Lyon, cote Rés 2 Mss & R 33
(f. 150-174, figure 18)

Visible sur :
<http://bibulyon.hypotheses.org/545>.
URL vérifiée le 10 décembre 2010.



Édition du *Tractatus de fluminibus*, au sein des *Consilia* de Bartolus de Saxoferrato, par les frères Senneton (1546). Bibliothèque Inter-Universitaire de Lettres et Sciences Humaines de Lyon, cote Rés 1 592/1 (figures 16 et 17)
Visible sur : <http://bibulyon.hypotheses.org/545>. URL vérifiée le 10 décembre 2010.

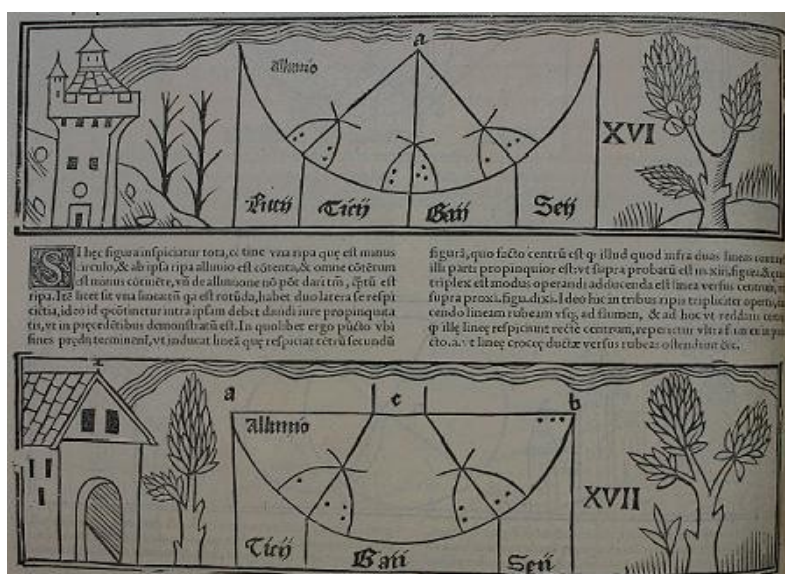


Table des illustrations

Figure 1 - Arbre généalogique simplifié de la famille Senneton	10
Figure 2 - Étude des mentions d'édition	10
Figure 3 - Marques de la Salamandre	14
Figure 4 - Évolution chronologique de la production	25
Figure 5 - Évolution de la production par période de 5 ans	25
Figure 6 - Part des rééditions dans la production éditoriale	26
Figure 7 - Répartition par genres des livres édités	28
Figure 8 - Répartition par genres : évolution chronologique	29
Figure 9 - Répartition entre droit canon et droit civil	30
Figure 10 - Auteurs édités par les frères Senneton	33
Figure 11 - Répartition de la production éditoriale par format	35
Figure 12 - Répartition des formats dans le temps	35
Figure 13 - Répartition des éditions par langue	37
Figure 14 - Répartition des langues d'éditions par genre	38